Shelf 26 L. J. Pregen
25

CONGRÉGATION DES HOMMES

DE LA

PAROISSE SAINT-ROCH DE QUÉBEC

ÉRIGÉE SOUS LE TITRE

DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE

PAR DIPLÔME ÉPISCOPAL

du 24 décembre 1839

CHATEAU DE RAMEZAY
LIBRARY
OCT 30 1905
No. 2610

QUÉBEC
IMPRIMERIE LÉGER BROUSSEAU
9, Rue Buade, 9

1883

Classe: ..... Livre: .....

Nº 267.267141 / ....

Société de Numismatique et d'Archéologie

Bibliothèque du Château de Ramezay

MONTREAL.

Donateur

Reçu

CONGRÉGATION DES HOMMES

DE LA

PAROISSE SAINT-ROCH DE QUÉBEC

CONGRÉGATION DES HOMMES

DE LA

PAROISSE SAINT-ROCH DE QUÉBEC

267.267141

ÉRIGÉE SOUS LE TITRE

DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE

PAR DIPLÔME ÉPISCOPAL

du 24 décembre 1839

QUÉBEC
IMPRIMERIE LÉGER BROUSSEAU
9, Rue Buade, 9

1883

SEMINARIO DE QUEBEC

Imprimatur

✠ E.-A. Archpus Quebecen

LETTRE

DE SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Québec, 26 novembre 1883.

Révérend Père Désy, S. J.,
Directeur de la Congrégation des Hommes,
Saint-Roch de Québec

Mon Révérend Père,

C'est une pieuse et utile pensée que d'avoir réuni dans un petit manuel les documents qui regardent l'établissement de la Congrégation des Hommes de Saint-Roch de Québec, les règles qui la régissent, et l'histoire de son existence jusqu'au temps présent.

Pour les membres de cette Congrégation, la lecture de cet ouvrage sera un puissant moyen de s'encourager dans la pratique des vertus qui font l'objet de leur consécration à Marie.

La véritable dévotion à la Mère de Dieu suppose avant tout l'imitation de ses vertus, entre lesquelles brillent sa pureté sans tache,

son humilité profonde et son amour parfait et généreux envers Jésus. Ce sont là les signes infaillibles au moyen desquels Marie distingue ses véritables enfants d'avec ceux qui n'en ont que le nom et l'apparence.

Le second devoir essentiel d'un bon congréganiste est une confiance toute filiale et sans bornes en celle qui n'est pas seulement notre Mère, mais aussi la Mère de Jésus, et par conséquent toute-puissante sur le Cœur de son divin Fils, pour nous obtenir les grâces dont nous pouvons avoir besoin.

Mais ces grâces, obtenues par Marie, ne peuvent nous être profitables qu'autant que nous y correspondrons fidèlement ; de là un troisième devoir de tout bon congréganiste, savoir, une volonté ferme et un cœur généreux, pour faire les sacrifices que peut exiger cette correspondance à la grâce de Dieu.

Daigne Marie Immaculée bénir ce petit livre, destiné à allumer de plus en plus le feu de l'amour divin dans le cœur de ses enfants !

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mon dévouement.

✝ E.-A., Arch. de Québec.

DÉDICACE

Pieux Congréganistes,

C'est à vous que nous dédions ce petit ouvrage, où se trouvent établis vos titres et vos droits à la bienveillante protection de Marie ; vous le relirez souvent, pour vous encourager dans la voie du bien ; vous le conserverez précieusement, il fera partie de vos titres de famille, et vous le transmettrez à vos enfants comme une affirmation de votre foi, une manifestation de votre piété, et un exemple à suivre.

Tenez-le en vue dans votre maison : tant que votre regard s'y reposera avec

plaisir, c'est que votre cœur sera heureusement resté dans les bonnes dispositions des premiers jours ; et si un jour la vue de ce petit livre vous chagrine et vous trouble, oh ! ne le cachez pas : il vous rendra encore service, en vous disant sans cesse : " Tu redeviendras heureux en redevenant fidèle ! "

PREMIÈRE PARTIE

PRÉLIMINAIRES ET DOCUMENTS

I

AVANTAGES DES CONGRÉGATIONS

SAINT Bernardin de Sienne applique aux congrégations de la très sainte Vierge ce que saint Bernard avait dit des communautés religieuses, et il a résumé ainsi en quelques lignes les avantages qu'elles procurent à ceux qui les fréquentent :

1° On y vit plus purement.
2° On y pèche plus rarement.
3° On y tombe moins grièvement.
4° On s'y relève plus aisément.
5° On y marche plus prudemment.
6° On y repose plus tranquillement.
7° On y reçoit plus abondamment les grâces et les faveurs du ciel.

8° On y évite plus facilement le Purgatoire.

9° On y meurt avec plus de confiance et de contentement.

10° Enfin, quand on y meurt, on est couronné plus glorieusement au ciel.

" Voilà, dit le Père Etienne Binet en terminant son bel ouvrage sur le " grand chef-d'œuvre de Dieu," qui est Marie, voilà le décalogue des congrégations de Notre-Dame, et les dix prérogatives assurées à tous ceux qui remplissent avec fidélité les engagements qu'ils ont pris en entrant dans ces saintes assemblées."

Parmi les apologistes des congrégations, personne n'a eu, plus que saint Alphonse-Marie de Liguori, tout ce qu'il fallait pour en apprécier les avantages, puisqu'il a été tout à la fois grand évêque, grand missionnaire et grand théologien moraliste ; personne n'en a parlé avec plus d'enthousiasme. Il a même été si loin, que, pour ne pas le trouver exagéré, il faut bien comprendre le sens et les limites de sa pensée. Ecoutez-le :

" Au temps de Noé, les hommes périrent dans un immense déluge, huit personnes seulement furent sauvées dans l'arche.

" De nos jours, un déluge, non plus d'eau mais de péchés, inonde continuellement la terre ; parmi les gens du monde, petit est le nombre de ceux qui y échappent ; se sauvent à peine ceux qui vont se réfugier dans quelque arche de salut, c'est-à-dire dans quelque congrégation de la Madone.

" Parmi les habitants d'une contrée, combien en trouverez-vous qui soient en grâce avec Dieu ? A peine y rencontrerez-vous quelques personnes fréquentant la Congrégation.

" Quand un séculier me demande ce qu'il doit faire pour se sauver, je ne sais pas lui conseiller de moyen plus utile et plus sûr que d'aller à la congrégation. Oui, la congrégation est un refuge où l'on trouve les meilleurs moyens de s'assurer le salut éternel. Un congréganiste peut bien appliquer à son association ces paroles du livre de la Sagesse : *Tous les biens me sont venus avec elle* (VII, 11).

" En effet, poursuit ce grand et saint évêque, l'oracle des confesseurs, c'est, en premier lieu, un grand moyen d'assurer son salut que d'entendre fréquemment la parole de Dieu. Le congréganiste se trouvant sans cesse

rappelé aux idées de la mort, du jugement, de l'enfer, de l'éternité, résiste facilement, avec le secours de Dieu, aux tentations dont il est assailli. C'est dans ce sens que l'Esprit-Saint a dit : *Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pècherez jamais* (Eccli., VII, 40).

" En second lieu, la fréquentation des sacrements est nécessaire, au milieu des dangers du monde, pour se maintenir en grâce avec Dieu ; or la congrégation entraîne à se confesser et à communier plus souvent.

" En troisième lieu, le congréganiste de la très sainte Vierge est enrichi de dons par celle que le Seigneur a établie la dispensatrice de toutes les grâces : *Avec moi sont les richesses*, nous dit-elle au livre des Proverbes, *et c'est pour enrichir ceux qui m'aiment* (VIII, 18 et 21)."

Ecoutez encore, et tout spécialement, les paroles suivantes du savant et pieux évêque.

" D'après saint Bonaventure, celui qui acquiert la faveur de Marie sera reconnu par les habitants du Paradis, et celui qui porte sa marque distinctive sera écrit dans le livre de Vie. Cette assurance regarde particulièrement

ceux qui sont enrôlés sous la bannière de la Mère de Dieu : être écrit dans le livre de la Congrégation, c'est, on peut le dire, être écrit dans le livre de Vie, pourvu que l'on persévère à fréquenter la congrégation et à en observer les règles. * "

Que peut-on imaginer de mieux que cette douce et formelle assurance, donnée par un grand saint, et confirmée par un autre grand saint ?

Ainsi, d'après saint Bonaventure, pour être reconnu par les habitants du Ciel, c'est-à-dire pour être aimé, protégé, accueilli par eux, il suffit d'avoir acquis la faveur de la Reine des Cieux ; et pour avoir son nom écrit dans le livre des élus, il suffit d'avoir la marque de la protection de Marie, que ce soit le scapulaire, le rosaire, la médaille, ou toute autre livrée montrant qu'on lui appartient.

Mais, d'après saint Alphonse de Liguori, c'est tout spécialement aux Congréganistes de Marie que cette assurance de salut est donnée, lorsqu'ils sont fidèles à leurs règles, et qu'ils

* Œuvres, tome XIII, page 197, édition de Turin, 1826.

persévèrent sous la bannière de la Mère de Dieu.

Et quelle est la raison de ce privilège ?

C'est d'abord, sans aucun doute, parce que le Congréganiste, au jour de son admission, et par les termes mêmes de sa consécration, est devenu l'enfant tout spécial de Celle que le Sauveur, en mourant, a établie Mère de tous les élus ; le protégé tout spécial de Celle que l'Eglise appelle dispensatrice de toutes les grâces, secours des chrétiens, Tour de David, inexpugnable aux assauts de l'Enfer, Porte du Ciel, Reine de tous les Saints.

Mais la raison que saint Alphonse fait principalement valoir, c'est que le Congréganiste fidèle à ses règles trouve, dans les exercices et les pieuses assemblées de la Congrégation, des moyens extraordinaires pour se maintenir en état de grâce, et pour avancer tous les jours de plus en plus dans la vertu.

Voilà pourquoi, depuis trois siècles, tant d'hommes et de femmes, tant de jeunes gens et de jeunes filles, placés au milieu des dangers du monde, se sont réfugiés dans cette arche

de salut, pour échapper au déluge de corruption et de péchés qui inonde la terre. Voilà pourquoi les souverains Pontifes ont si souvent et si solennellement encouragé, par leurs brefs et par leurs bulles, cette école de la piété ; voilà pourquoi ils ont enrichi de tant de privilèges et de tant d'indulgences ce moyen puissant de salut, comme le dit Benoît XIV dans sa Bulle d'or. Voilà pourquoi aussi, tant de fois et avec tant de fureur, l'Enfer s'est déchaîné contre ces asiles, où la vertu échappe à ses séductions.

Congréganistes de Marie, serrez-vous donc de plus en plus autour de votre puissante patronne, qui est aussi votre douce Mère ; vivez et mourez sous sa bannière.

Là, suivant le témoignage de saint Bernardin de Sienne, sous la tutelle de la Reine des Vierges, vous garderez plus aisément la pureté du corps et de l'âme. Là, mis à l'abri du danger par de saintes règles, éclairés par de saintes instructions, encouragés par l'exemple de vos confrères, soutenus par une fervente communauté de prières, fortifiés par la fréquentation des sacrements, vous offenserez

moins souvent le Seigneur, vous ferez des chutes moins lourdes, vous vous relèverez plus vite et avec plus de facilité, vous marcherez dans la voie du salut et au milieu des dangers avec plus de prudence et de sécurité. Là, vous tenant aux pieds de la Mère de miséricorde devenue votre Mère, entourant l'autel de la Trésorière des Cieux, vous serez à la source même de la grâce, et vous participerez plus abondamment aux richesses de Marie, dont tout le bonheur est d'enrichir ceux qui l'aiment. Là, puisant au trésor des indulgences que l'Eglise s'est plu à ouvrir aux enfants et aux serviteurs de Marie, vous abrégerez votre purgatoire, vous soulagerez les âmes de vos parents et de vos amis défunts. Là enfin, consolés par Marie à vos derniers instants, vous mourrez pleins de confiance, le cœur tranquille, joyeux comme des exilés qui retournent dans l'éternelle patrie, où ils doivent partager la gloire et la félicité de leur Mère, Reine des Cieux.

Plein de ces assurances, saint Alphonse de Liguori disait à ses missionnaires, dans l'instruction que nous venons de résumer :

" Faites donc tout ce que vous pourrez pour engager le plus de monde possible à inscrire son nom dans le livre de la Congrégation de la très sainte Vierge ; ce sera le couronnement de votre mission, la sauvegarde des conversions que vous aurez obtenues.

" Enfants et serviteurs de Marie, ne vous contentez pas non plus de jouir des biens spirituels que la Congrégation vous assure : devenez les apôtres de Marie, attirez à son autel et sous sa garde vos frères, vos parents, vos amis. Ce zèle vous est demandé par la gloire de votre divine Mère, par votre charité, par votre propre intérêt. La Mère de miséricorde veut des enfants miséricordieux ; la Mère du Sauveur veut des enfants apostoliques, et la Reine des Cieux réserve une couronne plus belle à ceux qui l'auront aidée à augmenter sa famille ici-bas, sa cour au ciel."

En résumé, chaque membre de la congrégation trouve des secours très puissants :

1° Dans la protection spéciale de la sainte Vierge, qu'on y prend pour mère, dame et souveraine ;

2° Dans le zèle d'un Directeur, et dans la facilité de s'approcher du sacrement de pénitence ;

3° Dans les discours et lectures de piété, qui réveillent la dévotion, et font faire des réflexions sérieuses ;

4° Dans les bons exemples donnés par des jeunes gens vertueux, par des pères de famille édifiants ;

5° Dans les prières communes, qui ont une force particulière, selon la parole de Notre-Seigneur ;

6° Dans l'obligation d'honneur que l'on contracte, d'observer les règles de la Congrégation, d'approcher des sacrements, de trouver bon qu'on soit averti de ses défauts, et de recevoir même des pénitences légères ;

7° Enfin, dans le mérite des bonnes œuvres de tous les associés, auquel on a une part légitime.

II

ORIGINE ET BUT DES CONGRÉGATIONS

LES Congrégations doivent leur naissance au zèle et à la piété d'un jeune religieux de la Compagnie de Jésus, le Père Jean Léon, natif de Liège (Belgique), qui enseignait à Rome l'an 1563.

Convaincu, d'après les Docteurs et les saints Pères, que la protection de Marie est un moyen très efficace pour conserver l'innocence et devenir un parfait chrétien, il assemblait de temps en temps les plus fervents de ses disciples, pour leur recommander la dévotion à la sainte Vierge, et leur apprendre à mériter sa protection.

On récitait des prières en commun, on faisait des lectures édifiantes, on se proposait d'honorer Marie par l'imitation de ses vertus et par la fréquentation des sacrements.

Voilà l'origine et le but de ces sociétés, appelées Congrégations de Notre-Dame, qui

se répandirent en peu de temps dans toutes les maisons de la Compagnie de Jésus. Elles ont compté, parmi leurs membres, des rois, des empereurs, des papes, un très grand nombre d'évêques, et une foule de personnes illustres par leur rang, leurs talents et leur mérite.

Une Congrégation est une assemblée de chrétiens, qui s'unissent pour prier, pour s'exciter mutuellement à honorer la très sainte Vierge, et à mériter sa protection par l'imitation de ses vertus.

Les moyens que l'on propose aux Congréganistes pour arriver à cette fin, sont : la prière, la fréquentation des sacrements, l'application aux devoirs de leur état, la pratique des bonnes œuvres, et une conduite irréprochable.

Rien ne prouve mieux l'utilité des Congrégations que les témoignages favorables qu'en ont donnés les souverains Pontifes, et les indulgences qu'ils y ont attachées.

Les fruits produits par les premières Congrégations ont été si remarquables, que le Pape Grégoire XIII a jugé à propos de

leur donner une authenticité canonique, par sa Bulle *Omnipotens*, datée du 5 décembre 1584. (*)

Les successeurs de Grégoire XIII continuèrent à répandre des faveurs sur les Congrégations de Notre-Dame. Sixte-Quint les confirma et permit d'en établir de nouvelles, par ses bulles du 5 janvier 1586 et du 5 octobre 1587. Clément VIII les autorisa à son tour par sa bulle du 30 août 1621.

Benoît XIV ne s'est pas contenté de confirmer les Congrégations de Notre-Dame par son bref du 24 avril 1748 : ce grand pape, qui avait été congréganiste dans sa jeunesse, leur a donné des marques spéciales de sa protection, par sa bulle du 27 septembre de la même année, que l'on a nommée *Bulle d'or*.

Il rappelle les motifs de la dévotion et de la confiance que l'Eglise a toujours professées pour la très glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu et des chrétiens, Reine du Ciel et de la Terre, Port assuré au milieu des tempêtes

(*) Nous la donnons ci-après.

excitées par l'Enfer, Arche d'alliance mystique où se sont accomplis les mystères de la réconciliation de l'homme avec Dieu, Canal céleste des grâces et des faveurs divines pour les pauvres mortels, Porte d'or du Ciel, par laquelle nous espérons entrer dans le repos de l'éternelle béatitude.

Benoît XIV montre alors saint Ignace de Loyola se jetant aux pieds de Marie, et mettant sous sa garde les grands projets d'apostolat dont son cœur était plein ; entrant, sous ses auspices, dans le rude chemin de la perfection chrétienne ; conduisant ses premiers compagnons à Montmartre, à l'autel de Marie, où ils prononcèrent leurs premiers vœux ; recommandant enfin à ses fils de mettre toute leur confiance en Marie, et de porter jusqu'aux extrémités du monde, avec le nom de Jésus, celui de sa divine Mère.

Passant ensuite à l'établissement des Congrégations, le grand Pontife y fait voir la conséquence du zèle de la Compagnie de Jésus pour le culte de la très sainte Vierge et pour l'avancement spirituel des fidèles ; puis il rappelle les avantages dont cette pieuse

institution a été la source pour l'Eglise, et tous les témoignages d'estime et d'affection dont elle a été honorée par ses prédécesseurs.

Voici les paroles remarquables par lesquelles Benoît XIV termine l'éloge des Congrégations :

" Nous enfin qui, dans une position moins élevée, avons été membre de la Congrégation de la bienheureuse Vierge Marie, érigée sous le vocable de l'Assomption dans la maison professe de la Compagnie de Jésus à Rome ; nous qui aimons à nous rappeler que nous avons suivi ses pieux et religieux exercices avec une grande consolation spirituelle ; nous avons jugé qu'il était du devoir de notre ministère pastoral, d'user de notre autorité et de notre libéralité apostolique, pour favoriser et promouvoir ces écoles de solide piété, qui font avancer dans la vertn chrétienne, et contribuent puissamment au salut des âmes."

Au XVIIIe siècle, la Compagnie de Jésus fut en butte à la haine des faux philosophes, des Jansénistes et des Parlements. " En 1773, dit le Père Cahour, le Souverain Pontife lui-même fut obligé de supprimer l'Ordre fondé par saint Ignace, dans l'espoir de conjurer

la tempête soulevée contre l'Eglise." Rétablie en 1814, la Compagnie de Jésus rouvrit ses maisons et ses collèges, et les Congrégations allèrent se multipliant avec rapidité. Léon XII, par un bref du 17 mai 1824, déclara que les grâces accordées aux Congrégations par Benoît XIV et ses autres prédécesseurs, persévéraient dans leur intégrité pour la Compagnie de Jésus.

Bien plus, par un rescrit spécial du 7 mars 1825, Léon XII voulut bien étendre ces grâces, en vertu de l'autorité apostolique, aux Congrégations quelconques, en quelque lieu qu'elles existassent, pourvu qu'elles fussent agrégées à la *Prima primaria* par le Général de la Compagnie de Jésus.

C'est dans ces heureuses conditions que la Congrégation de Notre-Dame de la paroisse Saint-Roch de Québec a été érigée, sous le titre de l'Immaculée-Conception de Marie, par l'Illustrissime et Révérendissime Joseph Signaï, alors évêque et plus tard archevêque de Québec, en vertu d'une ordonnance datée du 24 décembre 1839.

En conséquence, le Révérend Père Jean

Roothaan, Général de la Compagnie de Jésus, par un acte en date du 21 juillet 1840, a agrégé cette Congrégation à celle du Collège Romain, et lui a fait part de tous les privilèges accordés à la *Prima primaria.*

Pendant dix ans, la Congrégation a été dirigée par M. l'abbé Charest, curé de Saint-Roch ; en 1849, les RR. PP. Jésuites ayant désormais une maison à Québec, Mgr l'Archevêque leur a confié les deux Congrégations d'hommes établies dans cette ville.

III

Bulle de N. S. P. le Pape Grégoire XIII

SUR LES CONGRÉGATIONS

(5 décembre 1584)

A l'exemple de notre Sauveur, qui, par un excès de bonté, répand continuellement ses grâces dans l'esprit des fidèles, et allume dans leurs cœurs la ferveur de la dévotion, pour la gloire de Dieu et la pratique des bonnes œuvres; nous, pour nous acquitter des devoirs de notre charge, nous nous appliquons à augmenter cette même dévotion par l'exercice de ces saintes œuvres, et par ce moyen à procurer le salut des âmes.

C'est pourquoi, ayant appris que plusieurs jeunes écoliers, d'une probité et d'une piété exemplaires, qui étudient dans notre Collège de la Compagnie de Jésus, portés par une dévotion particulière envers la bienheureuse

Vierge, Mère de Dieu, et animés par les exhortations de leurs maîtres, s'assemblaient certains jours et à certaines heures, dans une chapelle du Collège, dédiée à la sainte Vierge sous le titre de l'Annonciation, et avaient coutume d'y approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie avec de grands sentiments de dévotion, d'y réciter l'office, de s'y entretenir de choses saintes, d'entendre les exhortations qui s'y faisaient, et de vaquer à plusieurs autres bonnes œuvres ; que beaucoup d'autres, attirés par leurs exemples, s'étaient joints à eux dans le même dessein ;

Nous, souhaitant d'entretenir et d'augmenter une si sainte institution, nous leur avons accordé des indulgences, à eux et à ceux qui feront les mêmes exercices, ainsi qu'il est plus amplement expliqué dans nos lettres apostoliques.

Le Général nous en ayant humblement supplié, Nous, souhaitant seconder la piété de ces écoliers, nous érigeons dans l'église du Collège, sous le titre de l'Annonciation de la bienheureuse Vierge Marie, une Congrégation qui sera *la première et la principale* de toutes,

non seulement pour ceux qui étudient, mais encore pour tous les fidèles ; et cette Congrégation sera toujours sous la direction du Général de la Compagnie de Jésus.

Et afin que cette première Congrégation augmente toujours en piété et en dévotion avec le secours du ciel, nous confiant en la miséricorde de Dieu et au pouvoir des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, en vertu de notre puissance apostolique, nous accordons, par ces présentes, une indulgence plénière à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, seront désormais reçus dans cette Congrégation, et le jour de leur réception et à l'article de la mort ; et aussi à tous les fidèles qui, véritablement contrits, s'étant confessés et ayant communié, visiteront cette chapelle le jour de l'Annonciation, entre les premières vêpres et le coucher du soleil le jour de la fête, et y prieront pour l'exaltation de la sainte Eglise, pour l'extirpation des hérésies, pour la paix entre les princes chrétiens, pour nous ou nos successeurs dans l'avenir, ou qui feront quelques autres prières selon leur dévotion.

De plus, nous accordons une indulgence plénière aux Congréganistes qui s'étant confessés, communieront, soit dans la Congrégation soit ailleurs, les jours de Noël, de l'Ascension, de l'Assomption, de la Conception et de la Nativité de la sainte Vierge.

Outre cela, toutes les fois qu'ils assisteront à l'enterrement d'un congréganiste ou d'une autre personne, ou qu'étant empêchés ou malades, ils diront, à genoux s'ils le peuvent, pour le repos de l'âme du défunt, une fois l'oraison dominicale et la salutation angélique; toutes les fois qu'ils se trouveront aux assemblées de la Congrégation, à l'office, aux exhortations et autres exercices de piété qui s'y pratiquent; toutes les fois qu'ils entendront la messe les jours ouvriers, qu'ils examineront leur conscience le soir avant de se coucher, nous leur accordons un an d'indulgence.

Et afin que les congréganistes qui seraient absents de Rome ne soient point privés de ces grâces spirituelles, nous leur concédons les mêmes faveurs, pourvu qu'ils fassent dans les églises des lieux où ils se trouveront, les mêmes choses que font les congréganistes qui sont dans la ville.

Tous les congréganistes, en quelque lieu qu'ils soient, peuvent encore gagner les indulgences que l'on gagne à Rome en faisant les stations pendant le Carême et dans les autres temps, pourvu qu'ils visitent l'église de la Compagnie, ou une autre si la Compagnie n'en a pas dans ce lieu, et qu'ils y récitent sept fois l'oraison dominicale et la salutation angélique.

Outre cela, nous donnons pouvoir au Général de la Compagnie d'ériger partout d'autres Congrégations, soit pour ceux qui étudient dans les collèges de la dite Compagnie, soit pour d'autres, et de les agréger à cette première et principale Congrégation, de laquelle elles dépendront comme les membres de leur chef; de leur faire part des indulgences que nous avons accordées à la première Congrégation ; de faire des règlements pour le bon ordre et la direction des dites Congrégations, déclarant qu'ils doivent être inviolablement observés.

Et ces Lettres, que nous donnons pour l'érection des Congrégations, et les indulgences, ne doivent pas être comprises dans les

révocations, suspensions, limitations, dérogations de semblables indulgences, que ces dérogations soient faites par nous ou par nos successeurs, même en faveur de l'église du prince des Apôtres, ou à la prière de quelque empereur, roi, etc.

Et si quelqu'un ose entreprendre quelque chose de contraire, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant, et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul

Donné à Rome, le cinquième jour de décembre de l'an 1584.

IV

TABLEAU DES INDULGENCES

PROPRES AUX CONGRÉGATIONS *

ARTICLE I

INDULGENCES PLÉNIÈRES

pour tous les fidèles, congréganistes et autres

INDULGENCE plénière à la fête titulaire de la Congrégation, et à la fête du second patron, pour tout fidèle, moyennant la confession, la communion, une visite à la chapelle de la Congrégation, et des prières aux intentions de N. S. P. le Pape.

---

* D'après la Bulle d'or de Benoît XIV, du 27 septembre 1748, et d'après le sommaire publié le 6 mars 1776, par la sainte Congrégation des Indulgences et des saintes Reliques. Toutes ces indulgences sont applicables aux Ames du Purgatoire.

Lorsque la fête est transférée régulièrement, c'est-à-dire avec le consentement de l'Ordinaire (l'évêque), l'indulgence est transférée également.

Pour la Congrégation de Saint-Roch de Québec, ces deux fêtes sont : l'Immaculée Conception de Marie (8 décembre), et saint Joseph (19 mars).

2° (Spéciale à la Chapelle de la Congrégation à Saint-Roch.) Indulgence plénière pour tout fidèle qui, s'étant confessé, communie pendant la neuvaine à saint François-Xavier, prie aux intentions du souverain Pontife, et assiste, le jour de sa communion, à la récitation publique des prières de la neuvaine (Rome, 14 mars 1852 ; Québec, 12 novembre 1862).

3° (Spéciale à la Chapelle de la Congrégation à Saint-Roch.) Indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire, à tout fidèle qui, s'étant confessé et ayant communié, visite la Chapelle en la fête de sainte Anne (26 juillet) ou le dimanche suivant, y priant pieusement pour la propagation de la Foi et selon l'intention du souverain Pontife.

ARTICLE II

INDULGENCES PLÉNIÈRES

pour les congréganistes, et pour les personnes attachées au service de la Congrégation *

1° Pour chacun, le jour de sa réception ou consécration, et à l'article de la mort.

2° Aux fêtes de Noël et de l'Ascension de Notre-Seigneur ; de l'Immaculée-Conception, de la Nativité, de l'Annonciation et de l'Assomption de la très sainte Vierge.

3° Une fois par semaine, le jour de l'assemblée ou l'un des jours d'assemblée ; si la réunion a lieu après midi, la communion peut être faite le lendemain.

4° Pour chacun, tous les jours de communion en temps de maladie grave, moyennant la récitation de trois *Pater* et de trois *Ave* devant l'image du Crucifix.

5° Deux fois l'année pour chacun, à la suite d'une confession générale ou d'une simple revue.

---

* Moyennant la confession, la communion, la visite à la Chapelle, et les prières aux intentions du Souverain Pontife (sauf à l'article de la mort et en temps de maladie).

ARTICLE III

INDULGENCES PLÉNIÈRES

dites des Stations de Rome

Moyennant la confession, la communion, la visite de leur chapelle (ou, en cas d'absence, d'une autre église ou chapelle), et la récitation de sept *Pater* et *Ave*, les congréganistes peuvent gagner l'indulgence plénière dite des stations de Rome aux jours ci-après :

1° Le Jeudi-Saint ;
2° Le jour de Pâques ;
3° Le jour de l'Ascension ;
4° Le jour de Noël.

ARTICLE IV

INDULGENCE PLÉNIÈRE

de l'Autel privilégié

L'Autel de la Congrégation est privilégié de droit, c'est-à-dire qu'il y a indulgence plénière à toutes les messes qui s'y disent pour les

congréganistes défunts, par quelque prêtre que ce soit.

Les prêtres qui sont de la Congrégation ont la faveur de l'Autel privilégié personnel, en quelque endroit qu'ils célèbrent en faveur d'un congréganiste défunt.

ARTICLE V

INDULGENCES DE SEPT ANNÉES

Une indulgence de sept années est accordée aux congréganistes chaque fois qu'ils remplissent l'une des œuvres suivantes :

1° Accompagner les funérailles d'un fidèle défunt ;

2° Prier pour un malade dont on sonne l'agonie, ou pour un défunt dont on sonne le trépas ;

3° Assister à une réunion de piété, ou aux saints offices, ou à un sermon ;

4° Entendre la sainte Messe les jours ouvriers ;

5° Examiner sa conscience le soir avant de se coucher ;

6° Visiter les pauvres, ou les malades, ou les prisonniers ;

7° Réconcilier les ennemis.

ARTICLE VI

INDULGENCES PARTIELLES

dites des Stations de Rome

En visitant, aux jours indiqués pour ces stations, leur propre chapelle (ou, en cas d'absence, une autre église ou chapelle), et en y récitant sept *Pater* et *Ave*, les congréganistes peuvent gagner les indulgences ici indiquées :

1° Trente années et autant de quarantaines, aux fêtes de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Pentecôte, de saint Marc, de saint Etienne, de saint Jean l'Evangéliste et des saints Innocents ; et de même tous les jours des octaves de Pâques et de la Pentecôte ; les dimanches de la Septuagésime, de la Sexagésime et de la Quinquagésime ; le Vendredi-Saint et le Samedi-Saint ; les trois jours des Rogations.

2° Vingt-cinq années et autant de quarantaines le dimanche des Rameaux.

3° Quinze années et autant de quarantaines le mercredi des Cendres et le 4e dimanche de Carême, le 3e dimanche de l'Avent, la veille de Noël, à la messe de Minuit et à la messe de l'Aurore.

4° Dix années et autant de quarantaines chaque jour des Quatre-Temps de septembre et de décembre, la veille de la Pentecôte, les dimanches 1er, 2e et 4e de l'Avent, et tous les jours de Carême non désignés ci-dessus pour des indulgences plus étendues.

NOTA.—" L'Indulgence, dit le Père Maurel, est la rémission de la peine temporelle dont le pécheur reste redevable à la justice de Dieu, pour les péchés qui lui ont été pardonnés quant à la coulpe (ou culpabilité) et quant à la peine éternelle. L'indulgence ne remet ni les péchés mortels, ni les péchés véniels, ni les châtiments éternels ; elle n'opère donc point la justification, elle la suppose, au contraire, et la suit." *

* Le chrétien éclairé sur la nature et l'usage des Indulgences, page 12.

" L'Indulgence plénière remet toute la peine temporelle que méritaient les péchés dont on a reçu l'absolution. L'Indulgence partielle remet une portion de la peine due aux péchés, cette indulgence se rapportant à la pénitence que prescrivaient les anciens Règlements ou Canons de l'Eglise."

Toutes les indulgences propres aux congréganistes sont applicables aux Ames du Purgatoire.

On ne peut gagner à la fois qu'une seule indulgence plénière pour soi-même, mais on peut en gagner une autre ou plusieurs autres, et les appliquer aux défunts, soit en désignant soi-même les défunts, soit en confiant cette désignation à la bonté et à la miséricorde de la très sainte Vierge.

* Le même, pages 68 et 72.

V

REQUÊTE

A Mgr Signaï, évêque de Québec

(18 mai 1839)

A Sa Grandeur Mgr Signaï, évêque de Québec

L'HUMBLE requête des soussignés, paroissiens de la paroisse de Saint-Roch, dans la cité de Québec, parmi lesquels se trouve un grand nombre de la Congrégation des hommes déjà érigée à Québec ;

Expose humblement à V. G. que l'expérience a démontré les avantages nombreux qui résultent de l'établissement des Congrégations en l'honneur de la sainte Vierge, dans différentes paroisses de ce diocèse ;

Que l'établissement d'une semblable Congrégation dans la dite paroisse de Saint-Roch ne pourrait qu'y produire les meilleurs fruits, et contribuerait surtout à fortifier la jeunesse

contre les dangers continuels auxquels elle est exposée ;

Qu'il existe, à la vérité, une Congrégation en l'honneur de Marie dans la paroisse Notre-Dame de Québec ; mais que la difficulté de s'y rendre en certains temps de l'année, empêche de s'y agréger un grand nombre de fidèles de la dite paroisse de Saint-Roch, qui aimeraient à se consacrer spécialement au service de la sainte Mère de Dieu, s'ils pouvaient se réunir dans un lieu plus à leur proximité.

C'est pourquoi vos humbles pétitionnaires, connaissant le zèle qui anime V. G. pour tout ce qui peut contribuer au bien spirituel de son troupeau, concluent à ce qu'il plaise à V. G. d'établir, dans la dite paroisse de Saint-Roch, une Congrégation en l'honneur de la sainte Vierge, avec tous les privilèges dont jouissent les autres Congrégations de même nature dans ce diocèse, et avec tels règlements qu'Elle jugera à propos de déterminer.

Et vos pétitionnaires, autant par inclination que par devoir, ne cesseront de prier pour la prospérité de Votre Grandeur.

A Saint-Roch, 18 mai 1839.

ONT' SIGNÉ : Jacques Normand, Jos. G. Tourangeau, Louis-Th. Berlinguet, P. Voyer, G. Garneau, Ls Berlinguet, Charles Darveau, Jacques Drolet, Ignace Legaré fils, Etienne Legaré ;

Laurent Lemieux, J.-B. Bélanger, Ed. Lemieux, Ol. Thomas dit Bigaouette, J.-B. Thomas Bigaouette, Pierre Giroux fils, Edouard Tivierge, Ch. Samson, Ph. Lavoie junior, Ed. Bouchard ;

Germ. Guay, Jean Sansfaçon, Louis Noël, F. Lavoie, Th. Bédard, Louis Blais, Gervais Aimond, L.-H. Leprohon junior, * David Dion, Jean Simard ;

Pierre Drouin fils, B. Miller, J. Carrier, François Sansfaçon, *Ph. Brunet, Jacques Labranche, P.-M. Bardy, Frère Louis, Jean Pâquet, Etienne Robitaille ;

P. Dugal, Henri Plamondon, Ignace Legaré père, Et. Légaré N. P., Jos. Bélanger, Ch. Legaré, Georges Thomas dit Bigaouette, P. Gagnon, François Julien, Pierre Mecteau ;

Ant. Pâquet, Joseph Gagné, Prisque Huot, F.-Xavier Létourneau, F.-X. Paradis, Pierre

---

* L'astérisque indique les membres encore vivants en novembre 1883.

Lavoie senior, Michel Pâquet, Pierre-Thomas Bezeau, * Ch. Bertrand, L.-H. Leprohon ;

F.-X. Lemieux, Guillaume, Labrecque, Pierre Drouin, Jean Perron, Louis Sansfaçon, Ch. Touchet, Ls Prévost, Augustin Donellson, P. Gingras, F.-L. Gauvreau ;

Pierre Laberge, Ant. Legaré, Louis Racine, Régis Lapointe, * John Davidson, Basile Sanschagrin, J. Sanschagrin, Edouard Moisan, Etienne Bourbeau, Joseph Cloutier ;

F.-Xavier Renaud, François Gaudin, Ch. Trudel, Héli Saint-Hilaire, Ferdinand Gingras, Pierre Gagnon, André Ménard, Charles Turgeon, * L. Labrèque, D.-H. Têtu, prêtre, curé ;

Pierre Gernac, * Jean Guérard, Jos. Mecteau, J. Cosembrook, J. Mac-Lean, C. Chamberland, René Emond, Ph. Berthiaume, Aug. Hémond, Pierre Huot ;

Pierre Richard, Ch. Dion, Jos. Prétaboir, L. Rhéaume, Amb. Trudel, Félix Bigaouette, André Lamontagne, * Xavier Bigaouette fils, André Lacroix, Pierre Gravelle ;

Louis Godbout, Geo. Campbell, Pierre Sanschagrin.

VI

DIPLOME

DE MGR SIGNAÏ, ÉVÊQUE DE QUÉBEC, POUR L'ÉRECTION DE LA CONGRÉGATION

(24 décembre 1839)

JOSEPH Signaï, par la miséricorde de Dieu et la grâce du saint Siège Apostolique, évêque de Québec ;

A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que, vu la Requête à nous présentée, en date du dix-huit mai de la présente année, au nom et de la part d'un certain nombre de paroissiens de la paroisse de Saint-Roch, de la cité de Québec, dont quelques-uns appartiennent à la Congrégation des hommes déjà érigée dans la paroisse de Québec ;

La dite requête demandant qu'il nous plût d'ériger une semblable Congrégation dans la dite paroisse de Saint-Roch ;

Nous, convaincu des précieux avantages qui résultent de l'établissement des confréries en l'honneur de la sainte Vierge, dans toutes les paroisses où elles sont érigées, et voulant faire participer à ces avantages la dite paroisse de Saint-Roch, en même temps que donner à ses habitants un témoignage de l'affection sincère que nous leur portons en Notre-Seigneur Jésus-Christ, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Nous établissons à perpétuité, par les présentes, en vertu d'un indult du Saint-Siège, en date du 1er juin 1834, dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, dans la chapelle dite *Chapelle des Catéchismes*, une Congrégation en l'honneur de la sainte Vierge, sous le titre de l'Immaculée-Conception de Marie, avec toutes les indulgences, tant plénières que partielles, dont les autres Congrégations sont en possession, dans les lieux où elles sont établies.

2° La dite Congrégation sera entièrement sous notre autorité et sous celle de nos successeurs évêques, et sera dirigée par un des prêtres de la dite paroisse, à notre choix, suivant les règles maintenant en vigueur dans

la Congrégation des hommes établie dans la paroisse de Notre-Dame de Québec, excepté en ce qui est ci-après réglé. *

3° Tous les membres de la dite Congrégation de Québec maintenant résidant dans les limites de la dite paroisse de Saint-Roch, seront de droit membres de la nouvelle Congrégation, pourvu qu'ils se présentent, pour y être admis, dans l'espace d'un mois, à dater du jour où se fera l'élection des officiers de la dite Congrégation.

4° Monsieur le curé de la dite paroisse de Saint-Roch convoquera une assemblée de tous les signataires de la Requête ci-dessus mentionnée, lesquels, après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit, feront choix de vingt d'entre eux, qui, n'étant point encore congréganistes, seront par eux jugés les plus dignes de l'être, par leur conduite morale. Ce choix sera fait par suffrages écrits, soit par les signataires eux-mêmes, soit par M. le curé, assisté d'un secrétaire qui aura été

* En 1849, Mgr l'Archevêque de Québec a confié la Congrégation des hommes de Saint-Roch aux Révérends Pères Jésuites, rétablis en cette ville en cette même année.

nommé à cette fin par les personnes composant l'assemblée.

Les vingt personnes ainsi élues auront le privilège de devenir membres de la dite nouvelle Congrégation, sans faire d'approbation, pourvu que, dans une assemblée subséquente, ils prononcent leur acte de consécration au service de la sainte Vierge.

5° Il sera convoqué, par le dit sieur curé, une seconde assemblée, composée tant des personnes ainsi élues que des membres de la dite Congrégation de Québec devenus membres de droit de la dite nouvelle Congrégation, dans laquelle assemblée, après avoir aussi imploré l'assistance du Saint-Esprit, les vingt élus prononceront leur acte de consécration au service de Marie.

Aussitôt après, les anciens et les nouveaux congréganistes feront choix de trois d'entre eux, par suffrages qu'ils écriront eux-mêmes, ou qu'ils feront écrire par M. le curé ou par le secrétaire ci-dessus mentionné, pour remplir les trois premières charges de la Congrégation. Celui des trois qui aura réuni le plus de voix sera proclamé *Préfet*, et les deux autres

premier et *second Assistants*, suivant le nombre de voix qu'ils auront eu.

Les autres officiers de la Congrégation seront ensuite élus par acclamation, à l'exception du Secrétaire et du Trésorier, qui le seront par suffrages écrits.

Dans tous les cas, le dépouillement des billets se fera par M. le curé, le secrétaire écrivant les suffrages.

6° Tous les autres signataires de la Requête précitée, auront le privilège d'être admis au nombre des membres de la nouvelle Congrégation après un mois seulement d'approbation, à compter du jour où l'on se sera assemblé pour la première fois, pour la récitation de l'Office de la sainte Vierge, pourvu toutefois qu'ils en soient jugés dignes par le conseil.

Nous nous flattons que l'établissement de cette Congrégation aura l'effet de produire, parmi ceux qui doivent la composer, un accroissement de ferveur dans le service de Dieu et de zèle pour l'honneur de la sainte Vierge, et qu'ils auront à cœur de retracer en eux ces sublimes [illegible] tus qui ont brillé avec tant d'éclat dans leur sainte Mère et patronne,

et qui doivent la rendre, jusqu'à la fin des siècles, l'objet de la vénération de tous les peuples : *Beatam me dicent*, etc.

Sera notre présente Ordonnance lue et publiée au prône de la messe paroissiale de la dite paroisse de Saint-Roch, puis insérée, ainsi que la susdite Requête, dans un livre particulier, qui servira à l'enregistrement des délibérations du Conseil de la dite Congrégation.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, le vingt-quatre décembre mil huit cent trente-neuf.

L. ✝ S. ✝ Jos., évêque de Québec.

Par Monseigneur,

C.-F. Cazeau, Ptre,
Secrétaire.

Pour copie certifiée conforme :

Edmond Langevin,
P. Secrétaire.

VII

LES PREMIERS CONGRÉGANISTES DE SAINT-ROCH.

LES vingt personnes suivantes ont eu le privilège de devenir membres de la Congrégation sans faire d'approbation, en vertu de l'Ordonnance de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Québec, insérée au Livre des Règlements et Délibérations.

Ces vingt premiers congréganistes ont prononcé leur consécration le dimanche 12 janvier 1840.

Noms	Profession	Age
Gabriel Lapointe	charpentier	43
*Philippe Brunet	bedeau	37
Joseph Bélanger père	charpentier	50
Charles Samson	marchand	26
Charles Darveau	tanneur	52
F.-X. Létourneau	marchand	22
Louis Prévost	notaire	30
*Jean Guérard	charpentier	43

* L'astérisque indique les membres encore vivants en novembre 1883.

Augustin Aimond	épicier	43
Charles Dion	instituteur	35
Louis Godbout	tonnelier	62
*David Dion	boulanger	31
Régis Lapointe	menuisier	34
Pierre Lapointe	menuisier	47
*John Davidson	boulanger	19
Joseph Cloutier	menuisier	46
*Louis Labrèque	médecin	31
*Joseph Bélanger fils	menuisier	30
*F.-X. Thomas-Bigaouette	tanneur	20
Jean-Baptiste Pâquet	marchand	66

Cinquante membres de la Congrégation de Notre-Dame de Québec, ayant leur résidence dans les limites de la paroisse Saint-Roch, sont devenus membres de la nouvelle Congrégation, d'après le dispositif du Diplôme épiscopal (article 3e), en se présentant, pour y être admis, le jour même où s'est faite l'élection des Officiers. Voici leurs noms, avec leur âge à cette époque :

Alexis Cloutier 75 ans, Charles Crépin 46, François Dorion 44, *Michel Dubeau 34, Pierre

* L'astérisque indique les membres encore vivants en novembre 1883.

Gagnon 42, François Gosselin 39, Remi Grenier 26, Elie Guérin dit Saint-Hilaire 30, Ignace Adam 37, Pierre Allard 39 ;

Pierre-Martial Bardy 45, Michel Bégin 53, Louis-Thomas Berlinguet 50, Jean-Baptiste Bertrand 34, *Charles Bertrand 37, Jean-B. Thomas dit Bigaouette 65, Jean-Marie Bourbeau 64, Charles Chamberland 30, *Joseph Chamberland 30, François Huot 49 ;

Jacques Labranche 33, Guillaume Labrecque 52, André Lacroix 65, André Lamontagne 32, Charles Villeneuve 52, Pierre Lavoie 65, François Lavoie 55, *Joseph Laurin 27, Edouard Lemieux 28, F.-X. Lemieux 23 ;

Louis Matthieu 26, Pierre Mecteau 76, André Ménard 43, Béloni Miller 36, Edouard Moisan 28, Pierre Pichette 64, Joseph Pichette 32, Joseph Prétaboir 29, Féréol Roy 43, Pierre Saucier 49 ;

Michel Savard 36, *Théophile Saint-Jean 32, Thomas Simard 28, Edouard Tivierge 27, Pierre Gravelle 40, Charles Turgeon 62, *Olivier Vallée 33.

DEUXIÈME PARTIE

RÈGLES

DE LA CONGRÉGATION DES HOMMES DE SAINT-ROCH DE QUÉBEC *

I

Règles générales

LA glorieuse vierge Marie, Mère de Dieu, étant la principale protectrice des Congrégations érigées en son honneur, les congréganistes ne doivent pas se contenter de mettre leur confiance en elle, il faut de plus qu'ils se forment sur ses admirables vertus, qu'ils s'exhortent les uns les autres à augmen-

* On a usé de la liberté laissée à chaque Congrégation de modifier les règles, selon la diversité des lieux et des personnes ; mais aucun changement essentiel n'a été fait aux règles anciennes, et rien n'a été fait sans l'approbation de monseigneur l'Archevêque de Québec.

ter sa gloire, et à la servir inviolablement. Cette solide dévotion ne peut mieux se conserver que par la pratique des règles.

2. La Congrégation des Hommes de Saint-Roch est sous la haute direction de monseigneur l'Archevêque diocésain, pour être gouvernée par un Père de la Compagnie de Jésus, avec le concours du Préfet, des deux Assistants et des douze Conseillers.

Il y a de plus un Secrétaire et son substitut, un Trésorier et son substitut, six Préposés aux bonnes œuvres, un premier Sacristain et cinq Sacristains, deux Lecteurs et deux substituts-lecteurs, quatre Portiers.

Tous les congréganistes doivent honorer le Directeur et le Préfet, et avoir des égards pour les autres officiers.

3. Ceux qui désirent être reçus membres de la Congrégation font une confession générale ou une revue, si tel est l'avis de leur confesseur.

4. Les congréganistes se confesseront régulièrement une fois le mois, et se mettront en état d'approcher de la sainte Table spécialement aux jours de communion générale, c'est-à-dire aux jours des fêtes suivantes :

Noël, Circoncision, Pâques, Ascension, Pentecôte, Saint-Sacrement ;

Immaculée-Conception, Nativité de Marie, Annonciation, Purification, Assomption ;

Toussaint, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, sainte Anne.

Les principaux officiers donneront l'exemple de la pratique de la fréquente communion.

5. Outre leurs prières ordinaires, les Congréganistes diront, le matin, trois fois le *Pater* et l'*Ave* en l'honneur de la très sainte Trinité, plus le *Credo* et le *Salve Regina ;* et le soir, après l'examen de conscience, trois fois le *Pater* et l'*Ave,* plus un *De profundis* pour les congréganistes défunts.

Ceux qui ne savent pas lire peuvent remplacer le *Salve* par un *Ave Maria,* et de même le *De profundis* par un *Ave Maria.*

6. Comme il y a des dépenses nécessaires pour l'entretien de la Chapelle, des ornements, du luminaire, etc, chaque Congréganiste sera exact à fournir sa rétribution annuelle entre les mains du Trésorier, dans les trois mois qui suivent l'élection, ou bien il l'informera de son impossibilité de le faire : faute de quoi il

sera regardé comme s'étant retiré de la Congrégation. *

7. Si un Congréganiste tombe dangereusement malade, le Préfet aura soin de le faire visiter, de lui procurer, autant qu'il sera en son pouvoir, les secours de l'Eglise, et de le recommander aux prières de la Congrégation.

8. Au décès d'un Congréganiste, on se fera un devoir d'accompagner son corps à la sépulture ; le premier dimanche libre après son décès, l'assemblée récitera pour lui l'office des Morts en entier, et entendra la messe à l'autel de la Chapelle ; de plus, chacun dira en son particulier, pendant huit jours, le *De profundis* pour le défunt.

9. Quand un Congréganiste devra quitter la ville pour résider ailleurs, il demandera au Directeur et au Préfet des Lettres-Patentes scellées du sceau de la Congrégation. L'assemblée sera informée de son dessein, et, malgré son absence, il continuera de participer

* Les Congréganistes doivent s'empresser de remplir fidèlement ce point de leur règlement, pour ne pas abuser de la générosité du Trésorier, qui donne gratuitement son temps et sa peine au service de la Congrégation, et qui engage sa responsabilité personnelle dans une très grande mesure.

aux prières et aux mérites de la société, dont il reste membre. Il peut gagner les indulgences qui requièrent la visite de la Chapelle de la Congrégation, en visitant l'église du lieu où il se trouve.

10. Chaque fois qu'on choisira un nouveau Préfet, on fera publiquement la lecture des statuts, tant des règles générales que des règles particulières à chaque office.

11. Tous les mois, des sentences pieuses seront distribuées aux Congréganistes, et chacun aura soin, chaque jour, d'honorer le saint qui lui est désigné, de pratiquer la vertu indiquée, et de prier à l'intention marquée par la sentence qui lui est échue.

12. Tous les Congréganistes iront en corps à la procession de la Fête-Dieu, à la place et dans l'ordre qui leur seront assignés.

Ils se feront une loi d'assister, selon leur pouvoir, aux autres processions publiques, et d'y édifier par leur recueillement.

13. Chaque Congréganiste devra porter, pour marque distinctive, aux processions et aux enterrements, un ruban blanc, sur lequel

sera imprimé ou brodé en bleu le monogramme de Marie.

14. Chaque année, le 2 novembre, un service sera chanté pour tous les défunts de la Congrégation.

15. Les Congréganistes ne peuvent tenir cabaret, ni travailler aux théâtres de bateleurs et de comédiens, ni loger dans leur maison aucune personne mal notée. Enfreindre l'une de ces défenses, c'est mériter d'être exclu.

Seront exclus pareillement ceux qui fréquentent les danses, les assemblées de nuit, les tavernes, de même que ceux qui seraient convaincus d'être entrés, même une seule fois, dans les mauvais lieux.

16. Les Congréganistes ne doivent pas donner leur signature aux requêtes ayant pour objet l'obtention des licences pour la vente des boissons enivrantes.

II

Des assemblées ou réunions

LES assemblées ou réunions des Congréganistes se font le matin à 6 heures depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, et à 6 heures et demie de la Saint-Michel à Pâques.

2. Les assemblées ont lieu régulièrement tous les dimanches, excepté dans certains cas qui vont être indiqués.

3. Il y a assemblée à toutes les fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, chômées dans le diocèse, excepté aux fêtes de Noël et de la Circoncision. Le jour de la Toussaint, on récite l'office des Morts, à 7 heures du soir.

4. Deux réunions successives doivent être séparées au moins par deux jours francs ; par conséquent l'assemblée du dimanche sera omise lorsqu'il y aura réunion le vendredi ou le samedi précédents, ou bien le lundi ou le mardi suivants.

5. Les assemblées et la messe de la Congrégation ne tiennent point lieu de l'office paroissial, auquel les Congréganistes doivent assister aussi fidèlement que possible.

6. A chaque assemblée, après la lecture, et avant la messe, on récite un Nocturne et les Laudes de l'office de la sainte Vierge ; le 4e dimanche du mois, on récite l'office des Morts pour les congréganistes décédés ; le tout conformément au Manuel de la Congrégation, et selon l'annonce faite par le Préfet.

7. Ceux qui arrivent après l'intonation des Laudes sont réputés absents, à moins qu'ils n'aient été retardés pour avoir été à confesse, ce dont ils doivent avertir le Portier en entrant.

8. Tous les Congréganistes assisteront à la messe de la Congrégation, à moins qu'ils n'aient des raisons légitimes de s'en dispenser.

9. S'il en est qui sortent fréquemment avant la messe, ils seront avertis ; et si quelqu'un était convaincu de s'être absenté pour des raisons frivoles, il serait déféré au Directeur et au Préfet.

10. Le relevé des présences et des absences

de l'année sera présenté au conseil qui se tiendra dans l'après-midi du jour de l'élection ; ceux qui auront été plus souvent absents que présents, à moins qu'ils n'aient eu de bonnes raisons et n'en aient fait part au Préfet, seront dans le cas d'être rayés du tableau des confrères.

11. Les femmes ne sont admises à assister aux exercices de la Congrégation qu'au jour de la principale fête. *

12. La récitation de l'office étant un des principaux exercices de la Congrégation, il est important de s'en bien acquitter.

C'est aux Assistants qu'il appartient de régler le ton de la psalmodie ; ils doivent avoir soin de faire les intonations sur un ton moyen, à la portée du plus grand nombre de voix.

13. Le Préfet doit veiller à la gravité de la psalmodie, et empêcher qu'elle ne soit précipitée, discordante et confuse.

* En raison de la grandeur du local actuel, dans lequel se trouve d'ailleurs installé un service d'offices paroissiaux, cet article du règlement n'est point en vigueur en ce moment ; il en est de même pour la lecture qui devrait se faire avant l'office.

Il fera observer les médiantes, c'est-à-dire les repos au milieu des versets ; empêchera qu'on ne traîne sur les syllabes finales, veillera à ce que chaque côté chante selon l'intonation donnée par l'Assistant, et avertira lorsqu'un côté anticipera, c'est-à-dire commencera son verset avant que le verset précédent ne soit fini.

14. Ceux qui ne savent pas lire s'uniront en esprit à la prière de ceux qui psalmodient ; ils doivent, pendant l'office, dire le chapelet à voix basse.

III

Des séances du Conseil

LES réunions du Conseil sont publiquement annoncées dans les assemblées générales, sans qu'on soit tenu d'en indiquer le sujet.

Chaque séance du Conseil commence par la prière au Saint-Esprit, et finit par l'antienne à la sainte Vierge : *Sub tuum præsidium.*

2. Il sera tenu un compte-rendu exact de toutes les délibérations du Conseil ; au commencement de chaque séance, le Secrétaire donnera lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel procès-verbal sera signé par le Directeur, le Préfet et le Secrétaire.

3. Nul ne sera admis ni exclu, qu'il s'agisse de la Congrégation ou d'un office, si ce n'est par délibération du Conseil. On ne pourra appeler de la décision du Conseil à l'assemblée ni à aucune autorité.

4. Le secret doit être inviolablement gardé

sur tout ce qui est agité en conseil, spécialement en matière de conséquence.

Ce point est très important, et quiconque serait convaincu d'y avoir manqué pourrait être privé de son office, comme ayant fait une action indigne d'nn homme d'honneur.

5. Toute motion, dans le Conseil, doit être présentée par écrit.

6. Le Directeur a la présidence au conseil, pour y communiquer ses lumières et y maintenir le plus grand ordre.

Il ne prend pas part au vote ; mais lorsque les voix sont également partagées, soit dans les questions, soit dans les élections, son suffrage est requis, et emporte la balance.

7. Les affaires importantes qui requièrent le consentement de la Congrégation, sont proposées à l'assemblée par le Préfet, du consentement du Directeur.

8. Lorsqu'il s'agit de faire quelque règlement perpétuel, ou de déposer un des trois premiers officiers, les deux tiers des voix de tout le Conseil sont nécessaires.

9. Le Conseil peut délibérer, et il est censé

entier, lorsqu'il s'y trouve au moins le tiers des membres.

10. On ne fera aucun statut ni règlement sans l'avis du Directeur ; et l'autorité de monseigneur l'Archevêque seule lui donnera force de loi.

IV

Des élections aux charges

LA Congrégation choisit elle-même ses officiers. Elle doit procéder à ce choix avec une décence et une sagesse dignes d'une assemblée religieuse.

Les élections se font tous les ans, le jour de la solennité de la fête de saint Joseph, lequel est regardé comme Préfet perpétuel et honoraire de la Congrégation.

2. Au moment des élections, et sans nouveau scrutin, le premier Assistant devient Préfet, et le second Assistant devient premier Assistant. Il y a donc à pourvoir à la charge de second Assistant.

3. Le dimanche qui précède la solennité de la fête de saint Joseph, il y aura une réunion spéciale de tous les officiers et de leurs substituts.

Après qu'on aura imploré les lumières du Saint-Esprit, chacun écrira dans un billet, sur la table du Secrétaire, les noms des trois

congréganistes qu'il juge devant Dieu les plus aptes à remplir dignement la charge de second Assistant.

Les billets seront pliés, puis déposés dans une boîte, qui sera fermée, pour être ouverte seulement le jour de l'élection.

4. Ceux qui ne savent pas écrire n'apporteront pas au conseil des billets tout préparés, mais ils dicteront au Secrétaire les noms des trois confrères sur lesquels ils fixent leur choix.

5. Le jour de l'élection, le Directeur et le Préfet sortant de charge font le dépouillement des billets d'élection, et le Secrétaire note les suffrages. Les trois confrères qui en ont le plus grand nombre sont candidats à la charge de second Assistant. En cas d'égalité dans le nombre des voix, le Directeur décide par son vote.

6. Ce premier choix étant fait, le corps entier des congréganistes fait le choix définitif en cette manière : les noms des trois candidats sont écrits au-dessus de trois cases ; chacun vote en déposant une fève dans l'une des trois cases, pour désigner celui qu'il appelle à la charge de second Assistant.

Le Directeur, le Préfet sortant de charge et le Secrétaire, surveillent cette opération, et comptent ensuite les suffrages. Celui des trois candidats qui en a le plus est proclamé second Assistant. En cas d'égalité dans le nombre des voix, le Directeur décide par son vote.

Pendant l'élection, les trois candidats se retirent de l'assemblée, et ne sont rappelés que lorsque l'élection est finie ; alors le Directeur entonne le *Te Deum*, qui est continué par l'assemblée.

7. Pour que ceux des confrères qui ne savent pas lire sachent bien à qui ils donnent leur suffrage, on aura soin de leur montrer dans quel ordre sont disposés les noms des trois candidats.

Les Approbanistes n'ont pas voix à l'élection.

8. L'élection des autres Officiers se fait en Conseil, dans l'après-midi du même jour. Le Secrétaire, le Trésorier et leurs substituts, sont élus par suffrages écrits séance tenante. Les autres Officiers sont élus à haute voix.

9. Si le Préfet vient à mourir, ou s'il se trouve hors d'état d'exercer sa charge, le premier Assistant le remplacera.

V

Office du Directeur de la Congrégation

LE Directeur de la Congrégation, choisi par le Supérieur des Révérends Pères Jésuites, est le confesseur ordinaire de la Congrégation; mais on n'est pas tenu de s'adresser à lui.

2. Le Directeur pourvoit à la Messe de la Congrégation, soit par lui-même, soit par un autre prêtre.

3. Le Directeur fait, à la messe, les annonces du prône, et il y donne une instruction simple, accommodée aux besoins de la Congrégation, durant au plus six ou huit minutes. Il avertit fréquemment les confrères pour qu'ils ne sortent pas avant la Messe.

4. Le Directeur donne les avis, annonce les réunions du Conseil, y assiste autant que possible, et, quoiqu'il ne prenne pas part au vote, il signe les actes avec le Préfet et le Secrétaire.

5. Le dernier dimanche de chaque mois, le Directeur procède comme il suit à la distribution des sentences :

Etant à genoux, il tire la sentence de la Congrégation, et nomme le saint qu'elle honorera particulièrement pendant le mois ; il peut lire l'histoire écrite au revers de l'image, et réciter l'oraison, que le Préfet ajoutera, pendant le mois, à celle qui termine chaque office ;

Le Directeur tire ensuite une sentence pour lui-même ; après quoi, étant assis, il en distribue au Préfet, aux Assistants et aux autres Officiers de la Congrégation, en nommant à chacun d'eux le saint à honorer, la vertu à pratiquer, et la prière à faire pendant le mois, conformément à la sentence, qui doit être reçue à genoux.

6. Le Directeur récite les prières prescrites au commencement et à la fin des réunions du Conseil.

7. Le Directeur sera informé de la maladie des confrères, afin qu'il puisse les visiter.

8. Le Directeur veille à l'exécution des règlements ; il fait, deux fois par an, avec le

Préfet et le Secrétaire, la visite des ornements, des vases et des linges de la sacristie, pour veiller à l'ordre et à la propreté des choses qni servent à l'autel.

9. A sa mort, le Directeur a part aux suffrages des Congréganistes : la Congrégation fait célébrer une messe, et récite pour lui l'Office des Défunts.

On agira de même au décès de tout Prêtre qui aura été Directeur de la Congrégation.

VI

Office du Préfet et des Assistants

LE Préfet de la Congrégation n'étant élevé à cette charge que par suite de l'idée qu'on a de son mérite et de sa vertu, doit justifier cette opinion et ce choix, en montrant plus de zèle et d'ardeur que tous les autres, pour l'observation des règles générales et de celles qui lui sont propres.

Il doit à la société le bon exemple ; il doit l'édifier par son assiduité aux assemblées, et par une grande application à tous les devoirs des Congréganistes, dont un des principaux est la fréquentation des sacrements.

2. Quoique le Préfet soit en quelque manière le Supérieur de la Congrégation, il est subordonné au Directeur, sans le consentement duquel il ne peut rien changer, ni rien établir de nouveau.

3. Le Préfet doit veiller sur la conduite de tous les Congréganistes. S'il découvre que

quelqu'un se comporte d'une manière scandaleuse, il en instruit le Directeur, afin qu'ils puissent de concert y apporter des remèdes convenables, et empêcher que le relâchement ne s'introduise dans la Congrégation.

Sa vigilance et ses soins doivent s'étendre sur les officiers subalternes : s'ils se négligent, il doit les en avertir charitablement.

4. Quand un Congréganiste sera malade, le Préfet le fera visiter ou le visitera lui-même au nom de la Congrégation ; et, s'il y a lieu, le Préfet l'avertira du danger qu'il court et des précautions qu'il doit prendre.

5. Le Préfet préside à la psalmodie, et y fait les fonctions d'officiant ; pendant la Messe, il récite à haute et intelligible voix les prières marquées au Manuel de la Congrégation, et renouvelle les promesses aux jours indiqués.

En l'absence du Directeur, le Préfet annonce les fêtes, les jeûnes, les assemblées qui doivent avoir lieu dans le cours de la semaine.

6. A la suite des élections, le nouveau Préfet voit les comptes du Trésorier, et les signe en présence des Assistants et du Secrétaire.

Le Préfet ne doit autoriser aucune dépense considérable pour l'ornementation de l'autel ou de la Chapelle, sans le consentement du Directeur et du Conseil.

7. Le Préfet signe les inventaires des effets de la Congrégation, les comptes de recette et de dépense, et les Lettres-Patentes pour les Congréganistes qui s'éloignent de la ville.

8. L'office des Assistants est d'aider et de suppléer le Préfet dans ses fonctions ; il faut pour cela qu'ils lui soient fort unis, et qu'ils confèrent souvent avec lui sur les affaires de la Congrégation.

En l'absence du Préfet, le premier Assistant le remplace.

9. Les Assistants doivent veiller avec prudence et charité sur la conduite des Congréganistes, pour en instruire à propos le Préfet ou le Directeur.

Ils doivent avoir à cœur l'embellissement de la Chapelle ; à l'Office, ce sont eux qui entonnent les psaumes.

10. Les Assistants doivent être présents à la reddition des comptes, et aux inventaires qui se font à la sortie des anciens officiers.

VII

Office du Secrétaire

LE Secrétaire est chargé des registres et des papiers de la Congrégation.

2. Il tient procès-verbal de toutes les délibérations du Conseil, prenant des notes pendant chaque séance, et portant au registre le compte-rendu dont il doit donner lecture à la séance suivante du Conseil. Il doit signer chaque procès-verbal avec le Directeur et le Préfet.

Le Secrétaire tient un registre spécial où sont inscrits les noms de tous les Congréganistes, avec la date de leur réception.

Lorsqu'un membre est exclu ou se retire, il en fait note en marge et raye le nom.

3. Le Secrétaire rédige les Lettres-Patentes, les fait signer par le Directeur et par le Préfet, les contresigne lui-même, et y appose le sceau de la Congrégation.

Le Secrétaire, ou en son absence son substitut, est chargé de toutes les écritures à faire au nom de la Congrégation ; mais il n'en doit faire aucune de conséquence sans l'autorisation du Directeur et du Préfet.

4. Le Secrétaire aura soin que le Catalogue de la porte soit exact et bien écrit ; qu'il y ait dans la Chapelle un catalogue des Officiers, un tableau des Règles communes de la Congrégation, et un autre tableau contenant le sommaire des Indulgences accordées aux confrères.

VIII

Office du Trésorier

LE Trésorier, en entrant en charge, vérifie l'inventaire des meubles de la Congrégation ; il tient par écrit l'état des recettes et des dépenses, et il en rend compte au Conseil.

2. Le Trésorier doit distribuer les aumônes suivant les arrêtés du Conseil, et tenir un registre particulier des recettes et des dépenses pour cet objet.

3. Le Trésorier peut faire toutes les dépenses nécessaires, sans avoir besoin d'une autorisation particulière ; mais il ne doit pas employer plus de cinq piastres à des dépenses extraordinaires, sans prendre l'avis du Conseil.

4. Le Trésorier doit noter exactement les recettes de la cotisation annuelle ; à l'expiration de l'année, il mettra sous les yeux du Conseil la liste des membres qui ne l'auront pas acquittée.

5. L'époque du payement des contributions annuelles commence le dimanche qui suit la solennité de la fête de saint Joseph. Ce jour-là, sur l'invitation du Trésorier, le Préfet en donne avis à l'assemblée.

6. En sortant de charge, le Trésorier doit remettre en bon ordre, à son successeur, les livres, les inventaires et les deniers dont il était nanti.

IX

Office des Conseillers et des Préposés aux bonnes Œuvres

LA charge des Conseillers est de se trouver aux consultations qui regardent le bien de la Congrégation. Ils doivent être choisis parmi les plus anciens et les plus vertueux, afin de pouvoir servir d'exemple aux autres ; on doit les prendre dans les différents quartiers, autant que possible.

2. Chaque Conseiller doit partager la vigilance du Directeur et du Préfet pour le maintien du bon ordre. S'il s'aperçoit que quelqu'un se comporte mal, son devoir est d'en donner avis, surtout si les fautes sont de nature à jeter du déshonneur sur la société.

3. Les Préposés aux bonnes œuvres doivent être choisis, comme les Conseillers, parmi les confrères les plus anciens et les plus graves des différents quartiers.

4. L'office des Préposés aux bonnes œuvres est de veiller sur les confrères domiciliés en leurs quartiers, de visiter ceux qui sont malades, d'avertir charitablement ceux qui se négligent ou qui font quelque chose de répréhensible, de donner avis au Préfet des abus qui viendraient à s'introduire dans la Congrégation.

5. Les Préposés sont tenus de se trouver aux réunions qui doivent avoir lieu au moins quatre fois l'an, spécialement pour y rendre compte de la conduite des Congréganistes de leurs quartiers respectifs.

6. Les Préposés doivent faire connaître au Préfet et au Conseil les confrères indigents dignes de secours, et indiquer les bonnes œuvres à faire.

— ❧ —

X

Office des Sacristains, des Portiers et des Lecteurs

LES Sacristains seront au nombre de six, et le premier sera appelé *Préfet des Sacristains.* Celui-ci doit être un homme d'âge, sachant bien les réponses de la Messe, et méritant d'être admis à toucher les vases sacrés, avec la permission des supérieurs.

2. Tous les Sacristains doivent bien savoir les réponses de la Messe, et les cérémonies du service de l'autel.

Ils doivent entretenir la décence et la propreté dans la Chapelle, et avoir un grand soin des meubles de la Sacristie.

3. Les Portiers, qui seront au nombre de quatre, entreront les premiers dans la Chapelle, et en sortiront les derniers ; l'un d'eux au moins doit être fidèle à remplir cette partie de leur office.

4. Les Portiers prendront note des confrè-

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

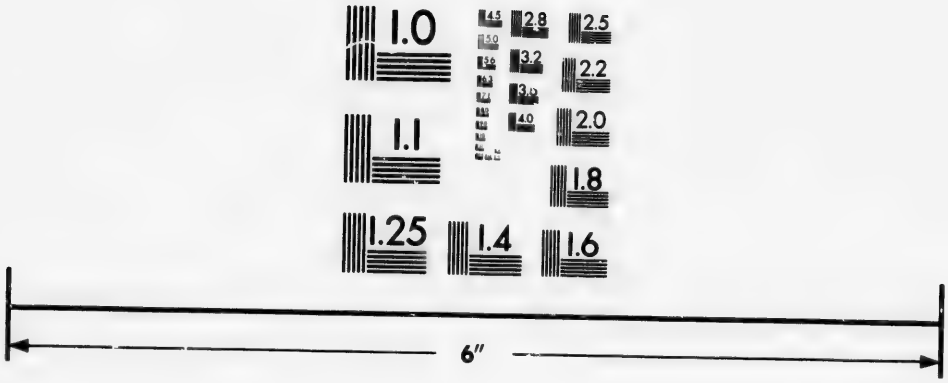

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

res absents, sur un livret qui sera présenté au Conseil le jour de l'élection des Officiers.

5. Le Préfet sortant de charge sera premier Portier, et aura son siège à côté du premier Assistant.

6. Les Portiers laisseront facilement entrer ceux qui désireraient être témoins des exercices de la Congrégation, pourvu que l'ordre n'en soit pas troublé.

7. Les deux Lecteurs et leurs substituts seront choisis parmi les jeunes gens les plus propres à cet emploi ; ils seront assidus aux assemblées, et prompts à s'y rendre.

Dès qu'il sera entré sept ou huit confrères, l'un des lecteurs, ou de leurs substituts en leur absence, commencera la lecture, et la continuera jusqu'à ce que le Préfet donne le signal pour commencer l'office. Ils pourront se soulager les uns les autres en lisant tour à tour. *

8. Ce sont les Lecteurs qui récitent l'Invitatoire, et qui annoncent les antiennes aux officiers supérieurs.

---

* Voir la note page 61.

9. Les Lecteurs s'appliqueront à se former à un bon ton de lecture, et à se faire bien entendre.

Ils marqueront l'endroit du livre où ils s'arrêtent, afin de reprendre la suite à la réunion suivante.

XI

Réceptions, office de l'Instructeur

CELUI qui désire être admis à la Congrégation doit se faire présenter par un des anciens, qui le conduit au Directeur, au Préfet, et à l'Instructeur des approbanistes.

2. A l'assemblée suivante, le Préfet, après avoir pris l'avis du Directeur, informe les confrères qu'un tel, âgé de tant d'années, est présenté par monsieur tel, pour être membre de la Congrégation ; et que si quelqu'un croit devoir s'opposer à la réception, il ait à se trouver au Conseil qui doit se tenir immédiatement après la Messe, pour délibérer sur cette demande.

Le Congréganiste qui fait la présentation doit assister au Conseil où la demande est discutée.

3. Si l'aspirant est agréé par le Conseil, l'Instructeur des approbanistes le lui fait savoir, et, à partir de ce jour, le nouvel

approbaniste assiste aux exercices de la Congrégation.

4. Nul n'est reçu Congréganiste avant l'âge de dix-huit ans. Sont néanmoins admis les jeunes gens ayant au moins quinze ans qui, étant sortis des collèges, sont munis de Lettres-Patentes attestant qu'ils faisaient partie de la Congrégation du collège, pourvu qu'ils se présentent dans les six mois qui suivent la date des Lettres-Patentes.

5. L'Instructeur des approbanistes est chargé d'instruire les aspirants que le Conseil admet comme approbanistes.

Le temps de la probation est de trois mois, pendant lesquels l'Instructeur parle fréquemment aux approbanistes, leur expliquant les règles et les coutumes de la Congrégation, leur faisant connaître les obligations qu'on y contracte, et les avantages qu'on en retire.

6. L'Instructeur tient un registre dans lequel il inscrit les noms, âge et profession de chaque approbaniste, le nom du Congréganiste qui a fait la présentation, la date d'entrée, et la date de réception comme congréganiste.

L'Instructeur donne communication de ce

registre au Préfet, au Secrétaire et au Trésorier, toutes les fois qu'il en est requis.

7. Lorsque le temps de la probation est expiré, l'Instructeur en prévient le Directeur et le Préfet, et demande la convocation du Conseil, pour délibérer sur l'admission.

A cette séance du Conseil, l'Instructeur rend compte de la conduite des approbanistes dont il a eu soin, et propose leur admission s'il les en juge dignes.

Si l'approbaniste est reçu, l'Instructeur lui en donne avis, lui indique le jour où il pourra prononcer ses promesses ou son Acte de consécration, et ce qu'il doit faire pour gagner l'indulgence plénière attachée à ce grand acte de la vie.

8. Le jour fixé pour la réception d'un Congréganiste ou de plusieurs, on chante le *Veni Creator*.

Immédiatement avant la communion, chaque récipiendaire se tient à genoux sur les degrés de l'autel, ayant un cierge à la main, et il prononce l'Acte d'une voix distincte.

L'Instructeur assiste chaque nouveau Congréganiste dans cette cérémonie ; si le récipiendaire ne sait pas lire, l'Instructeur

prononce lui-même la formule lentement, et la fait répéter à mesure.

Après la communion, on chante le *Te Deum* en action de grâce.

A l'issue de la Messe, le Directeur, le Préfet et les Assistants saluent le nouveau Congréganiste, en l'exhortant à persévérer jusqu'au dernier soupir dans le service de la Mère de Dieu.

9. Voici la formule des promesses, ou l'Acte de consécration que prononce chaque Congréganiste nouvellement reçu :

" Sainte Marie, Mère de Dieu, et Vierge " conçue sans péché, je N. N. vous choisis " aujourd'hui pour ma Souveraine, ma Pa- " tronne et mon Avocate. Je délibère et me " propose fermement de ne jamais vous " délaisser, de ne jamais rien dire ni faire " contre vous, de ne pas permettre que ceux qui " dépendent de moi fassent quelque chose qui " soit contre votre honneur. Je vous supplie " donc très affectueusement qu'il vous plaise " de me recevoir pour votre perpétuel servi- " teur. Assistez-moi en toutes mes actions, " et ne m'abandonnez pas à l'heure de ma " mort. Ainsi soit-il. "

XII

Résumé des devoirs des Congréganistes

ASSIDUITÉ à la Congrégation ;

Modestie et recueillement dans le lieu des réunions ;

Soumission aux chefs ;

Observation des règlements ;

Charité particulière pour les Congréganistes.

2. Fidélité distinguée à ses devoirs de chrétien, savoir :

Prières du matin, du soir, des repas ;

Sanctification des dimanches et des fêtes ;

Assistance aux offices de paroisse ;

Observance des jeûnes et des abstinences ;

Amour de Dieu et du prochain, amour des ennemis ;

Justice envers tous ;

Attachement aux obligations de son état.

3. Fidélité inviolable au Souverain ;

Obéissance parfaite aux lois et aux autorités.

4. Fuite des mauvaises compagnies ;

Eloignement des cabarets ;

Abstention des divertissements contraires à la bienséance.

5. Pratique des bonnes œuvres qui sont à la portée de chacun ; par exemple :

Le soulagement des pauvres ;

La visite des malades et des prisonniers.

6. Attention particulière, pour les pères de famille :

A veiller sur leurs enfants ;

A leur donner une éducation honnête et religieuse ;

A faire régner la piété et la paix dans leur ménage, afin d'édifier leurs concitoyens, et d'attirer sur leurs maisons les bénédictions du Ciel.

Tout se résume en ce mot : DONNER LE BON EXEMPLE.

DE PROFUNDIS

Du fond de l'abîme, j'ai crié vers vous, Seigneur : Seigneur, écoutez ma voix.

Que vos oreilles se rendent attentives aux cris de ma prière.

Si vous tenez un compte exact des iniquités, Seigneur, Seigneur, qui soutiendra ce compte rigoureux ?

Mais dans vous est le pardon, et à cause de votre loi, je vous ai attendu, Seigneur.

Mon âme a attendu le Seigneur, à cause de sa parole ; mon âme a espéré dans le Seigneur.

Que, dès le point du jour jusqu'à la nuit écoulée, Israël espère dans le Seigneur.

Parce que dans le Seigneur est la miséricorde, et qu'en lui se trouve une abondante rédemption.

Et lui-même il rachètera Israël de toutes ses iniquités.

Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel, et qu'ils soient éclairés d'une lumière perpétuelle.

PRIONS

O Dieu, qui avez créé et racheté tous les Fidèles, accordez aux âmes de vos serviteurs et de vos servantes la rémission de tous leurs péchés ; afin que, par les humbles prières de votre Eglise, elles obtiennent le pardon qu'elles ont toujours souhaité de vous, qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SALVE REGINA

Nous vous saluons, Reine du Ciel, qui avez mis au monde Celui qui s'est fait pour nous une victime de propitiation, et en qui seul est notre vie, notre joie, notre espérance. Dans cet exil, auquel nous sommes condamnés comme enfants d'une mère coupable, nous implorons votre intercession ; nous vous présentons nos soupirs et nos gémissements dans cette vallée de larmes. Soyez donc notre Avocate, attendrissez-vous sur nos maux ; et, après l'exil de cette vie, obtenez-nous, ô Vierge Marie ! pleine de clémence, de douceur et de tendresse pour les hommes, obtenez-nous le bonheur de voir Jésus, ce fruit béni de votre sein !

V.—Priez pour nous, sainte Mère de Dieu,

R.—Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

Prions

Dieu tout-puissant et éternel, qui, par la coopération du Saint-Esprit, avez préparé le corps et l'âme de la glorieuse Vierge Marie,

pour en faire une demeure digne de votre Fils, accordez-nous la grâce, pendant que nous célébrons sa mémoire avec joie, d'être délivrés, par son intercession, des maux présents et de la mort éternelle. Nous vous en supplions par le même J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

Cœur aimable de Jésus, faites que je vous aime de plus en plus.

Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous.

TROISIÈME PARTIE

HISTORIQUE DE LA CONGRÉGATION

I

Listes diverses

LES DIRECTEURS DE LA CONGRÉGATION

MONSIEUR l'abbé Zéphyrin Charest, curé, 24 décembre 1839 ; mort le 7 décembre 1876.

2. Révd Père Jean-Baptiste-Marie Falleur S. J., 1 août 1849 ; aujourd'hui à Mons (Belgique).

3. Révd Père Joseph Durthaller S. J., 21 janvier 1859 ; aujourd'hui à New-York.

4. Révd Père Isidore Baudry S. J., 21 août 1859 ; encore à Québec.

5. Révd Père Louis Saché S. J., août 1865 ; encore à Québec.

6. Révd Père François Michel S. J., mai 1866 ; décédé à New-York le 21 mai 1881.

7. Révd Père Thomas Ouellet S. J., août 1857 ; aujourd'hui à Garden-River (Ontario).

8. Révd Père Adolphe Larcher S. J., oct. 1868 ; aujourd'hui à Montréal.

9. Révd Père Zéphyrin Resther S. J., déc. 1869 ; encore à Québec.

10. Révd Père Auguste Gérard S. J., août 1872 ; aujourd'hui en France.

11. Révd Père Charles Connillau S. J., août 1873 ; décédé à Sainte-Victoire d'Arthabaska, le 1er avril 1879.

12. Révd Père Louis Saché S. J., janv. 1875.

13. Révd Père Petitdemange S. J., août 1876 ; aujourd'hui à New-York.

14. Révd Père Edouard Hamon S. J., août 1877 ; aujourd'hui à Montréal.

15. Révd Père Joseph-Edouard Désy S. J., août 1879 ; encore Directeur en 1883.

LES CHAPELAINS

de l'église de la Congrégation pour les offices paroissiaux

1. M. l'abbé François-Xavier Plamondon, sept. 1865 ; aujourd'hui desservant de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Québec.

2. M. l'abbé François-Xavier Gosselin, 1er oct. 1874 ; aujourd'hui curé de Saint-Roch, à Québec.

3. M. l'abbé Philéas Lessard, déc. 1876 ; aujourd'hui desservant de Notre-Dame de la Garde, à Québec.

4. M. l'abbé David Gosselin, oct. 1882, encore en exercice.

LES PRÉFETS DE LA CONGRÉGATION

1. Pierre-Martial Bardy (fondateur) 1840 †
2. Joseph Laurin * (fondateur) 1840
3. Ambroise Trudel (fondateur) 1841 †
4. Louis Labrecque * (fondateur) 1842
5. Antoine Légaré 1843 †

* Encore vivant en 1883. — † Décédé.

6.	Jean Guillet-Tourangeau	1844 †
7.	Joseph Lefebvre	1845 †
8.	Joseph Pichette (fondateur)	1846 †
9.	Philippe Brunet * (fondateur)	1847
10.	Joseph Picard *	1848
11.	Georges Bigaouette *	1849
12.	Pierre Guillet-Tourangeau *	1850
13.	Narcisse Valin	1851 †
14.	Joseph-Octave Laberge	1852 †
15.	Norbert Charest	1853
16.	Hubert Paré	1854 †
17.	Etienne Légaré fils *	1855
18.	David Létourneau *	1856
19.	Charles Brochu *	1857
20.	Jean-Baptiste Gosselin	1858 †
21.	François Kirouac *	1859
22.	Auguste Laberge *	1860
23.	Augustin Paré *	1861
24.	Narcisse Dion *	1862
25.	François Ménard *	1863
26.	Jean Lachance *	1864
27.	Epiphane Lefrançois	1865 †
28.	Pierre Giroux *	1866
29.	Zéphyrin Lacasse *	1867

* Encore vivant en 1883.—† Décédé.

30.	Jérôme Bérubé *	1868
31.	Louis Leclerc *	1869
32.	François-Xavier Lepage *	1870
33.	Elie Noël *	1871
34.	François Dumas	1872 †
35.	François-Etienne Hudon *	1873
36.	Charles Gingras *	1874
37.	François-Guillaume Roy *	1875
38.	Louis L'Heureux *	1876
39.	François Lachance *	1877
40.	Mathias Blouïn *	1878
41.	Pierre Falardeau *	1879
42.	Jean-Baptiste Lapointe *	1880
43.	Romain Marceau *	1881
44.	Jean-Elie Martineau fils *	1882
45.	Joseph-Alfred Langlais *	1883

LES SECRÉTAIRES DE LA CONGRÉGATION

1. Louis Prévost 1840, décédé.
2. Jean Guillet-Tourangeau 1841, décédé.
3. Jacques Labranche 1841, décédé.
4. Félix-Emmanuel Juneau, 1842, encore en exercice.

* Encore vivant en 1883.—† Décédé.

LES TRÉSORIERS DE LA CONGRÉGATION

1. Jean-Baptiste Thomas-Bigaouette, 1840, décédé.
2. Gabriel Lapointe, 1842, décédé.
3. Edouard Lemieux, 1852, décédé.
4. François Kirouac, 1861, encore en exercice.

II

PREMIERS TEMPS DE LA CONGRÉGATION

L'ESPRIT de foi et de piété qui, grâce à Dieu, règne en Canada, se manifeste sous des formes diverses, et notamment par l'existence des pieuses sociétés connues sous le nom de *Congrégations*. Non seulement le sexe pieux y a ses Confréries des "Enfants de Marie," mais les hommes eux-mêmes s'enrôlent volontiers sous la bannière de la très sainte Vierge, et se réunissent en grand nombre pour implorer sa bienveillante protection, et pour obtenir des grâces de sanctification et de salut.

C'est en 1657 qu'a été établie d'abord la Congrégation des Hommes de Québec, ayant son siège à la Haute-Ville, dans la chapelle du Collège des révérends Pères Jésuites, puis dans une chapelle de la Basilique, et plus tard dans la chapelle bâtie spécialement pour la Congrégation. *

* Nous pensons qu'on lira avec intérêt les quelques notes suivantes sur les débuts de cette congrégation.

Le mercredi des Cendres, 14 février 1657, deux ans

Malgré leur éloignement, les Hommes de Saint-Roch se sont associés à leurs frères de la Haute-Ville, et, pendant plus de 50 années, ils se sont rendus fidèlement aux réunions.

Mais le nombre de ces hommes courageux devenant très considérable, et les communications pendant l'hiver étant toujours difficiles, la pensée d'établir à Saint-Roch une Congrégation spéciale et distincte devait naturellement se présenter, et elle gagna bientôt l'assentiment général.

C'est à cette fin que, sous la date du 18 mai 1839, une requête fut signée par 58 citoyens de Saint-Roch, et présentée à Mgr Signaï,

---

avant la venue de Mgr de Laval-Montmorency, premier évêque de Québec, le Père Poncet, de la Compagnie de Jésus, tenait dans sa chambre, au Collège de Québec, la première assemblée des Congréganistes de Notre-Dame. Ils étaient douze, et l'un d'eux était M. Charles de Lauzon-Charny.

Dix jours plus tard, le samedi 24 février, avait lieu la première assemblée solennelle, à la Chapelle de la Congrégation de Notre-Dame, dans le Collège. La première messe fut chantée par M. Vignard, chapelain des Dames Ursulines, invité pour cette occasion.

En cette assemblée fut élu premier Préfet monsieur Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des Eaux et Forêts en la Nouvelle-France. Son père, M. Jean de Lauzon, était gouverneur du Canada.

alors évêque et plus tard archevêque de Québec. Parmi les signataires, dont sept vivent encore en 1883, nous devons mentionner monsieur l'abbé D.-H. Têtu, curé de la paroisse, et le Frère Louis, dernier représentant, à Québec, des religieux Récollets. *

Monseigneur Signaï accueillit favorablement cette demande, et par son diplôme du 24 décembre 1839, Sa Grandeur régla le dispositif d'érection de la nouvelle Congrégation, dont la direction fut en même temps confiée au digne curé Charest, antérieurement vicaire à Saint-Roch, et promu à la cure de cette paroisse au mois de septembre 1839, en remplacement de M. l'abbé Têtu. **

Conformément aux prescriptions de l'Ordinaire, M. l'abbé Charest réunit les signataires de la Requête, et ces messieurs furent invités à choisir parmi eux, par scrutin secret, vingt personnes n'appartenant pas à la Congrégation de la Haute-Ville, et qui seraient appelées à

* Le vénérable Frère Louis, Récollet, est mort en 1848, âgé de 84 ans, et a été inhumé en l'église Saint-Roch le 12 du mois d'août.

** Nous avons donné plus haut le texte de la Requête, page 39, et celui du Diplôme épiscopal, page 43.

former, sans autre épreuve, le noyau de la nouvelle Congrégation, avec les signataires déjà Congréganistes de la Haute-Ville qui viendraient se joindre à eux.

C'est le dimanche 12 janvier 1840 qu'eut lieu l'inauguration de la Congrégation de Saint-Roch, sous le vocable de l'Immaculée-Conception de Marie, et avec saint Joseph comme second patron.

L'office de la très sainte Vierge fut récité dans la petite chapelle appelée alors "Chapelle des Catéchismes," et plus tard "Chapelle des Morts," située au coin des rues Saint-François et de la Chapelle; les Congréganistes assistèrent à la sainte Messe dans l'église de Saint-Roch, à 7 heures; les vingt élus prononcèrent leur acte de consécration; cinquante autres citoyens de Saint-Roch, déjà congréganistes, s'étaient joints à eux, et ainsi prit naissance la nouvelle Congrégation, avec 70 membres. *

Immédiatement après la messe, les mem

* Pape alors régnant, S. S. Grégoire XVI; reine d'Angleterre, Victoria I; gouverneur du Canada, lord Sydenham; président des Etats-Unis, Van-Buren; roi des Français, Louis-Philippe I.

bres de la nouvelle Congrégation, réunis sous la présidence de M. l'abbé Charest, procédèrent, par scrutin secret, à l'élection de trois d'entre eux, l'un comme Préfet (ce fut M. Pierre-Martial Bardy), et les deux autres comme Assistants; ils élurent de même un Secrétaire, M. Louis Prévost, et un Trésorier, M. Jean-Baptiste Thomas-Bigaouette.

Les douze Conseillers et les six Préposés aux bonnes œuvres furent élus par acclamation, puis le Conseil fit choix des autres officiers.

Dès lors les assemblées se tinrent régulièrement chaque dimanche dans la Chapelle des Catéchismes, et les Congréganistes assistèrent à la messe de 7 heures dans l'église paroissiale.

Pendant un mois entier, à partir du 12 janvier 1840, les Congréganistes de la Haute-Ville purent être reçus à Saint-Roch sur simple présentation, conformément au dispositif du Diplôme de Mgr l'évêque de Québec.

Les signataires de la Requête non encore Congréganistes eurent le privilège de pouvoir se faire admettre après un mois seulement d'approbation.

Au moment où nous écrivons cette notice (novembre 1883), près de 44 ans se sont écoulés depuis cette époque mémorable, et, par une bénédiction visible de la Providence, *douze* des "membres fondateurs" vivent encore : six appartenant aux vingt premiers élus, et six aux Congréganistes de la Haute-Ville qui ont pris rang dans la nouvelle Congrégation.

Les premiers sont MM. Joseph Bélanger fils, Philippe Brunet, John Davidson, David Dion, Jean-Marie Guérard et Louis Labrecque ; les seconds sont MM. Charles Bertrand, Joseph Chamberland, Michel Dubeau, Joseph Laurin, Théophile Saint-Jean et Olivier Vallée.

Le jeudi 19 mars 1840, conformément aux Règles adoptées, on procéda aux élections des dignitaires et des employés, et M. Joseph Laurin, l'un des membres fondateurs, devint Préfet.

La Congrégation étant régulièrement et complètement organisée, des démarches furent faites pour obtenir son affiliation à la Congrégation du Collège Romain. Cet acte fut signé à Rome par le très révérend Père Roothaan, général de la Compagnie de Jésus,

sous la date du 21 juillet 1840, et dès lors les Congréganistes de Saint-Roch purent jouir de tous les privilèges de la Congrégation dite *Prima primaria.*

Les hommes de Saint-Roch ayant désormais la facilité de s'enrôler sans déplacement dans cette pieuse association, ils s'y portèrent en nombre, et parmi ceux qui, en plus des " membres fondateurs, " se firent recevoir pendant l'année 1840, 20 vivent encore en 1883, savoir, dans l'ordre de leur admission, MM. Louis Sansfaçon, François - Xavier Dumontier, Pierre Chamberland, Louis Thibaudeau, Joseph Dion, Joseph Nadeau senior, François-Xavier Lemieux, Marcel Gobeil, François Rouleau, Léon Roy, Georges Bigaouette, Jean-Baptiste Hallé, Etienne Bédard, Dominique Dassylva dit Portugais, Joseph Picard marchand, Joseph Picard menuisier, Nicolas Trudel, Joseph Lizotte, Simon Lacroix et Noël Fontaine.

Cela porte donc à 32 le nombre des survivants de la première année de la société, après 44 ans.

Le 19 mars 1841, M. Ambroise Trudel, l'un des membres fondateurs, fut promu à la

dignité de Préfet ; M. Jean Guillet-Tourangeau fut élu Secrétaire, et au bout de six mois il fut remplacé par M. Jacques Labranche.

M. Louis Labrecque, encore vivant en 1883, et l'un des membres fondateurs, est devenu Préfet en 1842. Cette même année, M. Gabriel Lapointe a été élu Trésorier, et a rempli cet office pendant 10 ans ; et M. Félix-Emmanuel Juneau a été élu Secrétaire, et remplit ce même office depuis 42 ans ; c'est à ses souvenirs et à ses notes que sont dus les détails des premiers faits relatifs à la Congrégation.

Cependant le nombre des Congréganistes croissant de plus en plus, la Chapelle des catéchismes fut bientôt trop étroite pour les réunions générales ; en conséquence, à partir du dimanche 1er mai 1842, ces réunions eurent lieu dans la seconde galerie ou la haute tribune de l'église paroissiale. Sous l'active et intelligente direction du zélé curé M. Charest, la Congrégation prit un grand développement, et réunit un nombre respectable et consolant de jeunes hommes et de pères de famille, au grand avantage de toute la paroisse.

Sont encore vivants en 1883 : 21 Congréganistes reçus en 1841, 17 reçus en 1842, 13 reçus en 1843, 5 reçus en 1844.

L'office de Préfet fut rempli en 1843 par M. Antoine Légaré, en 1844 par M. Jean Guillet-Tourangeau, et en 1845 par M. Joseph Lefebvre ; tous les trois sont décédés depuis.

En ce temps-là, un décret du souverain Pontife Grégoire XVI, en date du 12 juillet 1844, érigea en archevêché le siège épiscopal de Québec, encore occupé par Mgr Signaï.

La Congrégation était en pleine prospérité, et de beaux jours lui paraissaient assurés pour longtemps, lorsqu'un incendie désastreux vint jeter la désolation dans tout le quartier Saint-Roch ; le mercredi 28 mai 1845, veille de l'octave de la Fête-Dieu, à midi, le feu prit dans une tannerie de la rue Saint-Vallier, et s'étendit bientôt sur toutes les habitations, dont malheureusement un trop grand nombre étaient en bois ; l'église paroissiale elle-même fut consumée, et ce fut sans doute par une protection spéciale de la Providence que fut sauvé le Couvent de Notre-Dame, que le zélé M. Charest avait fait élever en 1843. A 6

heures et demie du soir l'œuvre de destruction était complète. La Chapelle des catéchismes avait pu être préservée.

Les habitants de Saint-Roch furent obligés de se disperser jusqu'à la reconstruction des maisons, et les Congréganistes furent réduits à un petit nombre. Néanmoins ils reprirent leurs réunions dans la Chapelle des catéchismes, à partir du dimanche 8 juin 1845, et assistèrent à la messe à la Chapelle du Couvent, où se firent provisoirement les offices paroissiaux.

Huit congréganistes avaient été reçus cette année-là avant l'incendie, le 2 février, le 18 mai et le 22 mai, jour de la Fête-Dieu ; deux d'entre eux sont morts, et les six autres, éloignés par le sinistre, ne sont pas revenus. L'année 1845 est la seule qui ne soit pas représentée dans le personnel congréganiste en 1883 ; mais il reste encore, parmi les membres actuels, 88 congréganistes reçus avant cet événement.

III

APRÈS L'INCENDIE DE 1845

BEAUCOUP d'œuvres humaines périssent dans les grandes catastrophes ; l'incendie du 28 mai 1845 brisa bien des carrières, anéantit un grand nombre d'entreprises ; pour la Congrégation des Hommes, ce fut sans doute un coup sensible, mais la jeune société traversa virilement cette épreuve, et, entraînés par l'élan et le courage admirable de M. le curé Charest, les Congréganistes furent heureux de pouvoir encore, quoique bien réduits en nombre, se réunir dans cette même Chapelle des Catéchismes où, cinq années auparavant, leur pieuse société avait pris naissance.

Ils reprirent donc, dès le 8 juin 1845, leurs prières et leurs pieuses pratiques; le 19 mars 1846, M. Joseph Pichette, l'un des membres fondateurs, fut promu à la fonction de Préfet ; on reçut de nouveaux membres, et 6 de cette même année sont encore vivants.

Cependant l'œuvre de la reconstruction de l'église paroissiale avait marché avec une activité remarquable, sous l'impulsion du zélé et ardent pasteur. Moins d'un an après le sinistre, Saint-Roch avait une nouvelle église, et les Congréganistes, redevenus nombreux à mesure que les maisons se relevaient, tinrent leurs assemblées dans la première galerie, à partir du dimanche 10 mai 1846.

Cette époque est signalée, dans l'histoire de l'Eglise, par la mort du pape Grégoire XVI, et par l'élection de Pie IX le 16 juin 1846.

En 1847 fut Préfet M. Philippe Brunet, encore vivant en 1883, et qui avait été l'un des signataires de la Requête, et l'un des vingt élus comme fondateurs. L'année 1847 compte pour 14 dans le nombre des Congréganistes vivants en 1883.

M. Joseph Picard a été Préfet en 1848, et M. Georges Bigaouette en 1849 ; l'un et l'autre sont encore Congréganistes en 1883. L'année 1848 ne compte que 4 Congréganistes encore vivants, 1849 en compte 30.

Jusqu'en 1848, l'office avait été récité à la façon ordinaire des prières en commun ; depuis,

on le psalmodie sur un ton uniforme et soutenu, conformément à l'usage généralement suivi dans les Congrégations.

C'est en 1849 que la Congrégation a obtenu de la Législature provinciale son *Acte d'incorporation*, la constituant en société civile, ce qui lui assure désormais le droit d'acquérir et de posséder (XII Victoria, chapitre 142).

Un autre fait important pour la Congrégation signale cette année 1849. Les révérends Pères Jésuites furent rappelés à Québec ; les deux Congrégations d'Hommes leur furent confiées, à partir du dimanche 5 août 1849, et ce fut le révérend Père Jean-Baptiste-Marie Falleur qui fut placé à la tête de la Congrégation de Saint-Roch.

Les Congréganistes ont conservé un pieux et reconnaissant souvenir de la direction habile et sage de M. le curé Charest, pendant les dix premières années de la société. Le R. P. Falleur l'a dirigée à son tour pendant près de dix années ; il en fit son œuvre par excellence, et les survivants de cette époque ne parlent de lui qu'avec l'expression d'une haute estime et d'une profonde reconnaissance.

M. Pierre Guillet-Tourangeau, encore vivant en 1883, a été Préfet de la Congrégation en 1850, et M. Narcisse Valin en 1851 ; les membres admis en 1850 comptent encore 14 survivants, et ceux de 1851 en comptent 13.

La Congrégation jouissant désormais de la personnalité civile, il fut bientôt question de l'acquisition d'un immeuble et de la construction d'une chapelle. Le 11 mai 1851, troisième dimanche après Pâques, à une assemblée générale tenue dans la chapelle des catéchismes, on résolut de bâtir, sur un terrain appartenant aux révérendes Dames de l'Hôpital-Général, une chapelle qui serait la propriété de la Congrégation.

Un " Comité des travaux de la Chapelle " fut constitué comme suit : le R. Père J.-B.-M. Falleur, S. J., directeur de la Congrégation, président ; M. l'abbé Zéphyrin Charest, curé de Saint-Roch, vice-président : MM. Narcisse Valin, préfet ; Joseph Laberge, premier assistant ; Norbert Charest, second assistant ; Félix-Emmanuel Juneau, secrétaire ; Joseph Lefebvre, assistant-secrétaire ; Gabriel Lapointe, trésorier ; Pierre Laberge, assistant-

trésorier ; Antoine Légaré, instructeur des approbanistes ; et MM. Prudent Vallée, Théophile Saint-Jean, René Pelchat, Jacques Normand, Jean Sanschagrin, Charles Parent, Philippe Clouët, Hubert Paré, Edouard Lemieux, Philippe Brunet, Pierre Dufresne et Joseph Pelchat.

L'emplacement choisi donne sur les rues Saint-Joseph, Saint-François et Caron ; il a 200 pieds sur chacune des deux premières rues, et 120 pieds sur la rue Caron. Le plan préparé donnait à la chapelle 116 pieds de longueur, 60 de largeur et 30 de hauteur ; la façade est sur la rue Caron.

Les travaux de construction commencèrent dans les premiers jours du mois d'août 1851, et furent continués pendant la belle saison de 1852 ; en 1853, l'édifice, terminé quant au gros œuvre, fut mis en état de service, et le dimanche 4 septembre 1853, les Congréganistes commencèrent à s'y assembler. Le 11 fut un jour de grande fête : le très révérend M. Charles-Félix Cazeau, vicaire-général du diocèse, fit la bénédiction de la chapelle et y chanta la grand'messe ; le soir, à 4 heures, il

donna la bénédiction du saint Sacrement, et fit la bénédiction ou le baptême d'une cloche, qui avait été donnée, le 23 août, par M. Pierre Guénette, rentier. La cloche pèse 130 livres, et représente une valeur de 72 piastres. Le parrain était M. Pierre Valin, constructeur de navires, et la marraine madame Valin.

En outre de M. Pierre Guénette, dont nous venons de parler, nous mentionnerons encore ici, comme ayant des titres spéciaux à la reconnaissance des Congréganistes, les principaux bienfaiteurs qui ont contribué à la construction de la Chapelle ou à l'acquisition du mobilier, notamment M. le curé Charest, qui continuait à porter le plus vif intérêt à la société qu'il avait établie, et MM. Prudent Vallée, Pierre Valin, Antoine Légaré, Théo. Saint-Jean, Nicolas Juneau, Félix-Emmanuel Juneau, Jean-Elie Martineau, Charles Brochu, Edouard Lemieux, C.-F. Hamel, Jos. Mecteau, John Davidson, François Kirouac, Ferdinand Côté, M. l'abbé F.-X. Plamondon, et plusieurs autres personnes de Saint-Roch ou d'autres endroits.

Nous devons ici rectifier quelques inexacti-

tudes qui se sont glissées dans une petite brochure, fort intéressante d'ailleurs, publiée en 1876 sous ce titre : *Eloge du Révd M. Z. Charest* ; on lit ce qui suit, à la page 43 : "..... Il fit construire l'église de la Congré-" gation, au moyen des dons des fidèles et par " ses propres ressources, sans toucher à " d'autres revenus ;..... un citoyen de Saint-" Roch fit don, pour la construction de cette " église,d'une somme de plus de 5 000 piastres."

La vérité est qu'on n'a jamais reçu une somme de 5 000 piastres, ni même une somme de 500 piastres ; il y a eu des dons en nature ou en argent, de la part des bienfaiteurs insignes que nous avons mentionnés et de plusieurs autres ; mais les frais de cette construction ont été couverts principalement par les revenus de la Congrégation et par les souscriptions volontaires des Congréganistes ; le public n'y a contribué qu'en prenant part aux divers bazars organisés en vue de cette œuvre. Il n'en reste pas moins vrai que la haute influence de M. le curé Charest a puissamment contribué, avec l'exemple de sa générosité personnelle, à diriger les offrandes vers cette belle et utile construction.

En 1852, M. Joseph-Octave Laberge, qui est décédé en 1883, était devenu Préfet de la Congrégation, et M. Edouard Lemieux avait été élu Trésorier, poste qu'il a occupé pendant onze années. En 1853 le Préfet fut M. Norbert Charest, et en 1854 M. Hubert Paré. Parmi les Congréganistes vivants en 1883, on en compte 6 reçus en 1852, 9 en 1853, 11 en 1854.

— ⊕ ⊕ —

IV

LA CONGRÉGATION DANS SA CHAPELLE

DÈS que la Congrégation eut sa chapelle, une ère nouvelle s'ouvrit pour elle ; elle eut une existence plus libre, plus complète ; elle put célébrer ses fêtes, et leur donner un cachet de solennité capable d'inspirer aux Congréganistes un plus grand attachement à leur pieuse société.

Cependant l'édifice était loin d'être achevé ; longtemps encore, et toujours avec les revenus de la Congrégation, ou par des dons volontaires ou par des bazars, il fallut faire travailler, soit au dehors, soit au dedans : clôture, plantations, perron d'accès, tambours d'entrée, éclairage, chauffage, autels, chaire, orgue, mobilier, ornements, vases sacrés, etc., etc ; il y a toujours à acquérir, à réparer ou à renouveler.

L'autorisation pour ériger le Chemin de la Croix dans la Chapelle fut accordée le 19

août 1854, par Mgr Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec.

Un incendie local, arrivé le mercredi 19 juillet 1854 au domicile de M. Félix-Emmanuel Juneau, secrétaire, a entraîné la perte des archives de la Congrégation ; et c'est à cause de cette perte que, dans le récit qui précède, il nous a été impossible de citer les délibérations du Conseil. Le nouveau registre s'ouvre par la séance du dimanche 6 août 1854.

Le 3 septembre, un comité de dix membres fut chargé de préparer un résumé de l'histoire de la Congrégation depuis son origine jusqu'à la perte des Archives ; trop nombreux peut-être, ce Comité ne put répondre aux vues du Conseil.

Une grand'messe fut célébrée le dimanche 10 septembre 1854, comme anniversaire de l'inauguration de la Chapelle ; cette fête se renouvelle chaque année, au dimanche le plus proche du 11 septembre ; ce jour-là l'un des dignitaires offre le pain bénit.

Mais c'est surtout à leur fête patronale, l'Immaculée-Conception de Marie, que les Congréganistes cherchent à donner de la

pompe et de l'éclat. Ce jour-là, la messe de sept heures est chantée avec diacre et sous-diacre ; la musique et les chants répondent à la dignité de la fête, et la plupart des Congréganistes s'approchent des sacrements, pour gagner l'indulgence spéciale à ce jour ; le pain bénit est offert par le Préfet. Le plus souvent, il y a ce jour-là réception de nouveaux congréganistes : parmi les confrères vivants en 1883, 54 ont été reçus à la fête patronale. A la réunion du soir, on invite quelquefois un prédicateur étranger à donner le sermon de circonstance ; il y a ensuite salut solennel, et plus d'une fois, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a bien voulu donner aux Congréganistes un témoignage de son affection spéciale, en rehaussant cette réunion de sa présence et en donnant le salut.

Une autre fête bien chère aux Congréganistes, c'est la nuit de Noël. Quel temps plus propice pour chanter les louanges de Dieu ! Immédiatement avant la messe de Minuit, on psalmodie l'Office de la très sainte Vierge ; la Messe est célébré avec grande solennité, et il y a ordinairement de nombreuses communions.

Les vieux cantiques de Noël retentissent dans le saint lieu, et la paix du Ciel remplit les cœurs de tous ces hommes de bonne volonté.

Le 18 mars 1855 eut lieu une réélection des officiers de la Congrégatien : M. Etienne Légaré fils fut élu Préfet, M. David Letourneau premier assistant, et M. Charles Brochu second assistant. M. David Létourneau est devenu Préfet en 1856, et M. Charles Brochu en 1857 ; l'année suivante ce fut M. Jean-Baptiste Gosselin. Parmi les Congréganistes répondant à l'appel en 1883, un seul, M. Pierre Falardeau, représente les admissions de 1855, 6 représentent l'année 1856, 4 l'année 1857, et 4 l'année 1858.

Dans les premiers mois de l'année 1856, des arrangements furent pris pour que la " Société des Amateurs de Musique " vînt rehausser la solennité des principales fêtes de l'année. Les offices célébrés dans la Chapelle prirent bientôt de l'importance. A une séance du Conseil, tenue le 5 octobre 1856 dans la sacristie de Saint-Roch, M. le curé Charest demanda et obtint que les vêpres fussent chantées, les dimanches et fêtes, dans la cha-

pelle de la Congrégation, pour les élèves des Ecoles chrétiennes.

Vers cette époque, le 30 octobre, un ouvrier nommé Jean-Baptiste Côté, employé aux travaux de l'intérieur de la Chapelle, fit une chute et se tua en démontant des échafaudages ; cet ouvrier était congréganiste ; une messe fut chantée pour le repos de son âme.

Plein de zèle pour la sanctification de la famille spirituelle qui lui était confiée, le révérend Père Falleur donna une retraite aux congréganistes, pendant la première semaine de l'Avent de 1857.

Le 7 février 1858, le R. P. Grenier, O. M. I., de Saint-Sauveur, fut autorisé à tenir, dans la chapelle de la Congrégation, les réunions de la Sainte-Famille, pendant la durée des travaux de l'église de Saint-Sauveur.

M. François-Léon Gauvreau est devenu, le 2 mai 1856, Notaire de la Congrégation, en remplacement de M. Joseph Pelchat, décédé.

Le révérend Père Falleur, qui, avec sagesse et succès, dirigeait la Congrégation depuis 1849, fut remplacé, le 21 janvier 1859, par le révérend Père Joseph Durthaller, qui ne

demeura à la tête de l'œuvre que pendant 7 mois.

La Congrégation doit au R. P. Falleur deux reliquaires qu'elle conserve précieusement, et qu'elle expose à la vénération des fidèles aux fêtes des saints dont elle a les reliques. La première authentique délivrée à Rome le 28 novembre 1844 sous la signature Etienne Missir, porte attestation des reliques de saint André-Avellin, religieux théatin, mort l'an 1590, et de sainte Catherine, vierge et martyre, au IVe siècle. Le seconde authentique, datée de Rome le 11 mai 1847, et signée par le cardinal Patrizzi, mentionne des particules de la sainte Couronne d'Epines de Notre-Seigneur, des vêtements de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Joseph ; des ossements de saint Joachim et de sainte Anne, des saints Pierre, Paul, André, Jacques-le-Majeur, Philippe, Jacques-le-Mineur, Barthélemi, Thaddée, Mathias, Barnabé, Simon et Thomas, de saint Mathieu, de saint Luc et de saint Marc, et du tombeau de saint Jean.

Le 20 mars 1859, M. François Kirouac devint Préfet, avec MM. Auguste Laberge et

Augustin Paré comme Assistants : tous les trois sont encore congréganistes en 1883, et les deux derniers ont été Préfets respectivement en 1860 et 1861.

Un bazar, organisé dans la belle saison de 1859, sous le patronage toujours bienveillant de M. le curé Charest, rapporta 672 louis. On fit faire une chaire à prêcher, et des tambours intérieurs aux entrées de la chapelle ; on renouvela l'appareil de chauffage, qui laissait à désirer.

V

SOUS LE R. P. BAUDRY

LE 21 août 1859, le révérend Père Isidore Baudry prenait la direction de la Congrégation, et il l'a gardée pendant six ans.

Les dons continuaient à venir à mesure des besoins ; la Congrégatien décida, en 1860, qu'une messe serait dite pour tout bienfaiteur insigne.

Un calice en argent, acquis par des souscriptions velontaires, fut présenté au R. P. Baudry le 5 août de cette même année.

M. Pierre-Cyrille Juneau, âgé de 25 ans, étant décédé accidentellement le 17 août 1860, la Congrégation a chanté l'office des Morts pour le repos de son âme, le dernier dimanche de septembre.

Jusqu'alors la Chapelle de la Congrégation n'avait qu'un autel ; M. Antoine Légaré, qui était préfet des Sacristains depuis 1854, s'était

chargé, au mois d'octobre, de recueillir des souscriptions pour élever deux autres autels : l'un du côté de l'épitre, en l'honneur de sainte Anne, l'autre du côté de l'évangile, en l'honneur de saint François-Xavier. Le samedi 8 décembre, il y eut grand'messe à 7 heures, et les deux petits autels furent bénits et inaugurés.

Aux élections qui eurent lieu le 10 mars 1861, des remerciements furent votés, comme d'usage, aux officiers sortant de charge, et notamment à M. Edouard Lemieux, trésorier depuis neuf ans ; son successeur, M. François Kirouac, qui avait été préfet en 1859, est encore en charge en 1883.

En 1861, le dimanche 14 avril, les Congréganistes se sont réunis chez le Secrétaire de la Congrégation, et y ont récité l'Office des Morts, pour le repos de l'âme de son père, M. Nicolas Juneau, décédé le 10 et inhumé le 15. Depuis lors s'est maintenu l'usage de réciter l'Office au domicile des confrères défunts.

L'esprit de piété des Congréganistes ne leur permettait pas de rester insensibles aux outrages faits à la Papauté par le gouverne-

ment piémontais : à l'appel du R. P. Directeur, ils se rendirent comme en pèlerinage à Notre-Dame de la Victoire (Basse-Ville), le 21 avril 1861 ; ils y récitèrent l'office, firent la sainte communion, et prièrent avec ferveur pour obtenir la cessation des troubles qui affligeaient le cœur du Saint Père Pie IX.

La Congrégation ayant désormais un autel en l'honneur de sainte Anne, et un en l'honneur de saint François-Xavier, le R. P. Baudry fit des collectes spéciales, à l'aide desquelles il put acquérir, pour la Congrégation, deux grands tableaux, l'un de sainte Anne, l'autre de saint François-Xavier, plus encore un calice en argent doré (septembre 1862). Vers la même époque, M. John Davidson faisait don d'une magnifique *Paix* en argent.

Au mois de septembre 1861, un nouveau bazar fut organisé par mesdames Charles Saint-Michel, Hubert Paré et d'autres, avec les encouragements toujours généreux de M. le curé Charest ; il rapporta 690 louis. Le 6 octobre, le Conseil vota des remerciements aux dames organisatrices et à M. le curé. Un

témoignage spécial de reconnaissance fut exprimé pour les révérendes Dames de l'Hôpital-Général, qui avaient fait don d'un magnifique missel, et remise d'une année de rente sur le terrain de la Chapelle.

Ont été Préfets successivement, en 1862-63-64, MM. Narcisse Dion, François Ménard et Jean Lachance, tous les trois encore congréganistes en 1883.

Le 4 mai 1862, le Conseil vota une résolution pour l'acquisition d'un nouveau Chemin de Croix ; l'autorisation de l'Ordinaire fut donnée par le révérend M. C.-F. Cazeau, vicaire-général, Administrateur du diocèse, et l'érection eut lieu le 8 juin, jour de la Pentecôte, par M. le curé Charest, invité et délégué à cette fin par le révérend Père Baudry.

Il y avait eu une noble émulation de générosité pour doter la Congrégation de ce nouveau Chemin de Croix : la 1re station a été donnée par M. le curé Charest, toujours admirablement disposé en faveur de la Congrégation ; la 2e par M. Théophile Saint-Jean, la 3e par M. Antoine Légaré, la 4e par M. Jacques Marcotte, la 5e par M. Charles Brochu,

la 6e par M. Norbert Germain, la 7e par M. Pierre Grenier, la 8e par MM. Ferdinand Côté et autres, la 9e par MM. Narcisse Gingras et autres, la 10e par MM. Pierre Laberge et fils, et les quatre dernières par un certain nombre de congréganistes et d'autres citoyens.

Les congréganistes eurent bientôt le désir d'établir, dans la Chapelle de la Congrégation, la Neuvaine solennelle à saint François-Xavier, telle qu'elle se faisait déjà dans la Basilique de Québec. Une députation formée du Préfet, des deux Assistants, du Préfet des Sacristains, du Trésorier et du Secrétaire, se rendit, le 12 novembre, auprès de monseigneur Baillargeon, évêque de Tloa, administrateur du diocèse de Québec, lequel délivra immédiatement le diplôme d'érection de la dite Neuvaine, avec les indulgences concédées par l'Indult du Saint-Siège du 14 mars 1852.

Cette Neuvaine constitue une véritable retraite pour la population, qui s'y rend avec un empressement des plus édifiants. Elle se faisait d'abord immédiatement avant le 3 décembre, fête du Saint ; depuis 1873, elle se fait du premier samedi au deuxième dimanche

de carême, et devient ainsi une excellente préparation à l'accomplissement du grand devoir pascal ; c'est une source de grâces insignes et nombreuses. L'exercice du soir est réservé exclusivement aux hommes : c'est vraiment un grand et beau spectacle que cette réunion d'hommes, congréganistes et autres, se pressant dans le lieu saint pour entendre la parole de Dieu, et les appels touchants des ministres de la miséricorde et du pardon.

En sa séance du 12 novembre 1862, le Conseil avait décidé, par un sentiment de juste reconnaissance, qu'une messe de fondation serait chantée chaque année le dernier dimanche du mois de mai, pour les bienfaiteurs de la Congrégation. La grand'messe a été célébrée pour la première fois à ce titre le dimanche 31 mai 1863, par le révérend Père Baudry, Directeur de la Congrégation.

D'après une autre décision du Conseil, les menuisiers, charpentiers, meubliers, et autres ouvriers qui voudraient se joindre à eux, furent autorisés à faire célébrer à leurs frais, le 26 juillet, une grand'messe en l'honneur de

sainte Anne ; et cette autorisation, mise à profit pour la première fois le dimanche 26 juillet 1863, se prolongea jusqu'en 1869, époque où la Congrégation prit la fête à sa charge.

Un reliquaire contenant des particules des ossements de sainte Anne, fut donné au R. P. Baudry, avec authentique, le 8 septembre 1863, par Mgr Baillargeon, Administrateur, pour être placé dans l'autel de sainte Anne.

La Congrégation se montait en matériel et en mobilier d'église ; mais elle ne négligeait pas les occasions d'exercer la charité en faveur des sanctuaires pauvres et dénués. Sous l'inspiration du R. P. Baudry, le Conseil faisait don, le 13 septembre 1863, d'un ornement blanc et d'un rouge, à l'église de Tadousac, village de la côte nord du fleuve Saint-Laurent ; bientôt après, messieurs les procureurs de la mission de Tadousac, dans une lettre de remerciement, déclaraient que ce don serait le plus bel ornement de la plus antique chapelle du pays.

C'est dans le même esprit de charité que, sur la demande formulée par M. Théophile

Saint-Jean et appuyée par le R. P. Baudry, la pauvre église de Notre-Dame du Portage, sur la côte sud du fleuve, reçut de la Congrégation, le 8 novembre 1863, un ornement violet et vert, et le 3 avril 1864, le Chemin de Croix qui se trouvait dans les tribunes de la Chapelle.

L'an 1863, à l'occasion du 3e centenaire de l'établissement des Congrégations, le Saint-Père Pie IX accorda à ces pieuses sociétés un jubilé de trois jours. Ce jubilé fut célébré à Saint-Roch les 8, 9 et 10 décembre. La grand'-messe du 8 fut célébrée par MM. Adolphe, Cyrille et Victor Légaré, du Séminaire de Québec. Le même jour, on faisait usage d'un superbe tapis de chœur, donné à la Congrégation par les dames de Saint-Roch.

Cette date du 8 décembre 1863 rappelle un sinistre et douloureux souvenir : à Santiago du Chili, 2 500 personnes réunies dans une des églises de cette ville périssaient victimes du feu, et de la terreur qui les faisaient se presser vers les portes, qu'il fut impossible d'ouvrir. C'est à l'occasion de ce désastre que, dans le Conseil du 7 février 1864, M. le

Secrétaire de la Congrégation de Saint-Roch demandait que les battants des portes s'ouvrissent sur le dehors de l'édifice ; trois ans plus tard une loi de l'Etat prescrivit cette mesure pour toutes les églises.

Le 6 mars 1864, on décida que la Chapelle resterait ouverte à la piété des fidèles depuis l'*Angelus* du matin jusqu'à l'*Angelus* du soir.

Monseigneur l'Administrateur du diocèse voulut bien permettre aux Congréganistes de célébrer désormais la fête de sainte Anne le dimanche qui arrive après le 25 juillet, ce qui permet de donner à cette fête une plus complète solennité.

Le 19 mars 1865 fut Préfet M. Epiphane Lefrançois, avec MM. Pierre Giroux et Zéphyrin Lacasse comme Assistants ; ceux-ci devinrent Préfets respectivement en 1866 et 1867.

Une décision fort importante est prise par le Conseil le 13 août 1865 ; ce jour-là, M. le curé Charest préside la séance en l'absence du révérend Père Directeur, et expose au Conseil qu'un bon nombre de citoyens de Saint-Roch, sont dans l'impossibilité de se

procurer des places dans l'église paroissiale, devenue trop petite par suite de l'accroissement rapide de la population ; son cœur de prêtre est affligé d'un tel état de choses, et il demande à la Congrégation de vouloir bien offrir aux paroissiens de Saint-Roch la jouissance de sa magnifique Chapelle, pour la célébration des offices divins tels qu'ils se font à l'église paroissiale ; il dit avoir communiqué ce projet à Sa Grandeur Monseigneur Baillargeon, Administrateur, qui y donne son assentiment ; la messe et les vêpres seraient célébrées aux mêmes heures qu'à la paroisse, par un prêtre désigné à cette fin par l'Ordinaire.

La question ainsi posée était grave : le Conseil devait désormais administrer les choses de la Congrégation, à la fois sous la direction du révérend Père Directeur, nommé par le Supérieur des Jésuites, et à la satisfaction du Chapelain des Offices paroissiaux, appartenant au clergé de Saint-Roch. Mais, on devait beaucoup à M. le curé Charest, qui d'ailleurs faisait valoir des raisons de sentiment, et l'adhésion de l'Ordinaire. Le

Conseil déclara accepter les propositions de M. le curé, et après la fixation des conditions matérielles, il fut convenu que les offices paroissiaux commenceraient le dimanche 3 septembre.

Le 20 août 1865, jour de la solennité de l'Assomption, les Congréganistes se sont rendus, en procession de pèlerinage, à l'église de Notre-Dame de la Victoire (Basse-Ville), y ont psalmodié l'office de la très sainte Vierge, ont assisté à la messe, et ont reçu la sainte communion. Cette fête de piété et d'édification se renouvelle chaque année.

VI

PREMIERS TEMPS DES OFFICES PAROISSIAUX

AU mois de septembre 1865, le révérend Père Baudry, Directeur de la Congrégation depuis six ans, était remplacé par le révérend Père Louis Saché. Au même temps, M. l'abbé François-Xavier Plamondon, vicaire à Saint-Roch, était nommé par l'Ordinaire Chapelain de l'église de la Congrégation pour les offices paroissiaux des dimanches et des fêtes.

Les services de la Chapelle furent organisés en conséquence de ces nouveaux arrangements. Les charges de la Congrégation devinrent plus considérables ; mais les revenus augmentèrent à leur tour, et l'église prit dès lors plus d'importance.

Vers cette époque, la chute d'une grande lampe de la Chapelle produisit un commencement d'incendie dont les suites auraient pu être désastreuses ; cinq hommes courageux,

MM. Joseph Ratté, Guillaume Boily, Antoine Bilodeau, Zacharie Lefebvre et Joseph Savard, étouffèrent le feu en sacrifiant leurs habits.

A la Semaine-Sainte de 1866, la Congrégation fit préparer un beau reposoir pour le Jeudi-Saint, et l'on fit l'acquisition d'un cierge pascal.

La Congrégation fit une perte sensible en la personne de M. Ferdinand Côté, qui était premier sacristain depuis 1856, et qui avait rendu de grands services ; le lundi 16 avril 1866, un service funèbre fut célébré pour le repos de son âme.

Au mois de mai, ce fut le R. P. François Michel qui prit la direction de la Congrégation. On commença cette même année, à établir dans la Chapelle, l'exercice du mois de Marie, qui est, pour les Congréganistes comme pour les âmes pieuses du quartier, une source de bénédictions.

La Congrégation continuait d'ailleurs à se prêter à toute bonne œuvre qui se présentait à faire : ainsi M. Jean-Baptiste Cloutier fut autorisé à tenir dans l'une des sacristies, la conférence de Saint-Vincent de Paul, section

de Notre-Dame-des-Anges ; les réunions de cette conférence se tiennent encore au même endroit.

En la séance du Conseil du 10 juin 1866, M. Giroux, préfet, M. Juneau, secrétaire, M. Kirouac, trésorier, et M. Antoine Légaré, préfet des sacristains, furent chargés de préparer l'impression d'un Manuel à l'usage des Congréganistes. Ce manuel, contenant, sans renvois, l'Office de la très sainte Vierge et l'Office des Morts, fut imprimé en 1868. Dans l'intervalle, en 1867, le Règlement de la Congrégation fut imprimé à 1000 exemplaires.

Le feu, ce grand fléau des villes aux maisons en bois, allait encore dévaster Saint-Roch et Saint-Sauveur. Le dimanche 14 octobre 1866, un terrible incendie, qui avait commencé à 4 heures du matin sur la rue St-Joseph, près de la Halle, dans la maison de M. Pierre Letarte, consuma une grande partie de Saint-Roch et de Saint-Sauveur ; dans ce dernier endroit, l'église, le Couvent et la maison des Frères furent détruits ; à Saint-Roch, le travail héroïque et l'énergie de la population sauvèrent l'église paroissiale, le Couvent, et l'église de la

Congrégation ; la préservation de ce dernier édifice fut regardée comme miraculeuse, et une grand'messe d'action de grâces fut célébrée le 3 décembre ; à la demande du R. P. Directeur, une communion générale eut lieu le premier dimanche de décembre pour la même fin.

Par décision du Conseil, les congréganistes qui avaient souffert des pertes par l'incendie furent déchargés des dettes qu'ils pouvaient avoir envers la Congrégation, et une indemnité de 50 piastres fut offerte à M. Joseph Nadeau fils, en reconnaissance du dévouement surhumain dont il avait fait preuve pour sauver la Chapelle.

La Congrégation voulut donner de sa reconnaissance un témoignage durable : MM. Antoine Légaré et Félix-Emmanuel Juneau furent chargés de faire préparer, pour la statue de la très sainte Vierge, une couronne de neuf cœurs et douze étoiles. La cérémonie du couronnement, qui eut lieu le dimanche 3 février 1867, à 2 heures après midi, fut une fête solennelle, honorée de la présence de monseigneur Baillargeon, administrateur

de l'archidiocèse, et de celle du R. P. Michel, directeur de la Congrégation ; des RR. PP. F. Durocher, E. Cauvin, J. Lefebvre, Oblats de Marie Immaculée ; des révérends MM. E. Langevin, Adolphe Legaré, Cyrille Legaré, Victor Legaré, A. Gauvreau, P. Lagacé, F.-X. Plamondon, et J.-E. Martin.

Après un sermon de circonstance, donné par monsieur l'abbé Lagacé, monseigneur l'Administrateur adressa aussi à l'assemblée quelques paroles d'encouragement ; il dit que sans aucun doute, la très sainte Vierge avait préservé la Chapelle d'une manière miraculeuse, et ordonna que chaque année, à l'anniversaire du sinistre, on chantât un *Te Deum* pour remercier Dieu de cette insigne faveur.

La couronne préparée comme *ex-voto*, et qui avait été payée par les souscriptions volontaires des Congréganistes, fut donc solennellement placée sur la tête de la Vierge. Dans l'un des cœurs se trouvent les noms de tous les congréganistes de l'époque, avec cette inscription : *Benigno vultu, sodalium corda vinculo caritatis juncta, accipiat B. V. M., in memoriam et gratiarum actiones ob sacellum*

mirabiliter servatum, in incendio diei 14*æ octob.* 1866.—*Cor unum et anima una.*

De temps en temps, le Secrétaire ajoute dans ce cœur les noms des nouveaux congréganistes.

Le 14 octobre 1877, il y eut grand'messe à la Congrégation, comme anniversaire de la préservation de la chapelle dans l'incendie de l'année précédente.

Dans le cours de cette même année, au mois de juin, l'établissement d'une clôture en bois fut mis en adjudication ; le projet d'un perron monumental fut préparé, avec le concours de M. Peachy, architecte, par MM. Lacasse, préfet, Juneau, secrétaire, Kirouac, trésorier, Antoine Légaré, préfet des sacristains, Etienne Légaré, assistant-trésorier, et Olivier Frenette, assistant-instructeur des approbanistes.

Au mois d'août 1867, le révérend Père Thomas Ouellet prit la direction de la Congrégation, et la garda jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante.

Le 29 septembre, il y eut, à la Congrégation, un service funèbre pour le repos de l'âme de Mgr Pierre-Flavien Turgeon, arche-

vêque de Québec, récemment décédé, après une maladie de plusieurs années.

Aux élections du 22 mars 1868, M. Jérôme Bérubé devint Préfet ; les Assistants furent MM. Louis Leclerc et François-Xavier Lepage, qui devinrent préfets successivement en 1869 et en 1870. Ce même jour, 22 mars 1868, fut adopté un règlement en 20 articles, préparé par le Préfet, les Assistants, le Secrétaire et le Trésorier, sur les attributions et les devoirs du gardien de la chapelle, devant remplir en même temps l'office de bedeau, pour les grand'messes, vêpres et saluts.

La Congrégation ne négligeait point le soin des confrères qui pouvaient se trouver dans le besoin : nous trouvons de temps en temps, dans les délibérations du Conseil, la prescription d'un secours allant ordinairement de une à quatre piastres.

Au mois d'octobre 1868, le R. P. Larcher prit la direction de la Congrégation ; et comme l'Apostolat de la Prière y était déjà en vigueur, il introduisit la pratique de la " Garde d'honneur."

Jusqu'à cette époque, la collecte faite le jour de la Toussaint avait été employée à faire célébrer des grand'messes pour les sociétaires défunts ; on décida, en 1868, que désormais le produit de cette quête serait employé à faire dire des messes basses, ce qui assurait de plus grands secours aux défunts.

VII

PÉRIODE DE L'ORGUE

NOUS désignons sous ce titre la partie de l'histoire de la Congrégation répondant à l'acquisition et au complétement de l'Orgue que l'on voit aujourd'hui à la tribune de la chapelle.

Les premières propositions à ce sujet datent du 4 avril 1869 ; un comité, composé des trois premiers officiers, MM. Louis Leclerc, François Xavier Lepage et Elie Noël, et de MM. Antoine Légaré, Guillaume Roy et Maurice Marcoux, est chargé de s'enquérir des moyens et du coût de l'installation d'un orgue. Le 2 mai, ce comité faisait savoir au Conseil que le prix d'acquisition serait de mille à douze cents piastres ; en effet, le devis dressé à Montréal le 25 juin par M. Louis Mitchell, demandait 1169 piastres pour un orgue de 10 jeux, préparé de manière à ce qu'on pût y ajouter ultérieurement un orgue de Récit.

Dès le 2 mai, le Conseil déclarait consentir à fournir la moitié de la dépense, pourvu que le prix ne dépassât pas 1200 piastres.

Le 5 juin, M. l'abbé Plamondon, qui prenait naturellement un vif intérêt à la réussite de cette œuvre, annonçait que déjà, en son particulier, il avait pu s'assurer des souscriptions pour cinq cents piastres. Le 6 juin, le Conseil adjoignait au comité M. Jean-Baptiste Audet, et priait les membres de s'aider des conseils du R. P. Lory S. J. et de M. l'abbé Plamondon, et de presser la conclusion de l'affaire.

M. Louis Mitchell promit que l'orgue serait installé pour la Toussaint, et il tint parole ; l'inauguration eut lieu solennellement le 1er novembre.

Le 7, le Conseil reçut des pétitions de trois organistes, MM. Jean-Baptiste Lapointe, Louis Nazaire-Zéphyrin Levasseur et Charles Fournier. Le lendemain, M. Lapointe était choisi comme organiste de la Congrégation, pour les réunions du matin et du soir ; il était chargé également de l'accordage de l'orgue ; M. Levasseur était en même temps choisi comme organiste des offices paroissiaux, pour les

dimanches et les fêtes d'obligation, et de plus pour tous les soirs du mois de Marie et de l'octave de sainte Anne.

Au mois de décembre, la direction de la Congrégation fut confiée au R. P. Resther, qui en resta chargé jusqu'au mois d'août 1872. Du 24 novembre au 8 décembre 1870, le R. P. Directeur donna une retraite pour les Congréganistes seuls ; cette retraite produisit un bien très sensible dans la Congrégation. A la clôture fut solennellement placé dans la Chapelle, du côté de l'Epître, un beau tableau du Sacré-Cœur, acquis au moyen de souscriptions volontaires, recueillies par le R. P. Resther.

Plus tard un congréganiste a fait don d'un tableau de même dimension, représentant le saint Cœur de Marie, et que l'on a placé du côté de l'Evangile.

MM. Elie Noël, François Dumas et François-Etienne Hudon, furent préfets successivement en 1871, en 1872 et en 1873.

Le 28 mai 1871, on mit en question l'éclairage de la chapelle par le gaz ; le 8 juin, sur le rapport de M. François Dumas, on sut que

l'installation de 30 becs devait monter à 50 louis ; M. Simard fut chargé de ce travail, qui fut terminé avec le mois de novembre.

Sur un don de 25 louis reçu pour la Congrégation par le R. P. Resther, 75 piastres furent employées à acheter un lustre à gaz.

Au 1er octobre, une belle statue en stuc, venant de Munich (Bavière), et représentant Notre-Dame de Pitié, fut acquise au moyen d'une collecte de 220 piastres, faite à domicile par M. l'abbé Plamondon et par M. Martin. En outre, une somme de cent piastres fut remise par une âme pieuse à M. l'abbé Plamondon pour la Congrégation.

Le 29 octobre, M. Philéas Dussault fut nommé organiste pour les offices paroissiaux, à partir du 1er novembre. Cinq mois après, M. Dussault étant décédé, le Conseil tenu le 5 mai prit connaissance de quatre demandes adressées à M. l'abbé Plamondon, et fit choix de M. Octave Delisle.

Un inventaire de tous les biens et effets de la Congrégation fut fait au commencement de 1872, par ordre du Conseil ; les messieurs du Banc d'œuvre furent autorisés à s'enquérir

des achats et réparations à faire pour les ornements ou vêtements, et à faire les dépenses nécessaires. Au mois de juin, on fit l'acquisition d'un tapis pour le sanctuaire, d'une chape en soie blanche, et d'un ornement noir.

Toujours disposé à favoriser les bonnes œuvres, le Conseil autorisait, le 12 mars 1872, la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, section Saint-Louis-de-Gonzague, à tenir ses séances le vendredi soir dans la sacristie du Nord. D'autre part, les Dames de la Confrérie de Sainte-Anne tenaient dans la chapelle leurs réunions mensuelles.

Le 14 mars, " il est aussi résolu, disent les " procès-verbaux du Conseil, qu'en considéra- " tion de dons généreux faits à la Congréga- " tion par M. Pierre Valin, ce dernier, quoique " n'assistant pas aux offices, soit considéré à " l'avenir comme membre d'honneur de la " Congrégation, et que sa place de banc lui " soit conservée." Le 30 mai 1880, le Conseil jugea que l'on devait utiliser la place de banc de M. Valin, et qu'au lieu du titre " membre d'honneur," on devait le considérer comme insigne bienfaiteur, ayant part, à ce titre, aux prières de ses anciens confrères.

Au mois d'août 1872, la direction de la Congrégation était confiée au R. P. Gérard, et au mois d'août 1873 au R. P. Charles Connillau.

C'est dans les derniers mois de l'année 1872 que l'orgue fut complété par l'addition d'un récit de 7 jeux. L'église de la Congrégation était donc désormais en possession d'un bel instrument de 17 jeux, et les fêtes pouvaient y être célébrées avec toute la pompe désirable. Six ans plus tard, M. O. Delisle était autorisé, sur sa demande, à faire ajouter aux pédales un jeu d'anches de 16 pieds, désigné sous le nom de *Sub-Basse.*

Une chapelle en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus avait été récemment bâtie en annexe de l'église Saint-Roch ; une quête spéciale pour cette œuvre fut faite à la Congrégation le jour de l'Epiphanie 1873, et le produit en fut versé entre les mains de M. le curé.

Un service funèbre a été célébré le 20 mars 1873, pour le repos de l'âme de M. Antoine Légaré ; messe par M. Adolphe Légaré ; diacre et sous-diacre MM. Cyrille et Victor Légaré.

De cette époque date l'établissement de l'Adoration perpétuelle ou des Quarante-Heures dans le diocèse de Québec. Cet acte de haute piété et de solennelle réparation eut lieu pour la première fois, dans la chapelle de la Congrégation, les 6, 7 et 8 septembre 1873 ; un règlement spécial en 11 articles fut dressé à cette occasion.

A la fin de cette année 1873, M. l'abbé Plamondon fut autorisé par le Conseil à donner, dans la Chapelle, une retraite aux jeunes personnes de Saint-Roch.

Aux élections de 1874 (15 mars), les trois dignitaires furent M. le docteur Charles Gingras, et MM. François-Guillaume Roy et Louis L'heureux, qui furent préfets respectivement en 1874, en 1875 et en 1876. Tous les préfets des dix dernières années sont encore vivants en 1883.

De grandes fêtes eurent lieu à Québec le 30 septembre 1874, 200e anniversaire de la création de l'évêché de Québec ; la Congrégation fit don de 50 piastres au comité d'organisation de la Haute-Ville, et de plus la Chapelle fut illuminée.

M. l'abbé Plamondon étant appelé à desservir l'église Saint-Jean-Baptiste, au Faubourg, nne adresse lui fut présentée le 27 septembre, avec une bourse de 100 piastres, en réconnaissance de ce qu'il avait fait pour la Chapelle, notamment dans l'acquisition de l'orgue. Son successeur comme chapelain des offices paroissiaux fut M. l'abbé François-Xavier Gosselin, vicaire à Saint-Roch.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF
IMPRIMÉS

VIII

AGRANDISSEMENT DE LA CHAPELLE

AU mois de janvier 1875, la direction de la Congrégation se retrouvait confiée au révérend Père Louis Saché, qui, dix ans auparavant avait été Directeur. Ce fut le R. P. Petitdemange qui lui succéda au mois d'août 1876.

Dans le cours de l'été de 1875, on mit en question l'agrandissement de la Chapelle, et, après qu'on se fut assuré l'assentiment de monseigneur l'Archevêque, ce travail fut résolu. Les sept premiers officiers (préfet, assistants, secrétaire et son assistant, trésorier et son assistant) furent constitués en comité des travaux, et bientôt après M. le curé Charest leur fut adjoint.

L'alongement de la Chapelle fut fixé à 45 pieds environ, et l'on devait faire une sacristie de 50 pieds sur 25. Une fois le plan dressé, le travail fut mis en adjudication, et confié à M. Auguste Laberge. L'exécution fut faite

rapidement, et la partie nouvellement construite fut mise en service à la fin de l'automne.

Le Conseil vota un essai de chauffage par circulation d'eau chaude ; le 26 janvier 1877, après une année d'épreuve, le Comité des travaux déclara l'appareil satisfaisant, et en autorisa le payement. Ce fut sa dernière opération. Les travaux de la chapelle furent payés au moyen d'emprunts.

La fin de l'année 1876 fut signalée par la maladie et la mort du premier directeur de la Congrégation, M. l'abbé Charrest, curé de Saint-Roch. Cet homme de foi et de zèle, qui avait rendu de très grands services à la paroisse et à la Congrégation, s'est éteint le 7 décembre, et a été inhumé le 12, dans l'église Saint-Roch.

M. François-Xavier Gosselin fut promu à la cure de Saint-Roch, et M. l'abbé Philéas Lessard, vicaire à Saint-Roch, fut nommé chapelain de l'église de la Congrégation pour les offices paroissiaux.

En 1877, 78 et 79, furent Préfets MM. François-Xavier Lachance, Mathias Blouïn et Pierre Falardeau *senior*. Au mois de juin 1877, M. J.-B. Lapointe s'étant démis des fonc-

tions d'organiste pour les offices de la Congrégation, M. Octave Delisle, déjà organiste pour les offices paroissiaux, demanda et obtint tout le service de l'orgue.

A cette époque, les pèlerinages commencèrent à devenir fréquents, principalement à Sainte-Anne de Beaupré. Dès son entrée dans la direction de la Congrégation (1er août 1877), le révérend Père Hamon organisa un pèlerinage spécial pour les Congréganistes. Le Préfet fut chargé de noliser un ou deux bateaux à vapeur, pour le jour de la solennité de l'Assomption. Cette belle fête s'est renouvelée les années suivantes, et nous donnerons plus loin un récit détaillé de l'un de ces pèlerinages.

Trois cents piastres avaient été employées, dans le cours de l'année, à l'achat de nouveaux ornements ; au mois de décembre, les vieilles chasubles furent accordées en don à la nouvelle paroisse de Saint-David.

Le 13 avril 1879, la Congrégation récita l'Office des Morts, pour le repos de l'âme du R. P. Connillau, ancien directeur de la Congrégation, décédé le 1er à Sainte-Victoire d'Arthabaska.

IX

Sous le révérend Père Désy

La direction du révérend Père Désy s'est ouverte sous les auspices de la bonne sainte Anne, par le pèlerinage de toute la Congrégation à Sainte-Anne de Beaupré le dimanche 3 août 1879. Ce pèlerinage augmente d'importance d'année en année.

Les Dames du Rosaire-Vivant, reconnaissantes des facilités de réunion que la Congrégation leur a accordées à diverses reprises, ont offert en don un calice, un ciboire, un voile huméral, et une statue de la bonne sainte Anne. Le Conseil a fait transmettre à madame Michaud, présidente, les remerciements de la Congrégation (octobre 1879).

Ont été préfets successivement, pendant cette période, M. Jean-Baptiste Lapointe en 1880, M. Romain Marceau en 1881, M. Jean-Elie Martineau en 1882, et M. Joseph-Alfred Langlais en 1883.

Le [illegible], la Congrégation recevait avec reconnaissance, de M. l'abbé Octave Lépine, une belle chasuble en drap d'or.

Le dimanche 30 mai 1880 a été pour la Congrégation une date remarquable : c'était le jour de la procession de la Fête-Dieu, et le quartier Saint-Roch a vu avec édification la Congrégation des hommes assister en corps à cette imposante cérémonie du culte catholique. Cette pieuse et belle pratique n'avait pas été observée depuis 25 ans.

Sur la proposition du R. P. Désy, les sept premiers officiers de la Congrégation ont été constitués en comité permanent de régie, à l'instar de ce qui se pratique à la Congrégation de la Haute-Ville ; ce comité est chargé de surveiller les intérêts de la Congrégation, de s'enquérir des désordres qui peuvent s'y produire, d'aviser aux moyens d'y remédier, et de résoudre toute question urgente, sauf ratification du Conseil.

Le pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré eut lieu le 8 août 1880.

En ce temps-là, les congréganistes, comme tous les catholiques, comme le monde chrétien

tout entier, étaient justement indignés des iniquités sans nom qui se commettaient par le gouvernement français, contre les Ordres religieux ou même contre les simples Congrégations religieuses ; la plupart de ces sociétés, n'ayant pas besoin des privilèges de la personnalité civile, s'étaient abstenues de se procurer la reconnaissance légale, et vivaient loyalement sous le régime de liberté compatible avec les lois, s'acquittant d'ailleurs des obligations communes à tous les citoyens. Un décret de dissolution et d'expulsion, daté du 29 mars 1880, était porté contre eux, et rendu exécutoire le 29 août ; à partir de ce moment, il y eut par toute la France une guerre infâme, une campagne honteuse, une véritable monstruosité : les dépositaires de l'autorité publique, institués pour garantir la sûreté des personnes et des propriétés, changèrent complètement de rôle ; ils pratiquèrent " administrativement " l'escalade, l'effraction, le crochetage des serrures, la violation du domicile et de la propriété, et les violences contre les personnes ; toute l'Europe, toute l'Amérique, tout l'univers, lisait avec stupéfaction les récits de ces crimes,

auxquels la Magistrature française avait refusé de s'associer, que le Barreau français qualifiait d'injustice et d'illégalité, devant lesquels reculèrent beaucoup de fonctionnaires, et que l'immense majorité de la population flétrissait en gémissant.

Le 29 août, le Conseil de la Congrégation de Saint-Roch à son tour, protesta contre la tyrannique expulsion des Ordres religieux en France, notamment des révérends Pères Jésuites, et contre la fermeture de leurs excellentes maisons d'éducation.

Les révérends Pères Oblats, qui desservent l'église de Saint-Sauveur, ayant fait construire une chapelle spéciale dédiée à Notre-Dame de Lourdes, établirent en 1880 une congrégation d'hommes ; un certain nombre de membres de la Congrégation de Saint-Roch étaient domiciliés à Saint-Sauveur ; le 26 décembre, le Conseil reçut six demandes de lettres-patentes, parmi lesquelles la demande de M. Jean-Baptiste Lapointe, préfet ; ces lettres-patentes furent accordées.

Les travaux d'agrandissement de la chapelle avaient nécessité des emprunts, pour lesquels

la Congrégation payait des intérêts de 6 et de 6½ pour cent ; le trésorier proposa et obtint d'opérer un transfert réduisant à 5 pour cent le taux des intérêts. En donnant son adhésion à cette heureuse combinaison, le Conseil votait des remerciements spéciaux à M. François Kirouac, pour la manière dont il gère les finances de la Congrégation. M. Kirouac, mérite, en effet, les plus grands éloges, puisque, depuis bientôt 23 ans, il se dévoue généreusement, sans aucune rétribution, à une gestion minutieuse et complexe, où la sagesse, l'intelligence et l'intégrité n'ont jamais fait défaut.

Dans le cours de Janvier 1881, monseigneur l'Archevêque voulut bien permettre qu'un bazar fût tenu en faveur de la chapelle de la Congrégation ; ce bazar fut fixé au mois de juin, et le révérend Père Désy pria M. l'abbé Lessard de le présider. Le bazar fut organisé dans toutes les conditions de succès, et déjà il avait réalisé de beaux bénéfices, lorsqu'un sinistre força de l'interrompre : dans la nuit du 8 au 9 juin, un incendie qui avait commencé rue de la Tourelle, détruisit en quelques heures une grande partie du faubourg Saint-Jean. Le

9, il fallut donc immédiatement évacuer la salle Jacques-Cartier, où se tenait le bazar, pour donner asile à quelques-unes des victimes du feu.

Cependant les Dames du bazar purent remettre au trésorier une somme de 3 150 piastres, ce qui permit d'éteindre immédiatement une partie de la dette contractée lors de l'agrandissement de la chapelle. Le Conseil vota des remerciements aux dames qui avaient bien voulu s'intéresser au bazar. Monseigneur autorisa la reprise du bazar au mois de juin 1882.

Le pèlerinage à la bonne sainte Anne eut lieu le 24 juillet 1881.

Au mois d'octobre, la chapelle de la Congrégation fut mise au service du révérend Père Frédéric, Franciscain, custode ou gardien de Terre-Sainte, qui venait en Canada s'occuper des Tertiaires de saint François d'Assise. Une retraite spéciale fut prêchée en faveur des membre du Tiers-Ordre et des personnes qui y aspiraient. Des quêtes furent faites pendant cette retraite pour couvrir les frais ; après les dépenses payées, l'excédent fut remis,

sous l'inspiration du R. P. Désy, à M. l'abbé Lessard, chapelain des offices paroissiaux.

C'est au mois de janvier 1882 que, sur la proposition du R. P. Directeur et avec l'approbation de monseigneur l'Archevêque, le mode d'élection des trois premiers officiers a été fixé comme le donne la présente édition des Règles, et comme l'avait déjà établi une vieille coutume. En conséquence, le 12 mars, M. Jean-Elie Martineau devint préfet sans élection, M. Jos.-Alfred Langlais devint de même premier assistant, et la Congrégation choisit M. Guillaume Bouchard comme second assistant.

M. Léon Dessane, avait été nommé organiste de la Congrégation le 12 février 1882.

Le jour de la Fête-Dieu eut lieu dans la chapelle la bénédiction d'une bannière pour les Dames du Rosaire-Vivant.

Le bazar, interrompu par l'incendie du 8 juin 1881, fut repris le 22 mai 1882, et produisit, avec une belle soirée musicale, une somme de 1532 piastres.

Le dimanche 4 juin, la Congrégation récita l'office des Morts, pour le repos de l'âme du révérend Père François Michel, ancien direc-

teur, décédé le 21 mai, au collège Saint-François-Xavier, à New-York.

C'est le premier dimanche d'août que se fit le pèlerinage annuel à Sainte-Anne de Beaupré, où il y eut réception de plusieurs congréganistes.

A la séance du 29 octobre, le R. P. Directeur exposa au Conseil qu'il lui paraissait opportun que la Congrégation eût une bannière, pouvant être portée aux processions du très saint sacrement, et dans les pèlerinages qui se font annuellement à Sainte-Anne de Beaupré et à l'église Notre-Dame des Victoires ; et comme l'état financier de la Congrégation ne permettait pas de payer cette acquisition, le révérend Père proposa de faire appel aux souscriptions volontaires. Le Conseil reçut ces propositions avec reconnaissance ; le 12 novembre, 12 listes de souscription furent ouvertes, et une photographie de la bannière fut promise à chaque souscripteur. Le dessin de la bannière fut préparé par M. E.-E. Taché, député-commissaire des Terres de la Couronne, la peinture du sujet principal fut confiée aux Dames du Bon-Pasteur, et la confection de la bannière

aux Sœurs de la Charité. La bénédiction de la bannière fut faite le 20 mai, par Mgr l'Archevêque, et donna lieu à une fête solennelle, dont nous donnons le récit plus loin.

Le 31 janvier 1883, il fut résolu en Conseil que, le premier dimanche de Carême, l'Office des Morts serait récité et la sainte messe offerte pour le repos de l'âme de M. François-Xavier Désy, décédé récemment, et père du Directeur actuel de la Congrégation. Le Conseil, par cette décision, tenait à exprimer sa reconnaissance au R. P. Désy, pour le dévouement avec lequel il s'occupe de la direction de la Congrégation.

La bannière a été déployée pour la première fois le 29 juillet, au pèlerinage solennel de la Congrégation à Sainte-Anne de Beaupré. Ce même jour, la Congrégation faisait don, à l'église de Beaupré, d'une belle statue de saint François-Xavier, destinée à l'une des chapelles latérales nouvellement construites.

La Congrégation venait elle-même de recevoir de M. J.-A. Langlais une clochette-carillon et de M. J.-E. Martineau un magnifique missel.

Le 5 août, le Conseil apprenant que M. Prudent Vallée, avait légué à la Congrégation une somme de 100 piastres, décida qu'une messe de *Requiem* serait chantée pour le repos de son âme, et qu'à l'avenir on en userait de même pour toute personne qui léguerait au moins cent piastres à la Congrégation.

X

LA BANNIÈRE DE LA CONGRÉGATION

LA bannière est, pour une Congrégation, ce qu'est le drapeau pour l'armée ; et de même que le drapeau est le trésor d'un régiment, ainsi en doit-il être de la bannière pour une congrégation.

Grâce à l'initiative de son vénéré Directeur, le révérend Père Désy, la Congrégation des Hommes de Saint-Roch de Québec possède aujourd'hui une magnifique bannière.

A son appel, les Congréganistes se sont empressés de souscrire généreusement ; et maintenant, dans les grandes occasions, ils sont fiers de marcher à l'ombre de leur bannière. Le révérend Père Directeur, voulant que l'œuvre fût digne de la Reine du Ciel, a fait venir les matériaux des meilleures filatures de Lyon (France), et pour la confection, il a trouvé des artistes dans les cloîtres de Québec. La bannière nouvelle, en effet, est un magnifi-

que travail, exécuté par les Sœurs de la Charité, sur les plans et dessins préparés par M. Eugène Taché, député-ministre des Terres de la Couronne ; le travail de broderie n'a pas duré moins de cinq mois.

Le médaillon est une reproduction fort soignée de la Vierge de Murillo, peinte sur toile par une Sœur du Bon-Pasteur ; l'artiste a su trouver, dans son âme de religieuse, le moyen d'imprimer à son sujet un cachet vraiment céleste.

Au pied du médaillon, on voit, sur drap d'argent, l'inscription *Ave, gratia plena !* en lettres d'or ; de chaque côté, un vase élancé portant un gracieux bouquet d'azalia ; sur les piédestaux de ces deux vases, les écussons de la ville et de la Province de Québec ; sur les coupes, les saints Cœurs de Jésus et de Marie ; autour de l'écusson, des feuilles d'érable ; au-dessus, un splendide lambrequin frangé d'or, et orné au milieu du monogramme de Marie Immaculée ; vers les coins, de belles fleurs de lis, empruntées aux armoiries locales, et rappelant l'ancienne mère-patrie, la France.

Le revers offre aux regards deux grandes

palmes croisées surmontées d'une étoile, et entourant cette inscription : *A Marie Immaculée, patronne de la Congrégation des Hommes de Saint-Roch de Québec.* On lit aussi de ce côté : *Stella matutina.*

Le fond de la bannière est en belle soie blanche moirée, et les ornements sont en or fin ; le bord inférieur, garni d'une large frange en or mi-fin, est coupé droit, sauf une partie terminée en demi-cercle au milieu.

Les hampes reposent sur un brancard qui est lui-même une œuvre d'art, sortie des ateliers de M. François Gourdeau, ébéniste ; une croix fort élégante, sortant d'un feston de feuilles d'érable, couronne la traverse supérieure. Tout l'ensemble est vraiment beau et riche.

C'est le dimanche 20 mai 1883, à 4 heures de l'après-midi, qu'eut lieu la bénédiction de la bannière. Les congréganistes avaient richement décoré leur belle chapelle ; des banderolles aux couleurs de la Vierge descendaient de la voûte, et formaient, au-dessus du sanctuaire, une sorte de baldaquin ; l'autel était brillamment orné : ce n'était partout que fleurs et lumières.

Les congréganistes, en grand nombre, occupaient leurs places dans les tribunes. Une foule nombreuse se pressait dans la nef et dans les bas côtés. Au bas-chœur on remarquait Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et madame Robitaille ; Son Honneur le Maire de Québec et madame Langelier ; M. Shehyn, membre du Parlement provincial, et madame Shehyn ; M. Léon Duchâtel, chancelier du Consulat de France ; M. Eugène Taché, M. et Mme Joseph Frémont, M. et Mme Thomas Nelson, M. et Mme Jos. Hardy, les représentants des principaux journaux de Québec, etc., etc.

On remarquait, dans le chœur, Sa Grandeur monseigneur Taschereau, archevêque de Québec, monseigneur Langevin, évêque de Saint-Germain de Rimouski, monsieur l'abbé C.-E. Légaré, vicaire-général, M. l'abbé Têtu, de l'Archevêché, les révérends Pères Saché, Robert et Désy, de la Compagnie de Jésus, M. l'abbé F.-X. Gosselin, curé de Saint-Roch, M. l'abbé F.-X. Plamondon, desservant de l'église Saint-Jean-Baptiste, M. l'abbé Cloutier, de l'évêché de Rimouski, M. l'abbé Bouffard, du séminaire de la même ville, messieurs les

abbés A. Déziel, J.-P. Sexton, D. Gosselin, J.-E. Rouleau, D. Pampalon, vicaires de Saint-Roch.

La cérémonie du jour commence par le chant du *Veni Creator* en musique, du Père Lambillotte. Puis le révérend Père Ponche, de la Compagnie de Jésus, homme d'un aspect imposant, prononce un beau sermon sur ce texte emprunté à l'histoire d'Esther : *Parlez au Roi pour nous, et préservez-nous de la mort.*

Il expose le rôle de Marie, véritable Esther, principalement à l'égard de ceux qui se placent sous son patronage dans la Congrégation ; il montre Marie comme chargée par la sainte Trinité du ministère des grâces, qui sont données par le Père, méritées par le Fils, réparties par le Saint-Esprit. Unique fille du Père en un sens, mère du Verbe, épouse du Saint-Esprit, Marie est notre Mère dans l'ordre surnaturel, d'où sa puissance pour nous, en même temps que son inépuisable bonté. Marie détourne de nous les châtiments, ayant dans ses mains, comme dit saint Pierre-Damien, toutes les miséricordes de Dieu. Elle préserve des flammes de l'Enfer ceux qui sont fidèles à

son service, quels qu'ils soient d'ailleurs, parce qu'elle leur obtient, au besoin, des grâces de conversion, ce qui fait dire à saint Bernard que l'enfant de Marie ne peut périr. Nouvelle Eve, la très sainte Vierge est ainsi la mère de tous les vivants.

Sous forme de résumé, l'orateur fait un tableau touchant, dans lequel il montre d'abord le Père éternel s'irritant de la dégradation générale du genre humain, et ne suspendant les coups de sa justice que sur l'intervention de son Fils, rédempteur de l'homme déchu ; puis, de nouveau, les foudres du ciel sont prêtes à frapper la Terre, qui abuse de la rédemption même, lorsque apparaît Marie, comme autrefois Esther devant Assuérus, demandant grâce pour ceux qui ont imploré son assistance. "Qu'il vous soit fait selon votre parole !" lui dit le Père désarmé. Et le pécheur obtient la suprême conversion, et la famille coupable est ramenée à Dieu, et la nation déchue est relevée.

Le prédicateur dit que la bannière rappelle implicitement toutes ces choses ; elle atteste également, par le fait même de l'image de

l'Immaculée-Conception, qu'il y a un cadre surnaturel du Rédempteur de l'homme tombé, et un [illegible], représentant le Christ, et terrassant au nom du Christ les hérésies spéciales de notre époque.

En disant que la bannière sera le drapeau des Congréganistes de Saint-Roch, le Père Ponche a évoqué le souvenir du drapeau du Sacré-Cœur, porté si glorieusement à Patay, en 1871, par les Zouaves pontificaux, et immortalisé par l'héroïsme de ces cinq nobles cœurs qui moururent successivement sous ses plis.

Après le sermon eut lieu la bénédiction de la bannière par monseigneur l'Archevêque, assisté de M. le Curé de Saint-Roch et de M. l'abbé Têtu, de l'Archevêché. Pendant cette cérémonie, un chœur puissant, placé à la tribune de l'orgue, chantait le cantique, *Oui, je le crois, Elle est immaculée !* musique du Père Lambillotte.

Une quête spéciale a été faite par M. le docteur Lavoie et madame J.-E. Martineau, M. Georges Roy et madame Lavoie, M. L.-T. Dussault et madame Dussault, M. Ovide Bouchard et madame Bouchard ; la collecte a donné 208 piastres.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

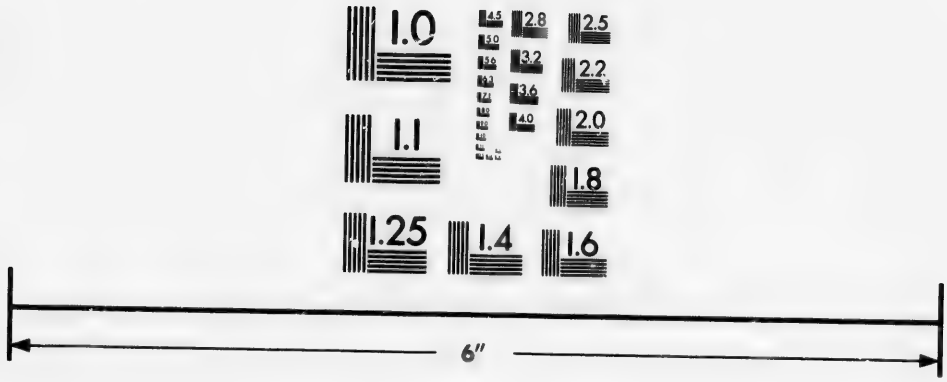

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
4.5
1.6
5.0
1.4
5.6
1.2
6.3
1.1
7.1
1.0

On avait invité pour la circonstance un certain nombre de parrains et de marraines, choisis dans Saint-Roch et Saint-Sauveur, savoir, les messieurs ci-après nommés et leurs dames : Edouard Angers, Mathias Blouïn, Pierre Bidégaré, Joseph Charest, Félix Gourdeau, Pierre Falardeau, Joseph Gauthier, Désiré Guay, François Kirouac, Jos.-Alfred Langlais, Auguste Laberge, Joseph Lepage, François - Xavier Lepage, François - Xavier Lamothe, Télesphore Lemieux, Geo. Lépine, Jean-Baptiste Michaud, Hilarion Patry, Joseph Picard, Gaspard Rochette, Olivier Rochette, Philippe Vallière, J.-E. Martineau et Mme Geo. Roy.

Cependant l'autel s'était brillamment illuminé, et la fête a été close par un salut solennel, pendant lequel M. Léon Dessane, organiste, a fait exécuter un *O Salutaris* de Braga, chanté par Mlle A. Dessane ; un *Ave Maria* d'Owen, en trio, le *Parce Domine*, le *Tantum* ordinaire harmonisé, et enfin le cantique *Reine des Cieux*, chant majestueux du Père Lambillotte.

Cette fête est un véritable honneur pour tous les Congréganistes de Saint-Roch, et pour

toutes les personnes qui y ont contribué par leur propre travail, par leurs prêts dans les ornementations de la fête, ou par leurs souscriptions ; c'est un honneur surtout pour le R. P. Directeur, qui a su concevoir et mener à bonne fin ce beau travail.

La bannière sera l'étendard sous lequel marcheront les Congréganistes dans les grandes solennités ; ce sera le symbole de la foi, de l'espérance et de la charité dont leurs cœurs sont remplis, un témoignage de leur amour pour la très sainte Vierge, et un gage de la protection de cette bonne mère.

Ave, gratia plena !

XI

LE PÈLERINAGE A SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ

LE pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré peut être considéré désormais comme l'une des fêtes régulières de la Congrégation, et sans contredit c'est une fête des plus belles de toute l'année. Nous pensons qu'on lira avec intérêt le récit du dernier pèlerinage, celui du 29 juillet 1883, jour où l'on solennisait la fête de la bonne sainte Anne.

Il est rare, dit l'auteur de l'*Imitation*, que l'on se sanctifie par les longs pèlerinages ou par les longues maladies. Les longues maladies, en effet, on cesse de s'en effrayer, on se contente de s'en plaindre, on en fait son état pour ainsi dire. Les longs pèlerinages sont une véritable entreprise, avec tous les détails et tous les incidents de la vie, avec ses misères comme avec ses joies ; il est impossible de les accomplir avec cette émotion que nous aimons à concevoir dans les grands actes de la vie :

l'émotion ne peut durer, c'est une vague qui s'élève, et qui doit inévitablement s'abaisser aussitôt, et s'apaiser.

Aujourd'hui, avec la vapeur, les pèlerinages ordinaires sont courts : tout est fait dans une journée ; la joie du départ, le plaisir de l'arrivée, l'émotion de la fête proprement dite, se succèdent sans discontinuité et sans ennui, et l'on revient le cœur content, l'esprit rempli d'agréables souvenirs.

Voilà comment s'est passé, le dimanche 29 juillet 1883, sous la conduite du R. P. Désy, le pèlerinage des hommes formant la Congrégation des Hommes de Saint-Roch, à Sainte-Anne de Beaupré, sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent.

Dans le bateau à vapeur *Sainte-Croix*, retenu spécialement pour la circonstance, n'ont été reçus que les porteurs d'une carte délivrée par M. Langlais, préfet de la Congrégation ; 600 cartes ont été distribuées, et de 5 heures et demie à 6 heures du matin le bateau s'est empli d'hommes.

C'est un beau spectacle de voir tous ces hommes, joyeux et graves tout à la fois, se

distribuant paisiblement dans les différentes parties du bateau, et se tenant prêts pour cette grande manifestation de la foi de nos jours. On voit aussi arriver à bord messieurs les grands-vicaires Legaré et Hamel, le R. P. Beaudevin, de la Compagnie de Jésus, M. l'abbé David Gosselin, chapelain de l'église de la Congrégation, M. l'abbé Prémont, du séminaire de Rimouski, et plusieurs séminaristes de Rimouski et de Chicoutimi.

A 6 heures précises, le bateau se détache du quai Champlain, et le chœur des congréganistes chante majestueusement l'hymne *Ave maris Stella.*

Notre navire n'est pas simplement un bateau de voyage ou de passage : c'est un vrai sanctuaire, ou du moins c'est une nef d'église ayant son sanctuaire, où les congréganistes récitent pieusement l'office de la très sainte Vierge, comme ils le font chaque dimanche dans leur église ; puis, de temps en temps on chante des cantiques. Cette église a aussi ses confessionnaux et ses confesseurs : chaque prêtre a sa chambre de confession et son nom sur la porte ; pour chaque chambre aussi, il y a un

petit chassis mobile à claire-voie, partie essentielle du confessionnal ; et cela fait partie du mobilier du bateau. On voit par là jusqu'où M. le capitaine Boisvert pousse les attentions bienveillantes, et l'on ne s'étonnera pas que les organisateurs du pèlerinage ne parlent de lui qu'avec estime et gratitude.

Cependant nous voici bien en marche, ayant devant nous le bateau *Laurentides*, qui conduit aussi des pèlerins à Sainte-Anne. Sur notre droite, nous voyons successivement Lévis et Saint-Joseph, puis sur l'île d'Orléans, Sainte-Pétronille, Saint-Pierre, Sainte-Famille, et tous ces bouquets et ces tapis de verdure qui se montrent successivement, et qui font de cette île comme une corbeille fleurie au milieu du grand fleuve. Nous admirons, sur notre gauche, l'imposante cascade de Montmorency, et le village industriel qui se déroule au bas, formant comme une ligne de sous-bassement à la belle et longue paroisse de Beauport ; puis, l'Ange-Gardien, puis Château-Richer, dont le territoire est contigu avec celui de Sainte-Anne de Beaupré.

Bientôt le village se montre à nous ; le

" Laurentides " a déjà débarqué ses pèlerins, et nous accostons à notre tour. Sur le long quai de débarquement, on se met en rang de procession ; en tête se trouve la magnifique bannière acquise récemment par la Congrégation, puis messieurs les grands-vicaires, les autres prêtres qui accompagnent le pèlerinage, et les porteurs d'une belle statue de saint François-Xavier.

Cette statue mérite une mention spéciale ; monsieur N.-S. Hardy, libraire à Québec, l'a importée d'une des meilleures maisons de Munich (Bavière). C'est un don que font à l'église Sainte-Anne de Beaupré les congrégations dirigées par les révérends Pères Jésuites à Québec. Les révérends Pères Rédemptoristes qui desservent la paroisse Sainte-Anne ayant agrandi leur église par deux lignes de chapelles latérales, il était naturel que l'une de ces chapelles fût dédiée à saint François-Xavier, que le Canada honore d'une manière spéciale. Par une attention délicate, ces messieurs ont ménagé aux révérends Pères Jésuites l'occasion de glorifier le célèbre disciple de saint Ignace, et l'un des plus grands saints de la Compagnie de Jésus.

Pendant la procession, on chante les litanies de la très sainte Vierge, et le cantique *Vers son sanctuaire*, en l'honneur de sainte Anne.

A 8 heures et demie, tout le monde est réuni à l'église, en compagnie des pèlerins libres venus par le " Laurentides, " et des Associés du Sacré-Cœur, venus par le " Brothers, " qui fait le service spécial de Sainte-Anne ; ce dernier pèlerinage est conduit par M. l'abbé Moisan, anciennement prêtre de la Basilique de Québec.

Trois messes basses ont été dites simultanément, et pendant toute leur durée, et après, deux prêtres n'ont pas cessé de distribuer aux pèlerins la sainte communion.

On s'est ensuite répandu çà et là pour déjeuner, soit avec des provisions apportées, soit dans les hôtels ou les maisons-hôtels.

A 10 heures, on se retrouve à l'église pour la grand'messe, célébrée par M. le vicaire-général Légaré, assisté de MM. les abbés Gosselin et Prémont. Les plages de Beaupré, encore désertes ou sauvages il y a trois siècles, retentissent des beaux chants de l'église : des voix nombreuses et puissantes font entendre

la messe royale de Dumont harmonisée ; elles ont un charme particulier lorsqu'elles s'adoucissent soudain, et l'on sent quelque chose comme la présence divine au chant de ces paroles : *Suscipe deprecationem nostram.*

Le R. P. Didier, Rédemptoriste, qui donne le sermon de circonstance, parle sur le courage chrétien. *Soyez fort et soyez homme !* tel était le souhait suprême de David à son fils. Le courage chrétien, c'est la résolution de faire son devoir en tout et malgré tout. Tout nous dit que nous devons avoir ce courage : notre origine sur le Calvaire, notre chef Jésus, nos traditions catholiques. L'orateur cite l'exemple de saint François-Xavier, comme un modèle de ce courage, et des grandes œuvres qu'il peut faire accomplir.

Où trouverons-nous ce courage ? ajoute-t-il. Ce n'est pas en nous-mêmes, qui ne sommes que faiblesse, mais dans les convictions de la foi, d'une foi vive, entière, complète ; dans la fréquente réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie, dans la prière enfin.

Le courage chrétien, sainte Anne nous le prêche par son exemple, et elle est toute

prête à nous aider dans l'accomplissement des devoirs de notre condition ; prions-la donc avec ferveur et avec confiance ; demandons par son intercession toutes les grâces dont nous pouvons avoir besoin.

Pour encourager à la confiance, l'orateur cite un trait tout actuel : " Hier soir, dit-il, " nous est arrivée, par une goélette, une pau- " vre femme infirme, percluse depuis huit " ans, qu'on a dû porter à cette église ; elle " s'est confessée, et a communié ce matin ; et " sa confiance en sainte Anne a été récom- " pensée par une guérison complète ; elle s'est " relevée en prononçant le mot de la recon- " naissance, et elle est repartie délivrée, à la " grande satisfaction de tous les témoins de la " bonté de notre sainte Patronne ! "

Le saint sacrifice s'est continué, avec les chants sacrés conduits par M. Léon Dessane, organiste de la Congrégation. Après la Consécration a eu lieu une cérémonie touchante : la réception de onze nouveaux congréganistes.

L'office a été clos par le chant du *Te Deum*, et par la vénération des reliques de sainte Anne, cérémonie qui a duré une demi-heure.

On a ensuite un repos d'une petite heure, pendant lequel on fait un tour de promenade, on visite l'ancienne église, et l'on se munit de divers objets de piété à faire bénir. A 1 heure, en effet, l'un des révérends Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne bénit les scapulaires, les chapelets, croix et médailles; puis M. le vicaire-général bénit la statue de saint François-Xavier, offerte à l'église Sainte-Anne par les Congréganistes de Québec. Après le salut du très saint Sacrement, le R. P. Fiévez adresse des paroles de félicitation et de remerciement à toute l'assistance, et spécialement aux donateurs de la statue du grand apôtre des Indes.

Enfin, on se remet en procession pour se rendre au quai d'embarquement, au chant du *Magnificat*, de l'*Ave maris Stella*, du *Te Deum* et de divers cantiques.

Le retour s'effectue paisiblement par la haute-mer, et la chaleur du jour est tempérée par une bonne brise à l'avant. Vers quatre heures, au bruit des chants des pèlerins, on aborde à Québec, et chacun se retire enchanté de tout ce qui s'est passé dans cette belle journée.

Telle est cette fête du pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré, que chaque année ramène, que l'on voit arriver avec bonheur, et dont on conserve le plus doux souvenir.

XII

QUELQUES TRAITS ÉDIFIANTS

LA très sainte Vierge Marie se plaît à protéger partout ceux qui la servent et qui l'invoquent, et le Tout-Puissant, qui a fait en elle de si grandes choses, aime aussi à faire de grandes choses par l'intermédiaire de Celle que toutes les générations appellent bienheureuse.

Sainte-Anne, Mère de Marie, honorée d'une manière spéciale par les Congréganistes, a obtenu aussi des faveurs réclamées par la piété des fidèles. La Congrégation conserve le témoignage de reconnaissance de deux guérisons obtenues par son intercession ; et l'une de ces guérisons, celle d'une dame percluse des jambes depuis plusieurs années, a été reconnue et attestée par un médecin fort peu disposé à l'indulgence en de tels jugements.

Moins éclatantes à l'extérieur, les grâces de préservation, de conversion et de persévérance n'en sont pas moins précieuses, et elles sont, on peut le dire, innombrables. Nous en mentionnerons ici quelques-unes.

La Congrégation compte encore, parmi ses membres présents en 1883, douze des 70 qui ont assisté à la première séance, le dimanche 12 janvier 1840, et que l'on désigne sous le nom de membres fondateurs.

L'un d'eux, âgé d'environ 75 ans, disait récemment au Secrétaire, qui lui-même appartient à la Congrégation depuis 1841 :

" Vous savez mieux que tout autre ce qu'il " m'a fallu de travail et de constance pour " élever ma nombreuse famille ; mes quatre " garçons ont fait leurs études classiques, et " mes cinq filles ont reçu leur éducation au " couvent, ce qui m'a entraîné dans des dépen- " ses considérables.

" Vous connaissez les nombreuses pertes " que j'ai faites ; vous savez aussi qu'en moins " de cinq ans, la consomption pulmonaire m'a " enlevé trois de mes fils et trois de mes filles.

" Ce que je ne comprends pas, c'est qu'au " milieu de toutes ces charges, de toutes ces " pertes et de tous ces malheurs, j'aie toujours " vécu honorablement : je ne puis l'attribuer " qu'à la protection de la très sainte Vierge."

Voilà un noble témoignage rendu par cet homme de foi à la puissance de Marie, et au bonheur de ceux qui font profession d'honorer et de servir cette bonne Mère des chrétiens.

Combien de traits ne pourrait-on pas raconter, où se montre visiblement la protection de la très sainte Vierge !

Au mois de juin 1846, un jeune congréganiste de Saint-Roch dit un jour à sa ménagère : " Ce soir je rentrerai tard, je vais au théâtre, " voir le panorama où l'on exhibe les grands " monuments de l'Europe, entre autres l'intérieur de la célèbre cathédrale de Milan."

Le jeune homme part donc, atteint bientôt la côte du Palais, et commence à la gravir ; mais, d'après ce qu'il a raconté lui-même, une voix intérieure lui dit sans cesse : " Retourne ! " un malheur t'attend là-haut." Cette pensée le poursuit et le harcèle pendant qu'il continue sa marche ; fatigué et tout en sueur, sous l'influence de la préoccupation dont il est saisi, il ralentit le pas, hésite, et enfin retourne chez lui. Une demi-heure après, il entend

sonner le tocsin, et s'informe où est le feu.— " Au théâtre," lui est-il répondu. Le théâtre de Québec brûlait en effet, et cet incendie fit plus de cinquante victimes !

Le jeune congréganiste demeura convaincu qu'il devait à la protection de la très sainte Vierge d'avoir eu l'inspiration de revenir sur ses pas, et d'avoir ainsi échappé au danger d'une si terrible mort. Inutile de dire combien il fut reconnaissant à Marie pour sa conservation.

Vers 1868, vivait à Québec un typographe fort habile, homme instruit, honnête, allant à la messe, mais ne connaissant plus, depuis 37 ans qu'il était sorti du collège, le chemin du confessionnal.

Cet homme étant tombé gravement malade, on fit venir le curé ; mais Prisque, le malade, remerciant le pasteur de ses attentions, disait qu'il n'avait pas besoin du ministère du prêtre, et qu'il savait ce qu'il avait à faire.

On se demandait, autour de lui, comment on pourrait l'amener à remplir les suprêmes

devoirs, lorsqu'un jour on l'entendit proférer ces mots : " Ah ! si mon ami Félix savait que je suis malade ! "

On s'enquit adroitement de cet ami ; on lui fit connaître l'état du malade, et l'insuccès des tentatives faites pour l'amener à recevoir un prêtre.

C'est dans ces grandes occasions que se montre le véritable ami ; c'est alors qu'on peut apprécier quel trésor c'est que d'avoir un ami vraiment digne de ce nom.

Félix était un congréganiste aux yeux duquel rien ne devait coûter pour sauver une âme. Le dimanche suivant, au moment des vêpres, il se rend au domicile indiqué, et, une fois entré et à proximité de la chambre du malade ; " Est-ce ici, dit-il à haute voix, que demeure M. Prisque B. ? "—Oui, monsieur.

—" Et comment va-t-il ? "—Ah ! il est bien malade.

—" Puis-je le voir ? "—Certainement, monsieur.

On introduit donc Félix auprès du malade.

" Comment, Prisque, tu es malade, et tu ne

me le fais pas dire ? "—Je ne voulais pas te déranger.

—" Voyons, mon cher ami, te voilà bien malade ; tu es en danger : as-tu arrangé toutes tes petites affaires ? as-tu vu un prêtre ? —Pas encore ; mais je vais aller mieux, et je te promets que j'irai en voir un.

—" Qui veux tu que je t'amène ? "—Mais personne ; j'irai, je te le promets.

—" Voyons, voyons ! qui veux-tu aller voir ? "—Eh bien ! le Père Braun : c'est un prêtre qui a une logique serrée.

—" Je vais te l'amener."—Non, j'irai, je ne suis pas prêt ; j'irai.

—" Sois tranquille, tout s'arrangera bien."

Et Félix part, et revient bientôt, amenant le P. Braun. Celui-ci passe deux heures avec le malade, et le prépare à recevoir, le lendemain, la sainte Communion et l'Extrême-Onction.

Tout cela accompli, le malade soupirait après la visite de son ami ; celui-ci arrive dans l'après-midi.

" O mon Félix ! s'écria Prisque en le voyant ; je suis sorti des griffes du diable ! je suis heureux, je suis content ; je suis prêt à mourir, je sens que le bon Dieu est avec moi. Il n'y avait que toi pour faire un coup comme celui-là ! "

—" Eh bien, mon cher Prisque, que Dieu soit béni ! As-tu un scapulaire ? " —Non, qu'est-ce que c'est ? où peut-on en avoir ?

—" J'en ai toujours en provision," dit alors la maîtresse de la maison.

Un prêtre fut prié de venir auprès du malade pour lui donner le scapulaire. Prisque, désormais calme et résigné, attendit paisiblement la mort, qui l'enleva de ce monde le samedi suivant.

N'est-ce pas la très sainte Vierge Marie qui obtient aux congréganistes le courage et le tact dont il faut faire preuve en de telles circonstances ? Cela paraît évident, et c'est aussi la conviction du congréganiste dont Dieu s'est servi pour retirer Prisque " des griffes du diable," et de qui nous tenons les détails de cette conversion *in extremis.*

Un jeune congréganiste de Saint-Roch s'en allait de la consomption ; on lui demanda s'il lui en coûtait beaucoup de mourir à l'âge de vingt ans.....

" Est-ce qu'il en doit coûter,dit-il, de mourir " lorsqu'on est enfant de Marie, surtout lors- " qu'on appartient à sa congrégation ? Y a-t-il " sujet de s'affliger de s'en aller avant de " connaître le monde ? "

Ce pieux jeune homme est mort de la manière la plus édifiante il y a environ vingt-cinq ans. Vers 1881, son père dut recueillir les ossements de la famille pour un transfert ; il trouva, dans le cercueil du jeune congréganiste, le scapulaire en état parfait de conservation.

Quel signe de salut que la sérénité de ce moribond. Celui-là, évidemment, était d'une fidélité scrupuleuse à tous ses devoirs de congréganiste comme à ses devoirs de chrétien.

Il nous est permis de regarder comme des faveurs du ciel les impressions, les pressentiments qui nous font éviter des malheurs ;

nous aimons à voir, dans ces cas, l'intervention bienveillante de notre bon ange gardien, ou de la très sainte Vierge, surtout si nous appartenons à une confrérie ou à une congrégation. C'est le cas du congréganiste qui nous a fait le récit suivant :

" Le lundi 9 mars 1857, je devais partir pour le Haut-Canada, où j'avais une mission à remplir. Sous l'empire d'un pressentiment très prononcé, je dis à mon père : Je ne partirai que demain.—Et pourquoi pas aujourd'hui comme c'est convenu ?—Je suis sous l'impression que si je pars aujourd'hui je ne reviendrai pas.—Quelle idée !

" Je pars donc le mardi ; je passe à Montréal la journée du mercredi, et le jeudi 12 mars je me mets en route pour Toronto. Nous subissons un petit retard à Kingston, par suite d'un léger accident de chemin de fer, et nous sommes à Toronto à 11 heures de la nuit.

" A l'hôtel, je trouve un ami qui m'attendait, et qui se montre désolé de mon retard.—Pourquoi n'êtes-vous pas arrivé hier ? nous aurions pu aujourd'hui prendre part à une grande excursion aux chutes du Niagara ;

comme il n'y avait que des anglais et que je ne parle pas leur langue, je ne pouvais songer à me joindre à eux, mais nous aurions pu y aller tous les deux.

—" Mon cher, remerciez le bon Dieu : nous ne serions pas revenus.—Comment cela ?—Quelque chose me dit qu'un grand malheur leur est arrivé.

" Nous causons une demi-heure encore, et l'on nous annonce que le pont Desjardins s'est écroulé, et que tous les excursionnistes ont péri.....

" Mon ami fut fortement impressionné d'avoir ainsi échappé à la mort, mais pas assez pour rentrer en lui-même au point de vue des pratiques religieuses ; c'était un homme de lettres, fort instruit ; mais il semblait avoir oublié sa religion. Deux ans après l'excursion de sinistre souvenir, il fut atteint d'une maladie de cœur, et bientôt il dut renoncer à se coucher.

" Son état devint inquiétant ; plusieurs prêtres se présentèrent inutilement pour lui offrir leur ministère. On m'engagea à lui parler de ses devoirs religieux ; je comptais

sur un mieux, qui se produisit en effet, et alors seulement j'attaquai la grosse question :

" Je sais, lui dis-je, que vous aimez à faire bien ce que vous faites, et je vous en félicite ; vous voilà mieux, mais vous avez été en danger. A votre place, moi, je réglerais toutes mes affaires, tant spirituelles que temporelles.

" Vous avez raison, dit-il, je veux tout régler.

—" Quel prêtre désirez-vous avoir ?—Les jeunes, dit-il, sont bons comme les vieux, n'est-ce pas ?—Certainement.—Eh bien ! je pense à un jeune Père qni est à Saint-Sauveur, le Père Grenier.

" Le R. P. Grenier vit mon ami le jour même. Il se produisit un mieux si sensible que, le lendemain, le malade put se rendre à la cathédrale et y faire ses pâques.

" Le mieux se maintint pendant six semaines ; mon ami put se livrer à quelques douces occupations, et même faire un voyage à Montréal. Mais il était toujours sous l'étreinte d'un mal inexorable qui l'empêchait de se coucher. Il retomba bientôt, et fut emporté

par cette terrible maladie qu'on nomme l'hypertrophie du cœur.

" Je regarde comme une grâce due à l'intercession de la très sainte Vierge, d'avoir pu exercer sur mon ami une influence favorable à son retour vers Dieu."

Tel doit être, en effet, le rôle social du bon chrétien, et plus encore du pieux et bon congréganiste : par son exemple il attire vers le bien, par son prestige il empêche le mal autour de lui, par sa douce influence il prépare les âmes à s'ouvrir aux impulsions de la grâce divine.

XIII

STATISTIQUES DIVERSES

DEPUIS son origine, 12 janvier 1840, jusqu'au 15 novembre 1883, la Congrégation des Hommes de Saint-Roch a reçu 2 045 membres, parmi lesquels 662 sont encore présents, 426 sont décédés, et 957 ont changé de résidence ou se sont retirés.

Parmi ces derniers, un grand nombre ont demandé leurs lettres-patentes, pour pouvoir être admis dans les congrégations de leurs nouvelles résidences, ou même pour fonder, sous l'approbation de l'Ordinaire, quelque nouvelle congrégation. C'est ainsi que d'anciens congréganistes de Saint-Roch ont formé à Ottawa, capitale du Canada, la congrégation d'hommes qui y fleurit aujourd'hui.

En considérant les congréganistes encore présents d'après l'époque de leur entrée dans la société, on trouve que toutes les années sont représentées, excepté 1845, année du grand incendie de Saint-Roch. Voici d'ailleurs

par quel nombre chaque année est représentée dans cette statistique : *

Année	1840	32	congréganistes
"	1841	21	"
"	1842	17	"
"	1843	13	"
"	1844	5	"
"	1845	0	"
"	1846	6	"
"	1847	14	"
"	1848	4	"
"	1849	30	"
"	1850	14	"
"	1851	12	"
"	1852	6	"
"	1853	9	"
"	1854	11	"
"	1855	1	"
"	1856	6	"
"	1857	4	"
"	1858	4	"

* Quelques-uns de ces nombres diffèrent de ceux qui ont été donnés dans les textes précédents ; nous tenons compte ici des changements survenus jusqu'aux derniers jours de novembre 1883.

Année	1859	10	congréganistes
"	1860	13	"
"	1861	10	"
"	1862	7	"
"	1863	14	"
"	1864	22	"
"	1865	24	"
"	1866	18	"
"	1867	17	"
"	1868	16	"
"	1869	5	"
"	1870	11	"
"	1871	17	"
"	1872	8	"
"	1873	16	"
"	1874	27	"
"	1875	16	"
"	1876	33	"
"	1877	24	"
"	1878	16	"
"	1879	30	"
"	1880	13	"
"	1881	14	"
"	1882	51	"
"	1883	23	"

C'est donc l'année 1882 qui est le mieux représentée dans le nombre des congréganistes présents : 51 membres ; vient ensuite l'année 1876, avec 33 membres ; puis l'année 1840, qui est la première année de la congrégation, 32 membres ; 1849, 30 membres ; 1879, 30 ; 1874, 27 membres ; 1865 et 1877, 24 ; 1883, 23 ; 1864, 22 ; 1841, 21, etc.

Seule, l'année 1845 n'est pas représentée dans ce tableau : c'est l'année du grand incendie du quartier Saint-Roch, et de la dispersion forcée des citoyens ; les quelques congréganistes reçus avant le 28 mai sont décédés ou ont changé de résidence. L'année 1855 n'a qu'un seul survivant ; les années 1848, 1857 et 1858 en ont 4 chacune ; 1844 et 1869, chacune 5 ; 1846, 1852 et 1856, chacune 6 ; 1862, 7, etc.

On peut regarder comme une bénédiction particulière que les premières années comptent un si grand nombre de survivants : la première année 32, les deux premières ensemble 53, les trois premières 70, les quatre premières 83.

Dans sa durée de 44 ans (jusqu'à l'époque

actuelle), la Congrégation a eu 15 Directeurs, ce qui donne pour chacun une moyenne de près de trois années de direction. M. le curé Charest a eu la direction de la Congrégation pendant 9 ans et 7 mois, le R. P. Falleur pendant 9 ans et 5 mois, le R. P. Baudry pendant 6 ans, le R. P. Désy pendant 4 ans 4 mois, et il continue de diriger l'association, dont il maintient et augmente la prospérité.

Sur les 15 Directeurs de la Congrégation, 3 seulement sont décédés, savoir : M. le curé Charest, et les révérends Pères Michel et Connillau.

La Congrégation a eu, jusqu'à l'époque actuelle, 45 Préfets, dont 12 sont décédés, 1 est absent, et 32 sont encore présents à la Congrégation. Six des premiers Préfets étaient des membres fondateurs.

Dans toute sa durée, la Congrégation ne compte que 4 Secrétaires et 4 Trésoriers ; les trois premiers titulaires de ces fonctions sont décédés ; M. François Kirouac est Trésorier depuis près de 23 ans, et M. Félix-Emmanuel Juneau est Secrétaire depuis près de 42 ans. On comprend facilement combien il importe

que de telles fonctions soient remplies avec unité de vues et avec suite ; c'est un honneur pour la Congrégation d'avoir su conserver de tels hommes, comme c'est un honneur pour ces messieurs d'avoir conservé tout ce temps la confiance de la Congrégation.

XIV

LES OFFICIERS DE LA CONGRÉGATION

POUR donner une idée plus complète de l'organisation administrative de la Congrégation, nous donnons ici le tableau des Officiers qui sont en exercice au moment où nous écrivons cette notice (novembre 1883), d'après les élections faites le 4 mars 1883, sous la présidence du R. P. Désy, Directeur de la Congrégation.

Préfet

M. Joseph-Alfred Langlais.

Premier Assistant

M. Guillaume Beucha d.

Second Assistant

M. Jean-Baptiste-Joseph Lapointe.

Secrétaire

M. Félix-Emmanuel Juneau.

Assistant-secrétaire

M. Hilarion Patry.

Trésorier

M. François Kirouac.

Assistant-trésorier

M. Pierre Falardeau.

Instructeur des approbanistes

M. Jean-Baptiste Bédard.

Assistant-instructeur

M. François-Xavier Lamothe.

Anciens Conseillers

MM. Elisée Roy, Joseph Lepage, David Goulet, Narcisse Ruel, François-Xavier Lessard et Louis-Olivier Villeneuve.

Nouveaux Conseillers

MM. Jean-Baptiste Thibaudeau, Zotique Turgeon, Louis Grenier, François-Xavier Racine, Charles Goulet, et Jacques Sauviat.

Préposés aux bonnes œuvres

MM. Damase Bérubé, Pierre Plamondon, Lactance Goulet, François Giguère, Charles Vézina et Napoléon Cantin.

Sacristains

MM. Edouard Verret et Félix Mongeon.

Assistants-sacristains

MM. Joseph Gosselin et Vinceslas Boucher.

Lecteurs

MM. Valère Gosselin et François-Xavier Fournier.

Assistants-lecteurs

MM. Alphonse Lamothe et Alexis Paradis.

Préfet des portiers

M. Jean-Elie Martineau.

Portiers

MM. Georges Villeneuve et Albéric Villeneuve.

Assistants-portiers

MM. Jean Mainguy et Ovide Lachance.

Servants de Messe

MM. Pierre Lamothe, Théophile Mainguy, Stanislas Robin, Agésilas Lepage, Odilon Pruneau et Joseph Lacroix.

XV

Liste des congréganistes en 1883

ANNÉE 1840

Membres fondateurs *

(12 janvier)

Joseph Bélanger fils
Philippe Brunet
John Davidson
David Dion
Jean-Marie Guérard
Louis Labrecque
Charles Bertrand
Joseph Chamberland
Michel Dubeau
Joseph Laurin
Théophile Saint-Jean
Olivier Vallée

Mars 1840

Louis Sansfaçon
F.-X. Dumontier

Avril 1840

Pierre Chamberland
Louis Thibaudeau

Mai 1840

Joseph Dion
Joseph Nadeau senior
F.-X. Lemieux
Marcel Gobeil
François Rouleau
Léon Roy

Juin 1840

Georges Bigaouette

Juillet 1840

Jean-Baptiste Hallé

Août 1840

Etienne Bédard

Septembre 1840

Dom. Dassylva-Portugais

---

* Sous ce titre sont inscrits les Congréganistes qui ont prononcé leur consécration le 12 janvier 1840, et les Congréganistes de la Haute-Ville devenus, ce même jour, membres de la Congrégation de Saint-Roch. Sur ces 12 membres, les 6 premiers appartiennent à la première catégorie et les 6 autres à la seconde.

Octobre 1840
Jos. Picard, marchand
Jos. Picard, menuisier
Novembre 1840
Nicolas Trudel
Joseph Lizotte
Décembre 1840
Simon Lacroix
Noël Fontaine
Février 1841
J.-B. Giguère senior
Antoine Guillot
Elzéar Servant
Mars 1841
André-Raph. Bédard
Jean-Baptiste Bédard
Joseph Drolet
Etienne Fontaine
Jean Godbout
François Robinette
Mai 1841
F.-X. Chamberland
Michel Guérard
Jacques Drolet
Olivier Frenette
Joseph Verret
Juin 1841
Joseph Lépine
Louis Drolet
F.-Emmanuel Juneau
François Lortie
Clément Plante
Septembre 1841
Albert Lépine
Décembre 1841
Charles Saint-Michel
Mars 1842
Louis Dugal
François Guérard senior
Jean-Elie Martineau
Avril 1842
Joseph Lachance
Mai 1842
Georges Boucher
Michel Carbonneau
Michel Rousseau
Juin 1842
Pierre Bédard
Charles Brochu
Jacques Deslauriers
Isidore Germain
Félix Julien
Ambroise Leclerc
Julien Samson
Août 1842
François Audibert

Gabriel Rancourt
Japhet Rouleau
Février 1843
Antoine Lavoie
Avril 1843
François Giguère junior
J.-B. Giguère junior
Jean-Baptiste Verret
Léandre Villeneuve
Mai 1843
Augustin Emond
Juin 1843
André Guillot
Août 1843
Ph. Dassylva-Portugais
Narcisse Dion
Louis Emond
Octobre 1843
Joseph Mathieu senior
Décembre 1843
Félix Bigaouette
François Guérard jun.
Février 1844
Maurice Marcoux
Juillet 1844
Etienne Légaré
Joseph Marcoux
Octobre 1844
Joseph Rosa
Novembre 1844
Remi Godbout
Mars 1846
François Cliche
André Ménard
Mai 1846
Jérôme Bérubé
Prudent Deschênes
Louis Falardeau
Décembre 1846
Elie Turgeon
Février 1847
Isidore Frenette
François Giguère senior
Mai 1847
Gervais Emond
Narcisse Mainguy
Charles Pageot
Pierre Roy
P. Guillet-Tourangeau
Juin 1847
F.-X. Guilmain
Juillet 1847
Edouard Boily

Août 1847
Joseph Martel
Joseph Pâquet
Septembre 1847
Nazaire Bouchard
Octobre 1847
Etienne Drouïn
Joseph Verret
Février 1848
Pierre Provost
Juin 1848
Joseph Dion
Augustin Saint-Hilaire
Bénoni Tanguay
Janvier 1849
Joseph Hudon
Avril 1849
Augustin Fournelle
Mai 1849
Casimir Simard
Juin 1849
Louis Hébert
Zéphyrin Lacasse
Août 1849
Régis Roberge
François Desruisseaux
Maxime Laberge
Joseph Moffet
Félix Parent
Joseph Ratté
Gaspard Vaillancourt
Septembre 1849
Augustin Alarie
Charles Angers
Joseph Beaudoin
Jean-Baptiste Bégin
Lucien Bernier
Gabriel Blouïn
Joseph Carrier
Philippe Clouët
Paul Fecteau
Amable Hébert
Edmond Marcoux
Louis Saint-Hilaire
Octobre 1849
Romain Marceau
François Turgeon
Décembre 1849
Jean-Baptiste Bédard
Wenceslas Cloutier
François-Xavier Pelchat
Michel Rhenhart
Janvier 1850
Amable Savard
Joseph Savard

Février 1850
Pierre Giroux
Avril 1850
Etienne Hudon
Théophile Hudon
Narcisse Laberge
Olivier Lefrançois
Frédéric Patry
Louis Sansfaçon
Michel Trudel
Mai 1850
J.-B. Plamondon
Août 1850
F.-X. Bourbeau
Septembre 1850
Ludger Lépine
Zacharie Pouliot
Mars 1851
Thomas Bouchard
Georges Lépine
Mai 1851
Edouard Dorion
Juin 1851
Jean Garant
Pierre Samson
Août 1851
Edouard Angers
Vital Larose
Pierre Savard
Octobre 1851
Louis Jalbert senior
Alexis Laliberté
Raymond Lapointe
Décembre 1851
Ferdinand Dompierre
Février 1852
André Soucy
Pierre Valin
Avril 1852
Pierre Martin
Août 1852
Georges Pelletier
Septembre 1852
Pierre Couture
Décembre 1852
Jean Lépine
Février 1353
Augustin Paré
Mai 1853
J.-B. Ginchereau
Thomas Magnan
Juillet 1853
Jacques Marcotte
Narcisse Nadeau senior
Narcisse Nadeau junior

Août 1853
Antoine Hamel
Septembre 1853
Jean Bernier
Décembre 1853
Joseph-Solyme Dion
Avril 1854
Edouard Ampleman
Juin 1854
Antoine Bonhomme
Narcissse Légaré
F.-X. Lepage
F.-X. Racine
Pierre Roy
Août 1854
Honoré Vézina
Nazaire Saint-Jean
Eusèbe Moreau
Franç.-Léon. Gauvreau
J.-B. Thibaudeau
Novembre 1855
Pierre Falardeau
Mars 1856
Vinc. Tessier-Laplante
François Kirouac
Avril 1856
Léandre Dugal
Août 1856
David Goulet
Joseph Lachance
Novembre 1856
Alexis Rhéaume
Février 1857
Eléazar Hébert
Mars 1857
François Ménard
Juin 1857
Charles Vézina
Décembre 1857
Charles Nolet
Mars 1858
Léandre Parent
Avril 1858
Antoine Lapointe
Mai 1858
Joseph Plamondon
Eustache Dompierre
Février 1859
Fabien Cloutier
Juin 1859
Augustin Saint-Hilaire
Août 1859
F.-X. Vézina

Septembre 1859
Joseph Bigaouette
Antoine Légaré
Octobre 1859
Siméon Brousseau
Philéas Falardeau
Décembre 1859
Jean-Bapt. Lapointe
Jean Saint-Pierre
Louis Dion
Février 1860
Edouard Dupont
Jean-B. Thibaudeau
F.-X. Lamothe
Mai 1860
Louis-Prosper Gagnon
Juin 1860
Louis-Ant. Rousseau
Juillet 1860
André Gingras
Elie Noël
Elie Nolet
Septembre 1860
Louis Leclerc
Cyrille Morency
Joseph Sylvain
Décembre 1860
Isaïe Lambert
Félix Papillon
Février 1861
Philémon Brunet
Théodore Crépin
Edouard Maranda
F.-X. Toussaint
Olivier Vézina
Mai 1861
Léon Drolet
Juillet 1861
Narcisse Picard
Jean Verret
Août 1861
François-Xavier Huot
Septembre 1861
Pierre Mac-Kay
Avril 1862
Siméon Redday
Nicaise Thériault
Mai 1862
Edouard Méthot
Août 1862
Edouard Fréchette
Ferdinand Rhéaume
Bruno Lamarre
Décembre 1862
Edouard Verret

Janvier 1863
Placide Drapeau
Félix Racine
Honoré Rousseau
Février 1863
Louis-Joseph Huot
Ferdinand Falardeau
Louis Morin
Mars 1863
Joseph Grenier
Barthélemi Hudon
Avril 1863
Edouard Drolet
Pierre Lefebvre
Georges Paradis
Phydime Paradis
Mai 1863
Nicolas Consigny sen.
Charles Hamel
Janvier 1864
Félix Fortin
Louis-Raym. Nadeau
Frédéric Roy
Ulric Robitaille
Charles Villeneuve
Février 1864
Joseph Jobin
F.-X. Lépine
Mars 1864
Jean-Baptiste Blouïn
Louis Laprise
Augustin Mercier
Avril 1864
Jean Laberge
Juin 1864
Urbain Lapointe
Mathias Ségalla
Juillet 1864
Zacharie Lefebvre
Onésime Robinette
Août 1864
J.-Elie Martineau fils
Guillaume Bouchard
Septembre 1864
Georges Perron
Thomas Simard
Novembre 1864
François Anctil
Décembre 1864
Candide Ducharme
Joseph Parent
Février 1865
Louis Hamel
Mathias Blouïn
Napoléon Morency
Jean-Baptiste Dupont

Mars 1865
Louis Blouïn
Michel Morency
François Vézina
Joseph Verret
Avril 1865
Félix Dompierre
Joseph Drolet
Juin 1865
François Bédard
Honoré Dugay
Joseph Lafrance
Juillet 1865
Elzéar Gauvreau
F.-X. Mercier junior
Septembre 1865
Joseph Dallaire
Edouard Turcotte
Narcisse Brunet
Alexis Paradis
Novembre 1865
Hippolyte Dorion
Joseph-Alfred Langlais
Décembre 1865
François Boivin
Alexis Dugal
Louis Jalbert junior

Mars 1866
Hilarion Patry
Avril 1866
Joseph Bédard
Narcisse Latulippe
Olivier Lefrançois
Mai 1866
Napoléon Cantin
Clarles Ouellet
Juin 1866
Adolphe Lépine
Juillet 1866
Charles Paradis
Olivier Alarie
Joachim Bédard
Thomas Bilodeau
Alfred Dugas
Août 1866
Louis Bédard
Jean-Baptiste Poulin
Décembre 1866
Georges Galarneau
Auguste Laberge sen.
Pierre Martineau
Gabriel Saint-Michel
Février 1867
Félix Moffet

Prudent Picard
Louis Terreau
Elzéar Tessier

Mars 1867

Thomas Giroux

Avril 1867

Wenceslas Boucher
François-Xavier Dion

Juin 1867

Jaques Falardeau

Juillet 1867

Firmin Langlais
Louis L'Heureux
Félix Mongeon
Narcisse Ruel

Septembre 1867

Joseph Bergeron
Pierre Falardeau
Isaïe Giguère

Novembre 1867

Louis Dugal
Guillaume Jolicœur

Mars 1867

P. Dassylva-Portugais
Godefroi Drouïn
L.-Ferdinand Drouïn
Antoine Pouliot

Mai 1868

Georges Blais
Jean Dion
Joseph Dion
Georges Drouïn

Juin 1868

Ferdinand Labbé

Août 1868

L.-Olivier Villeneuve

Octobre 1868

Nicolas Consigny jun.
Laurent Langlois
Louis Langlois
Etienne Légaré

Décembre 1868

Frédéric Lauzier
David L'Heureux

Mars 1869

Alfred Glackmeyer

Août 1869

Jacques Fraser
Jean-Baptiste Gilbert
Jean Patoine

Décembre 1869

Fr.-Joseph Bélanger

Avril 1870

Joseph Gauthier

Ovide Gauthier
Mai 1870
F.-X. Mercier senior
Jérôme Vallière
Joseph Vallière
Septembre 1870
J.-B. Michaud
Ferdinand Turcotte
Décembre 1870
Honoré Bertrand
Clovis Dion
Louis Girard
Ambroise Godbout
Février 1871
Louis Béchard
Prisque Bédard
Louis Côté
Jos.-Edouard Dubeau
Télesphore Gagnon
Etienne Gauvin
Prisque Lefrançois
Ferdinand Paradis
François Sansfaçon
Antoine Saint-Hilaire
Joseph Saint-Pierre
Pierre Verret
Juillet 1871
Damase Bérubé
François Duchesneau
Septembre 1871
Jean Nadeau
Décembre 1871
Pierre Bourget
Laurent Catellier
Mars 1872
Joseph Tellier
Mai 1872
Joseph-Alfred Cantin
Juin 1872
David Bittner
François Renaud
Septembre 1872
Antoine-Elzéar Déry
Elzéar Lapierre
Napoléon Moreau
Octobre 1872
Valère Brousseau
Janvier 1873
Henri Bédard
Philippe Pelletier
Pierre Picard
Edouard Vadeboncœur
Février 1873
Jean Budgess
Charles Maranda

Juin 1873
Ferdinand Rousseau
Juillet 1873
Anselme Dubé
Jos.-Alphonse Godbout
Louis Gravel
Août 1873
F.-X. Chrétien
Edmond Sylvain
Joseph Gagnon
Octobre 1873
Hippolyte Caron
Ambroise Coulombe
Décembre 1873
Alphonse Bédard
Janvier 1874
Ovide Bouchard
Février 1874
Narcisse Picard
Mars 1874
Vincent Paradis
Napoléon Deschênes
Charles Villeneuve
Mai 1874
Honoré Jacques
Edouard Métayer
Auguste Wallard

Juin 1874
F.-X. Bertrand
Arthur Drolet
François G[illegible]
Charles Gou[illegible]
Lactance Goulet
Charles Hamel
Alphonse Laberge
F.-X. Lessard
Thomas Minier
Alfred Pâquet
Joseph Picard
Zotique Turgeon
Août 1874
Joseph Marcoux
Joseph Pinault
Septembre 1874
Napoléon Robitaille
Jos.-Félix Plamondon
Novembre 1874
Louis-Maxime Goulet
Décembre 1874
Ferdinand Auclair
Louis Grenier
Février 1875
Frédéric Fiset
Joseph Gagnon

Pierre Plamondon
Gaspard Saint-Cyr

Juin 1875

Elzéar Drouïn
Guillaume Ruelland
Joseph Lachance
Joseph Vézina

Octobre 1875

Amédée Adam

Décembre 1875

Joseph Côté
Alphonse Latouche
Gaudiose Moffet
Isaïe Nolet
Ferdinand Robitaille
Etienne Roy
Jacques Sauviat

Janvier 1876

Raoul Lavoie

Février 1876

Joseph Hamel
François Labrecque
Grégoire Pouliot
Paul Pouliot

Mars 1876

Frédéric Bolduc
Narcisse Côté
Joseph Delisle
Alph.-Bénoni Dupuis
Honoré Raymond

Avril 1876

Eusèbe Patry
Joseph Labrecque
Jean Plante
Ovide Soucy
Pierre De Varennes
Joseph Vézina
Elisée Roy

Mai 1876

Louis Anctil
Honoré Demers
Joseph Drolet
Joseph Frenette
Alfred Leclerc

Juin 1876

Antoine Belleau-Larose

Juillet 1876

Joseph Drouïn
François Marcotte
Elzéar Tremblay

Septembre 1876

Alfred Grenier
J.-B. Grenier
Edouard Racine
Guillaume Verge

Octobre 1876
Ménélas Auger
Joseph Langlois
Thomas Gagnon
Février 1877
Antoine Boutin
Avril 1877
Arthur Drolet
Alexandre Giroux
Joseph-Octave Goulet
François Guinard
Charles Robitaille
Cyprien Robitaille
Cyrille Robitaille
Wilbrod Bédard
Mai 1877
Alexandre Grenier
J.-B. Robitaille
Philéas Laberge
Gaspard Blais
Edmond Plamondon
Juin 1877
Théophile Darveau
Ovide Marceau
Septembre 1877
Joseph Mathieu jun.
Auguste Laberge jun.
Lazare Legendre
Octobre 1877
Joseph Bureau
Novembre 1877
Nazaire Caron
Décembre 1877
Charles Goulet
Pierre Lamothe
Gaspard Rochette
Janvier 1878
Joseph Lavoie
Cléophas Leclerc
Mars 1878
Joseph Bernier
Joseph Bouchard
Jean-Baptiste Drouïn
Joseph Nadeau junior
Mai 1878
Georges Gignac
Juin 1878
Joseph Dugal
Joseph Lacroix
Joseph Mainguy
Août 1878
Jean-Charles Brochu
Charles Chaumet
Stanislas Robin
Octobre 1878
Jos.-Ignace Falardeau

Charles Moisan

Février 1879

Charles-Olivier Bédard
Séverin Benoît
Thom.-Elzéar Greffard

Avril 1879

Charles Chouinard
Jean Giroux senior
Jean Giroux junior
Télesphore Raymond
Eugène Samson

Juin 1879

Michel Bouchard
Adolphe Carrier
Joseph Clopin
Damase Dion
Jean Mainguy
Narcisse Saint-Pierre
Charles Saint-Pierre
Charles Villeneuve
Georges Villeneuve

Août 1879

Auguste D'Auteuil
Napoléon Drouïn
Vital Dupuis
Guillaume Fitzbach
Pierre Giguère
Camille Guay
Edouard Lessard
Elzéar Lessard
James Shields

Septembre 1879

Samuel Gauvin

Novembre 1879

Etienne Légaré

Décembre 1879

Rodolphe Bédard
Agésilas Lepage

Février 1880

Louis Toupin-Dussault

Mars 1880

Adjutor Renaud
Eusèbe Renaud

Mai 1880

Joseph Légaré
Hubert Moisan
Abraham Dion
Joseph Jacques

Août 1880

Achille Boulanger
Jos.-François Gauthier
Alexis Brunet

Octobre 1880

Joseph Lepage
Etienne Paradis
Valère Gosselin

Mars 1881
Charles Fecteau
F.-X. Fournier
Achille Boilard
Ignace Trudel
Avril 1881
Alphonse Lamothe
Mai 1881
Moïse Tranquille
Juillet 1881
Joseph Charest
Pierre Hamel
Louis Shink
Septembre 1881
Jos.-Ferdinand Arel
François Lachaîne
Jos.-Amable Marceau
Décembre 1881
Louis Mathias Gagnon
Léandre Lamontagne
Février 1882
François Drolet
Odilon Pruneau
Avril 1882
Alfred Dion
Joseph Nadeau
Thiburce Bernier
Agapit Caron
Arthur Laflamme
Jos.-Oct. Giguère
P. Edouard Giroux
François Loisel
Joseph Thivierge
Mai 1882
Joseph Paradis
Juin 1882
Léon Dessane
Août 1882
Edouard Allard
Ludger Bédard
Siméon Belleau
Pierre-Nelson Bernier
Samuel Bouchard
Elzéar Bouchet
François Boudreau
Olivier Broderick
Louis Drolet
Hilarion Falardeau
Nazaire Fortier
Eusèbe Gagnon
L.-Polydore Gagnon
Jean-Eusèbe Gagnon
F.-X. Gignac
Olivier Giroux
Onésime Goulet
Ovide Lachance

Napoléon Lafond
Olivier Leblond
Théophile Mainguy
David Marcoux
Jean-B. Marcoux
Olivier Mercier
Cléophas Morency
Arthur Parent
Paul Saint-Michel
Alfred Saint-Pierre
Ferdinand Samson
Jean-Joseph Vermette
Albéric Villeneuve
Philippe Wiseman

Décembre 1882

Thomas Bouchard
Joseph Bédard
Paul Fontaine
Charles Pruneau
Joseph Villeneuve

Février 1883

Edouard Langhem
Hilaire Pouliot
Joseph Verret
Louis Paradis

Mars 1883

Alfred Rodrigue
F.-X. Drolet
Elie Mercure
Jos.-Edouard Nadeau

Avril 1883

Anthime Pilon

Mai 1883

Louis Binet
Désiré Guay
Pierre Trudel

Juillet 1883

Jean Bidégaré
F.-X. Bruno
Théophile Corriveau
Charles Grenier
Arthur Gravel
Jos. Edouard Lapointe
Elzéar Labrecque
Wilfrid Roy
Ferdinand Soucy
Eucharistе Tremblay

Septembre 1883

Couillard de Beaumont.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LETTRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE 3
DÉDICACE 5

PREMIÈRE PARTIE

PRÉLIMINAIRES ET DOCUMENTS

I.—Avantages des Congrégations 7
II.—Origine et but des Congrégations 17
III.—Bulle de N. S. P. le Pape Grégoire XIII 25
IV.—Tableau des Indulgences 31
V.—Requête à Mgr Signaï 39
VI.—Diplôme de Mgr Signaï 43
VII.—Les premiers congréganistes de Saint-Roch 49

DEUXIÈME PARTIE

RÈGLES DE LA CONGRÉGATION

I.—Règles générales 53
II.—Des assemblées ou réunions 59
III.—Des séances du Conseil 63
IV.—Des élections aux charges 67
V.—Du Directeur de la Congrégation 71
VI.—Du Préfet et des Assistants 75
VII.—Office du Secrétaire 79
VIII.—Office du Trésorier 81

PAGE

IX.—Conseillers, Préposés aux bonnes œuvres..... 83
X.—Sacristains, Portiers, Lecteurs..... 85
XI.—Réceptions, office de l'Instructeur 89
XII.—Résumé des devoirs des Congréganistes..... 93
De profundis.—Salve Regina..... 94

TROISIÈME PARTIE

HISTOIRE DE LA CONGRÉGATION

I.—Listes diverses : Directeurs, Préfets, etc..... 99
II.—Premiers temps de la Congrégation..... 105
III.—Après l'incendie de 1845..... 115
IV.—La Congrégation dans sa Chapelle..... 123
V.—Sous le révérend Père Baudry..... 131
VI.—Premiers temps des offices paroissiaux..... 143
VII.—Période de l'Orgue..... 151
VIII.—Agrandissement de la Chapelle..... 159
IX.—Sous le révérend Père Désy..... 163
X.—La bannière de la Congrégation..... 173
XI.—Le pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré..... 183
XII.—Quelques traits édifiants..... 193
XIII.—Statistiques diverses..... 205
XIV.—Les officiers de la Congrégation..... 211
XV.—Liste des Congréganistes en 1883..... 215

PAGE
83
85
89
93
94

99
105
115
123
131
143
151
159
163
173
183
193
205
211
215